

Des choix responsables

ASSEMBLÉE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES
2020

iA Société financière inc.

Avis de convocation à l'assemblée annuelle 2020 des actionnaires de iA Société financière inc.

Quand?

7 mai 2020

14 heures (heure de l'Est)

Où?

Assemblée virtuelle seulement, diffusée en audio en direct sur le Web à l'adresse suivante : <https://www.icastpro.ca/fia200507a>.

Veuillez vous référer à la section « Renseignements relatifs à l'assemblée » de la circulaire pour obtenir les instructions de connexion.

Ordre du jour

À notre assemblée annuelle 2020, les porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière inc. seront appelés à :

- 1) recevoir les états financiers consolidés de iA Société financière inc. et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019;
- 2) élire les administrateurs de iA Société financière pour la prochaine année;
- 3) nommer l'auditeur externe de iA Société financière pour la prochaine année;
- 4) voter une résolution consultative sur l'approche adoptée par iA Société financière en matière de rémunération de la haute direction;
- 5) examiner les propositions d'actionnaires; et
- 6) traiter toute autre question dont l'assemblée pourrait être dûment saisie.

L'assemblée annuelle de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. aura également lieu dans le cadre de la même webdiffusion.



Pour votre information

Veuillez vous référer à la section « Renseignements relatifs à l'assemblée » pour toute information relative au vote.

Québec (Québec), le 9 mars 2020

La secrétaire de iA Société financière

Jennifer Dibblee

Table des matières

Message du président du conseil d'administration	2	Rémunération de la haute direction	
Renseignements relatifs à l'assemblée		Message aux actionnaires	60
Sujets qui vous seront soumis à l'assemblée	4	Analyse de la rémunération	62
— Nos états financiers	4	Composantes de la rémunération	64
— Élection des administrateurs	4	— Salaire de base	65
— Nomination de l'auditeur externe	5	— Régime d'intéressement annuel – boni annuel	65
— Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction	6	— Unités d'actions différées (UAD)	68
— Propositions d'actionnaires	7	— Régime d'intéressement à moyen terme (UAR)	68
— Examen d'autres questions	7	— Régime d'intéressement à long terme (options d'achat d'actions)	70
Transmission des documents relatifs à l'assemblée	7	— Régime d'avantages sociaux et de retraite	73
Qui peut voter?	8	Corrélation entre la rémunération de la haute direction et les rendements pour les actionnaires	74
Comment voter?	9	Actionnariat des dirigeants	75
Comment visionner l'assemblée sans y assister en personne?	11	Détails de la rémunération individuelle	76
Nos administrateurs		Tableau sommaire de la rémunération	83
Nos principales politiques touchant les administrateurs	12	Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier	84
Les candidats aux postes d'administrateur	14	Attributions aux termes du régime incitatif - valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice	87
— Compétences et expertises des membres du conseil d'administration	27	Paiement des attributions d'UAR de 2017	87
— Rémunération des administrateurs	29	Options levées	89
— Politique concernant l'actionnariat des administrateurs	32	Prestations en vertu des régimes de retraite	89
— Réunions du conseil d'administration et de ses comités	32	Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	91
— Renseignements supplémentaires	35	Autres renseignements	93
Gouvernance		ANNEXE A - Mandat du conseil d'administration	94
Nos pratiques en matière de gouvernance	37	ANNEXE B - Propositions d'actionnaires	97
Mandats et descriptions de postes	39		
Réunions à huis clos	40		
Gestion des risques	40		
Développement durable	41		
Engagement avec les actionnaires	43		
Diversité en emploi	45		
À propos du conseil d'administration	47		
Rapport des comités	50		
— Conseillers en rémunération	50		
— Autres honoraires	50		
— Comité d'audit	51		
— Comité de placements	53		
— Comité des ressources humaines et de rémunération	55		
— Comité de gouvernance et d'éthique	57		

Message du président du conseil d'administration

Une gouvernance responsable

C'est avec grand plaisir que je vous convie à l'assemblée annuelle de iA Société financière inc. qui aura lieu le jeudi 7 mai 2020 à 14 heures par voie de webdiffusion audio en direct à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia200507a>. Ce sera une occasion d'échanger sur divers aspects de la gouvernance de la société.

Cette année, par prudence, pour faire face de manière proactive à l'impact du coronavirus (COVID-19) sur la santé publique, afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité de nos actionnaires, employés et autres parties prenantes, et pour respecter certaines directives et recommandations du gouvernement du Québec, nous tiendrons notre assemblée sous forme virtuelle uniquement. L'assemblée sera donc diffusée en direct sur le Web. Les actionnaires auront l'occasion de participer à l'assemblée en ligne, peu importe leur emplacement géographique. Lors de l'assemblée, les actionnaires auront la possibilité de poser des questions et de voter sur un certain nombre de sujets importants.

Nous accordons une grande importance à la discussion franche, ouverte et constante avec vous, dans un esprit de saine gouvernance dont nous sommes fiers.

Permettez-moi sur ce point, de signaler que iA Groupe financier est arrivé en septième position de la dix-huitième édition des Board Games, un classement du quotidien *The Globe and Mail* qui évalue annuellement la gouvernance des entreprises canadiennes. En 2019, 224 entreprises inscrites en bourse au Canada ont été évaluées selon des critères rigoureux, notamment la transparence, les droits accordés aux actionnaires, les règles régissant l'actionariat et la composition du conseil d'administration. Il s'agit d'un honneur pour nous de faire partie pour la première fois du top 10 de ce prestigieux classement au Canada.

Deux conseils d'administration

Après avoir franchi toutes les étapes réglementaires et obtenu l'aval de nos actionnaires, iA Société financière est devenue la société mère du groupe le 1^{er} janvier 2019. J'ai l'honneur de présider maintenant deux conseils d'administration : celui de iA Société financière inc. et celui de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. La composition de ces deux conseils est la même.

Au cours de l'année 2019, certains changements sont survenus au sein des administrateurs.

Madame Mary C. Ritchie ainsi que messieurs Robert Coallier et Michael Hanley ont quitté les conseils. Je tiens à les remercier pour leur apport considérable et fort apprécié à nos travaux.

Trois nouveaux administrateurs se sont joints à nous. Il s'agit de mesdames Monique Mercier et Ginette Maillé ainsi que de monsieur Benoit Daignault. Par leur vaste expérience et leurs qualités, ces administrateurs de renom contribuent grandement aux activités du conseil.

Le conseil d'administration compte douze administrateurs, dont onze sont des membres indépendants. Par ailleurs, 42 % des membres sont des femmes.

Création soutenue de croissance

Les administrateurs constatent avec joie que la société a su encore une fois démontrer un grand dynamisme en ce qui concerne la création de croissance.

À ce chapitre, je tiens à porter trois éléments à votre attention.

Le premier est que la société a annoncé, le 29 août 2019, la création du tout nouveau poste de chef de la croissance. Ce mandat stratégique a été confié à Michael L. Stickney, un haut dirigeant qui, dans ses fonctions précédentes, a travaillé au développement de secteurs qui contribuent maintenant de manière importante aux résultats de la société. M. Stickney encadre les initiatives de croissance de tous les secteurs d'activité, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Deuxièmement, iA Société financière a annoncé à la fin de 2019 son intention d'acquérir l'entreprise américaine IAS Parent Holdings, ce qui constituera la plus grosse acquisition de son histoire. Établi à Austin, au Texas, IAS est l'un des plus importants fournisseurs indépendants de solutions dans le marché américain des garanties automobiles. La date de clôture de cette transaction est prévue pour le deuxième trimestre de 2020.

Cette acquisition s'inscrit dans le solide plan stratégique dont s'est doté la société pour les prochaines années.

Et troisièmement, les ventes en 2019 ont affiché encore une fois une forte croissance. À titre d'exemples, les ventes de fonds distincts ont généré des résultats remarquables. Les deux divisions des Affaires américaines, soit l'Assurance individuelle et les Services aux concessionnaires, ont maintenu leur solide lancée de croissance. Plusieurs autres unités d'affaires ont aussi réalisé des ventes dignes de mention, dont l'Épargne et retraite collectives ainsi que l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation.

Développement durable

La société a aussi pris des mesures significatives en matière de développement durable. Depuis le 17 avril 2019, l'entreprise est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies.

Puis, le 13 décembre 2019, iA Groupe financier a annoncé son engagement à devenir carboneutre en maximisant ses efforts en vue de réduire à la source ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et en compensant ses émissions de GES résiduelles par l'achat de crédits carbone.

Un rendez-vous à l'assemblée annuelle

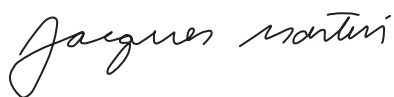
Dans la présente circulaire, nous vous présenterons une foule de renseignements sur notre gouvernance et je vous invite à en prendre connaissance.

Je vous invite aussi à exercer votre droit de vote, soit par scrutin en ligne lors de l'assemblée annuelle, ou par téléphone, par Internet ou en remplissant le formulaire de procuration joint au présent envoi.

Au nom du conseil d'administration et de la haute direction de iA Société financière, je vous remercie sincèrement de votre confiance et de votre appui.

Au plaisir d'échanger avec vous à l'assemblée annuelle le 7 mai 2020.

Le président du conseil d'administration



Jacques Martin

Principaux résultats financiers (au 31 décembre 2019) :	
Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	687,4 millions de dollars
Bénéfice par action (dilué)	6,40 \$
Rendement des capitaux propres	12,9 %
Ratio de solvabilité	133 %
Primes et dépôts	11,4 milliards de dollars
Actif sous gestion et sous administration	189,5 milliards de dollars
Valeur comptable par action ordinaire	51,99 \$

Renseignements relatifs à l'assemblée

Nous tenons comme prioritaire le maintien d'un dialogue avec nos actionnaires et profitons de toutes les occasions possibles pour connaître votre opinion sur différents dossiers. L'assemblée annuelle est un moment privilégié de cette communication ouverte et franche avec vous. Nous vous invitons à y prendre part personnellement ou par procuration.

Pour votre information

- La circulaire s'inscrit dans le cadre de la sollicitation de procurations par la direction de iA Société financière inc. (la « **Société** » ou « **iA Société financière** »), en vue de l'assemblée annuelle de 2020. Vous y trouverez l'information importante dont vous avez besoin pour exercer vos droits de vote.
- Cette année, par prudence, pour faire face de manière proactive à l'impact du coronavirus (COVID-19) sur la santé publique, afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité de nos actionnaires, employés et autres parties prenantes, et pour respecter certaines directives et recommandations du gouvernement du Québec, nous tiendrons notre assemblée sous forme virtuelle uniquement. L'assemblée sera donc diffusée en direct sur le Web. Les actionnaires auront l'occasion de participer à l'assemblée en ligne, peu importe leur emplacement géographique. Lors de l'assemblée, les actionnaires auront la possibilité de poser des questions et de voter sur un certain nombre de sujets importants.
- La circulaire vous est fournie, car vous déteniez, à la fermeture des bureaux le 9 mars 2020, des actions ordinaires de iA Société financière (« **actions ordinaires** »). Sauf indication contraire, l'information contenue dans la circulaire est à jour en date du 9 mars 2020 et tous les montants sont en dollars canadiens.
- Pour que les droits de vote par procuration soient exercés à l'assemblée annuelle, le formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu par les Services aux investisseurs Computershare Inc., au 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard le 5 mai 2020 avant 17 heures (heure locale) ou 48 heures avant toute reprise de l'assemblée.

Sujets qui vous seront soumis à l'assemblée

Nos états financiers

Avant le 1^{er} janvier 2019, iA Société financière n'exerçait aucune activité et n'avait aucun actif. Par conséquent, les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 qui seront présentés à l'assemblée seront les premiers états financiers consolidés et audités de iA Société financière en tant qu'émetteur assujéti. iA Société financière est un émetteur absorbant, au sens de la réglementation en valeurs mobilières, par rapport à l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« **iA Assurance** »). Vous trouverez par ailleurs nos états financiers dans notre *Rapport annuel 2019*, disponible sur notre site Internet au ia.ca et sur le site de SEDAR au sedar.com.

Élection des administrateurs

Le mandat de chacun des membres actuels du conseil d'administration expire à la clôture de l'assemblée. Douze administrateurs seront élus lors de l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée occupera son poste jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle, à moins qu'il ou elle ne démissionne ou ne quitte autrement son poste. Conformément à notre *Politique sur l'élection des administrateurs*, un candidat qui obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes exprimés en sa faveur est tenu de soumettre sa démission au conseil. L'information au sujet de notre *Politique sur l'élection des administrateurs* et des candidats aux postes d'administrateur figure aux pages 13 et suivantes.



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter **POUR** chaque candidat au poste d'administrateur proposé par la Société.

Nomination de l'auditeur externe

Vous voterez à l'égard de la nomination de l'auditeur externe. Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« **Deloitte** ») est notre auditeur externe depuis 1940.

Un cadre réglementaire canadien rigoureux encadre l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur externe. Le Conseil canadien sur la reddition de comptes et les ordres provinciaux exercent une surveillance des cabinets comptables qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Une rotation de l'associé principal responsable de l'audit est requise au moins à tous les sept ans. La dernière rotation est survenue lors de l'audit de l'exercice financier de 2019, soit après un mandat de six ans. Deloitte Canada s'est doté de politiques et procédures conçues pour assurer la conformité aux normes professionnelles applicables en matière d'indépendance. La société s'est dotée d'une politique qui prévoit certaines restrictions relatives à l'embauche d'associés ou des employés de l'auditeur.

Le comité d'audit évalue annuellement la performance et la qualité du travail d'audit effectué par Deloitte et s'en déclare satisfait. La Société estime que le fait de faire affaire avec le même auditeur externe depuis un certain temps contribue à une plus grande qualité des services d'audit. Sa connaissance institutionnelle des activités de la Société mène également à des efficacités tirées de l'expérience et à faire preuve de proactivité relativement aux enjeux dont la portée s'étend au-delà du mandat annuel. Les actionnaires bénéficient de cette expérience puisque la Société profite d'honoraires plus concurrentiels.

Conformément à son mandat, le comité d'audit supervise l'indépendance de l'auditeur externe, et approuve l'ensemble des services d'audit et détermine les services non liés à l'audit qui peuvent être rendus par l'auditeur externe. Le comité ou, selon le cas, son président approuve au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe de la Société peut rendre à cette dernière ou à ses filiales, le tout conformément à la **Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe** et à la réglementation en vigueur. Au cours de l'exercice financier de 2019, le comité d'audit a obtenu une confirmation écrite de Deloitte confirmant son indépendance et son objectivité par rapport à la Société, conformément au **Code de déontologie des comptables professionnels agréés** du Québec.

Pour l'exercice 2020 et conformément à une recommandation du comité d'audit et du conseil, il est proposé que le mandat de Deloitte soit renouvelé, à l'assemblée, à titre d'auditeur externe de la Société jusqu'à la levée de la prochaine assemblée et que la rémunération de l'auditeur soit déterminée par le conseil.



Le conseil vous recommande de voter **POUR** la nomination de Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. à titre d'auditeur externe.

Au cours des exercices financiers 2019 et 2018, nous avons versé au cabinet Deloitte les honoraires suivants :

	2019 (en milliers de dollars)	2018 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de iA Société financière, de iA Assurance ainsi que de ses fonds distincts.	2 232	1 877
Honoraires d'audit des filiales Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de certaines filiales de iA Société financières, à l'exception de iA Assurance.	2 321	1 867
Total des honoraires d'audit	4 553	3 744
Honoraires pour services liés à l'audit Ces honoraires ont été versés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers tels que des rapports spéciaux, des services liés à l'émission de capital-actions ainsi qu'aux régimes d'avantages sociaux des salariés.	1 018	693
Honoraires pour services fiscaux	-	-
Autres honoraires Ces honoraires ont été versés pour les services d'accompagnement pour l'adoption de normes comptables et pour d'autres initiatives en lien avec la révision des processus et la comptabilité.	336	281
Total	5 907	4 718

Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction

Vous participerez à la tenue d'un vote consultatif et non exécutoire à l'égard d'une résolution concernant la rémunération de la haute direction. Le programme de rémunération de nos dirigeants vise à attirer, à motiver, à récompenser et à conserver des dirigeants qui possèdent les compétences nécessaires pour nous aider à atteindre nos objectifs et à accroître notre valeur actionnariale. Notre programme de rémunération est décrit de façon plus détaillée aux pages 62 et suivantes. Nous estimons que la rémunération des hauts dirigeants pour 2019 est juste et raisonnable, que le rendement de la Société la justifie et qu'elle est le résultat d'une approche réfléchie et reposant largement sur une formule préétablie.

Nous tenons ce vote consultatif chaque année depuis 2010. Le conseil estime que les porteurs d'actions ordinaires devraient avoir la possibilité de bien comprendre nos objectifs, principes et fondements en matière de rémunération des membres de la haute direction et de se prononcer sur notre approche à cet égard. Le vote ne lie pas le conseil. Toutefois, le comité des ressources humaines et de rémunération tiendra compte du résultat du scrutin de même que des commentaires obtenus lors d'autres activités auxquelles participent des actionnaires au moment d'évaluer le programme de rémunération des dirigeants.



Le conseil vous recommande de voter POUR la résolution consultative sur l'approche concernant la rémunération de la haute direction.

L'an dernier, 89,66 % des porteurs d'actions ordinaires ont voté POUR notre démarche en matière de rémunération de la haute direction et, depuis qu'il a été instauré, le vote consultatif a reçu une approbation moyenne de 91,28 %. Nous présentons cette proposition qui vous donne, en tant que porteur d'actions ordinaires, l'occasion d'appuyer notre programme de rémunération des hauts dirigeants en votant pour la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration,

QUE les porteurs d'actions ordinaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée dans la circulaire d'information de la Société datée du 9 mars 2020.

Propositions d'actionnaires

Mesdames Johanne Elsener et Hélène Dufresne ont transmis à iA Société financière trois propositions en vue de leur inclusion à la circulaire. Nous avons reproduit le texte intégral de ces propositions ainsi que les réponses de iA Société financière à celles-ci aux pages 100 et suivantes.

Les propositions d'actionnaires pour notre assemblée annuelle de 2021 doivent nous parvenir d'ici le 9 décembre 2020 afin que nous puissions les inclure dans notre circulaire de sollicitation de procurations de l'année prochaine. Les propositions doivent être faites par écrit et respecter les exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) que vous pourrez consulter sur le site de Légis Québec au legisquebec.gouv.qc.ca.



Voter CONTRE

Le conseil vous recommande de voter CONTRE ces propositions d'actionnaires pour les raisons énoncées à la suite de ces propositions.

Veillez envoyer vos propositions à l'adresse suivante :

Secrétaire de la Société
iA Société financière inc.
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
Courriel : secretariat_corporatif@ia.ca

Examen d'autres questions

À la date de cette circulaire, iA Société financière n'est au courant d'aucune modification aux questions discutées ci-dessus ni de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée. En cas de modification aux questions discutées ci-dessus ou d'ajout de nouvelles questions, à l'exception de modifications ou d'ajouts concernant l'élection des administrateurs, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de ces questions selon son bon jugement.



Transmission des documents relatifs à l'assemblée

Procédure de notification et d'accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous utilisons les procédures de notification et d'accès pour la transmission de la présente circulaire aux actionnaires inscrits et aux propriétaires véritables. Ainsi, vous avez reçu par la poste un avis indiquant comment obtenir la circulaire par voie électronique et comment en demander une copie papier. Vous avez aussi reçu un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote vous permettant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les procédures de notification et d'accès permettent un accès plus rapide à la présente circulaire, aident à réduire les coûts engagés pour l'impression et l'envoi postal, contribuent à la protection de l'environnement et sont conformes à notre stratégie en matière de durabilité.

Vous pouvez obtenir un exemplaire des documents liés à l'assemblée, sur notre site Internet au ia.ca ou sur le site SEDAR au sedar.com.

Vous pouvez demander sans frais une copie papier des documents liés à l'assemblée dans l'année qui suit la date de leur dépôt sur SEDAR. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez en faire la demande à tout moment avant l'assemblée, par téléphone, en composant le 1 866 962-0498 (Canada et États-Unis) ou le 1 514 982-8716 (autres pays) et en suivant les directives. Si vous êtes un propriétaire véritable, vous pouvez en faire la demande à tout moment avant l'assemblée, par téléphone, en composant le 1 877 907-7643 (Canada et États-Unis) ou le 1 905 507-5450 (autres pays) et en suivant les directives. Après l'assemblée, les demandes peuvent être faites en composant le 1 800 564-6253 (Canada et États-Unis) ou le 1 514 982-7555 (autres pays).

Si vous demandez une copie papier de la circulaire, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration. Vous devez donc conserver le formulaire initial qui vous a été envoyé pour pouvoir voter.

Si vous en faites la demande avant la date de l'assemblée, la circulaire vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Pour recevoir la circulaire avant la date limite du vote et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard le 24 avril 2020 à 17 h (HAE). Veuillez noter que les délais de la poste peuvent faire en sorte que la circulaire vous parvienne après la date limite du vote et après la date de l'assemblée. Si vous en faites la demande le jour de l'assemblée ou dans l'année suivant le dépôt de la circulaire, celle-ci vous sera envoyée dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande.

Qui peut voter?

Les personnes qui détiennent des actions ordinaires le 9 mars 2020, auront le droit de voter à l'assemblée, soit à titre d'actionnaire inscrit ou à titre de propriétaire véritable, et auront droit, lors d'un scrutin, à un vote pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent.

Actionnaire inscrit :

Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions ou un relevé produit par un système d'immatriculation directe confirmant votre participation. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez reçu de la part de la Société un « formulaire de procuration ».

Propriétaire véritable :

Vous êtes un propriétaire véritable si vos actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire, comme un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou une institution financière. Si vous êtes un propriétaire véritable, vous avez reçu de la part de votre intermédiaire un « formulaire d'instructions de vote ».

Les actions ordinaires sont les seuls titres de notre capital-actions qui comportent le droit de voter à l'assemblée. En date du 9 mars 2020, 107 092 199 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

La règle du 10 %

La *Loi concernant l'Industrielle-Alliance Compagnie d'assurance sur la Vie*, telle qu'amendée par la *Loi modifiant la Loi concernant l'Industrielle Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie*, interdit l'acquisition directe ou indirecte par quiconque de 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la Société. Lorsqu'une personne contrevient à cette restriction sur la propriété, elle ne peut alors exercer les droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires qu'elle détient.

À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de iA Société financière, aucune personne physique ou morale n'est, directement ou indirectement, propriétaire véritable de 10 % ou plus des actions ordinaires ni n'exerce une emprise sur 10 % ou plus des actions ordinaires.

Comment voter?

Vous pouvez exercer vos droits de vote de l'une des deux façons suivantes :



Assister à l'assemblée virtuelle et voter par scrutin en ligne



Ne pas assister à l'assemblée virtuelle et voter par procuration

La façon dont vous exercerez vos droits de vote dépend de votre statut d'actionnaire inscrit ou de propriétaire véritable.



Assister à l'assemblée virtuelle et voter par scrutin en ligne

Actionnaire inscrit :

Si vous désirez assister à l'assemblée et y exercer vos droits de vote, vous n'avez qu'à suivre les étapes suivantes le jour de l'assemblée:

- Ouvrir une session à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia200507a>. Nous vous recommandons d'ouvrir une session au moins une heure avant le début de l'assemblée;
- Entrer le numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « iA2020 ». (sensible à la casse) OU ouvrir une session à titre d'invité à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia200507b> et remplir ensuite le formulaire en ligne (les invités peuvent assister, mais ne peuvent pas voter).

Votre « numéro de contrôle » correspond au numéro de contrôle situé sur le formulaire de procuration que vous avez reçu.

Vous n'avez pas à remplir le formulaire de procuration qui vous a été transmis si vous voulez voter à l'assemblée.

Propriétaire véritable :

Si vous désirez assister à l'assemblée et y exercer vos droits de vote, vous devez (i) vous nommer vous-même fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire d'instructions de vote; (ii) ne pas remplir la partie du formulaire concernant l'exercice des droits de vote, puisque vos votes seront recueillis lors de l'assemblée; et (iii) retourner le formulaire en suivant les directives qui y sont indiquées. Vous devez suivre les étapes suivantes le jour de l'assemblée :

- Ouvrir une session à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia200507a>. Nous vous recommandons d'ouvrir une session au moins une heure avant le début de l'assemblée;
- Entrer le numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « iA2020 ». (sensible à la casse) OU ouvrir une session à titre d'invité à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia200507b> et remplir ensuite le formulaire en ligne (les invités peuvent assister, mais ne peuvent pas voter).

Votre « numéro de contrôle » correspond au numéro de contrôle que Services aux investisseurs Computershare Inc. vous aura fourni par courriel après l'heure limite pour l'exercice des droits de vote, à condition que vous ayez été désigné comme fondé de pouvoir conformément à la procédure décrite ci-dessus.

Il est important d'être connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour être en mesure de voter. Il incombe à chaque participant de veiller à ce que sa connexion soit bonne pendant la durée de l'assemblée et de prévoir suffisamment de temps pour se connecter à l'assemblée et suivre la procédure décrite à la présente rubrique.



Ne pas assister à l'assemblée virtuelle et voter par procuration

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration des actionnaires inscrits et dans le formulaire d'instructions de vote des propriétaires véritables d'actions ordinaires sont le président du conseil d'administration et le président et chef de la direction. Ils représenteront les porteurs d'actions ordinaires. Vous avez le droit de nommer une personne (qui n'a pas à être actionnaire) autre que les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pour vous représenter à l'assemblée.

Actionnaire inscrit :

Si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée, vous pouvez (i) indiquer vos instructions de vote sur le formulaire de procuration; ou (ii) nommer une autre personne, appelée fondé de pouvoir, pour assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote pour vous. Dans l'un ou l'autre des cas, vous devez remplir et retourner le formulaire de procuration en suivant les directives qui y sont indiquées.

Propriétaire véritable :

Si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée, vous pouvez (i) indiquer vos instructions de vote sur le formulaire d'instructions de vote; ou (ii) nommer une autre personne, appelée fondé de pouvoir, pour assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote pour vous. Dans l'un ou l'autre des cas, vous devez remplir et retourner le formulaire d'instructions de vote en suivant les directives mentionnées par votre intermédiaire.

Il existe deux types de propriétaires véritables : ceux qui s'opposent à ce que leur nom soit divulgué aux émetteurs des titres dont ils ont la propriété (appelés « **PVO** » pour propriétaires véritables opposés) et ceux qui ne s'y opposent pas (appelés « **PVNO** » pour propriétaires véritables non opposés).

Nous ne distribuerons pas les documents liés à la procuration directement aux propriétaires véritables, qu'ils soient des PVO ou des PVNO. Nous avons l'intention de payer des intermédiaires pour l'envoi des documents de procuration aux PVO et aux PVNO.

Pour que les droits de vote par procuration soient exercés à l'assemblée annuelle, le formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu par les Services aux investisseurs Computershare Inc., au 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard le 5 mai 2020 avant 17 heures (heure locale) ou 48 heures avant toute reprise de l'assemblée.

Sollicitation de procurations

La sollicitation de procurations sera effectuée principalement par la poste. Toutefois, notre direction, nos employés ou des employés de Services aux investisseurs Computershare Inc., notre agent des transferts, pourraient communiquer avec vous par téléphone. Nous pourrions aussi retenir les services d'agents de sollicitation pour nous aider dans le cadre de ce processus. Nous payons tous les frais liés à la sollicitation de procurations.

Modification de vos instructions de vote

Vous pouvez révoquer votre procuration en suivant les instructions ci-dessous :

Actionnaire inscrit :

Si vous changez d'avis au sujet de la façon dont vous voulez voter, veuillez noter que vous pourrez modifier vos votes :

- en transmettant une nouvelle procuration en suivant les instructions et le délai mentionnés ci-dessus;
- en déposant un document écrit et signé par vous ou par votre mandataire dûment autorisé : auprès de la secrétaire de iA Société financière au 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3 à tout moment, y compris le dernier jour ouvrable qui précède le jour de l'assemblée où la procuration doit servir, ou de toute reprise de celle-ci; ou
- de toute autre manière permise par la loi.

Propriétaire véritable :

Si vous êtes un propriétaire véritable, que vous avez retourné votre formulaire d'instructions de vote et que vous changez d'avis au sujet de la façon dont vous voulez voter, ou que vous voulez assister à l'assemblée et y voter, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour savoir comment procéder. Afin de lui donner le temps nécessaire pour donner suite à vos nouvelles instructions, vous devriez communiquer avec lui au moins sept jours avant l'assemblée.

Comment votera votre fondé de pouvoir?

Si vous avez fourni des instructions de vote dans votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir devra exercer vos droits de vote conformément à vos instructions.

Si vous n'avez pas fourni d'instructions de vote dans votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir votera POUR la nomination de l'auditeur externe, POUR l'élection des candidats aux postes d'administrateur, POUR la résolution consultative sur l'approche adoptée par iA Société financière à l'égard de la rémunération de la haute direction et CONTRE les propositions d'actionnaires.

En cas de modification aux questions discutées ci-dessus ou d'ajout de nouvelles questions, à l'exception de modifications ou ajouts concernant l'élection des administrateurs, votre fondé de pouvoir peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de ces questions selon son bon jugement.



Comment assister à l'assemblée à titre d'invité ?

Vous pouvez assister à l'assemblée par webdiffusion audio en direct à titre d'invité. Vous devrez ouvrir une session à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia200507b> et remplir ensuite le formulaire en ligne. À titre d'invité vous pouvez assister à l'assemblée mais vous ne pouvez pas voter.

L'enregistrement de l'assemblée sera par ailleurs disponible pour réécoute au moins jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée. Il sera possible d'y accéder en vous rendant à la section « Relations avec les investisseurs » de notre site Internet (ia.ca/relationssaveclesinvestisseurs).

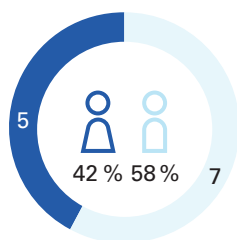
Nos administrateurs

Notre conseil d'administration est composé de femmes et d'hommes aux compétences riches et variées qui mettent leur savoir-faire au service de la Société et de ses diverses parties prenantes, dont VOUS, nos actionnaires. Nos administrateurs sont une source constante d'inspiration en matière de professionnalisme, d'intégrité et de comportement éthique qui rejaillit sur l'ensemble de l'organisation et inspire tous les dirigeants et les employés.

Au 31 décembre 2019

11 de nos 12 administrateurs sont indépendants

La diversité favorise la pluralité d'idées et d'opinions



Moyenne d'âge :
59 ans

Taux de participation aux réunions du conseil et des comités :

Moyenne de la durée des mandats :
3,42 ans

Conseil :	Comités :
93 %	93 %

Nos principales politiques touchant les administrateurs

Composition et renouvellement du conseil d'administration

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* établit les règles régissant la composition du conseil d'administration, les principes directeurs relatifs à son renouvellement et les principaux éléments de la mise en œuvre de ces principes. Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil a également adopté une grille de compétences que vous trouverez à la section « Compétences et expertises des membres du conseil d'administration ». Compte tenu de l'importance des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »), la grille de compétences a été révisée et modifiée à l'automne pour y ajouter, entre autres, la compétence en matière de responsabilité sociétale et de développement durable.

Le comité de gouvernance et d'éthique, lors de l'évaluation des candidats et des candidates aux postes d'administrateur, tient compte à la fois du profil des administrateurs en poste et des nouveaux besoins pour surveiller la gestion des affaires de la Société et l'appuyer dans son développement et dans sa planification stratégique. Il tient également compte de critères additionnels comme la disponibilité, l'indépendance et la diversité, y compris la provenance géographique et l'équilibre hommes-femmes.

Les compétences recherchées et spécifiées dans la grille de compétences sont notamment l'expérience au sein d'institutions financières, l'expertise en matière de gestion et de gouvernance de grandes entreprises, de gestion financière, de technologies de l'information, de gestion des risques ainsi que l'expérience des pratiques en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, de développement durable et des incidences sur les diverses parties prenantes.

Le comité de gouvernance et d'éthique et le conseil s'assurent que la majorité des membres du conseil sont des membres indépendants conformément à la **Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration**. Le seul administrateur qui n'est pas indépendant de la Société est monsieur Denis Ricard, qui en est le président et chef de la direction.

Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration

Nous sommes d'avis que la diversité au sein du conseil favorise la pluralité d'idées et d'opinions, réduit les risques associés à la pensée de groupe et assure une diversité de connaissances et de compétences au sein du conseil.

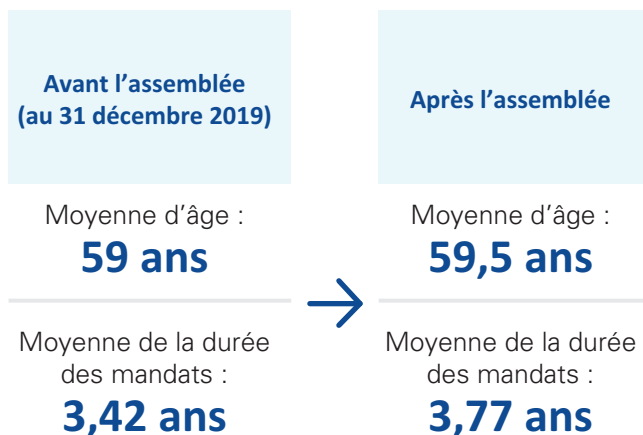
Afin de confirmer sa volonté d'encourager la diversité au sein de son conseil, le conseil a adopté, en 2019, la **Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration**. Selon cette politique, lors de la recherche et de la sélection des candidats et candidates aux postes d'administrateur, le comité de gouvernance et d'éthique et le conseil recrutent les meilleurs candidats possibles, tout en visant à améliorer la diversité. La notion de diversité inclut non seulement la diversité hommes/femmes, mais également la diversité quant à l'origine ethnique, la provenance géographique, l'identité culturelle, l'orientation sexuelle et l'âge. La Société aspire à une parité entre les hommes et les femmes au conseil.

Au 31 décembre 2019, la proportion des femmes qui siégeaient au conseil s'élevait à 42 % et à 45 % pour les administrateurs indépendants. Si les administrateurs proposés dans la circulaire sont élus, la proportion de femmes qui siégeront au conseil en 2020 sera de 42 % et de 45 % pour les administrateurs indépendants.

Départ à la retraite

Notre **Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration** prévoit qu'un administrateur ne devrait pas servir pour une période de plus de 15 ans afin d'assurer le renouvellement continu des compétences du conseil.

Au 31 décembre 2019, l'âge moyen des membres du conseil d'administration était de 59 ans, et la moyenne de la durée des mandats à titre d'administrateur était de 3,42 ans. Après l'assemblée, si toutes les personnes proposées sont élues, l'âge moyen des membres du conseil d'administration sera de 59,5 ans, et la moyenne de la durée des mandats à titre d'administrateur sera de 3,77 ans.



Vote majoritaire

Notre **Politique sur l'élection des administrateurs** prévoit qu'un candidat qui se présente au poste d'administrateur lors de l'élection et qui obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes exprimés en sa faveur est tenu de soumettre sa démission au conseil. Dans les 90 jours suivant la date de l'assemblée annuelle au cours de laquelle un administrateur n'a pas obtenu une majorité des votes exprimés sur son élection, le conseil, à l'exclusion de l'administrateur démissionnaire, doit décider s'il accepte ou s'il refuse la démission de l'administrateur. À moins de circonstances exceptionnelles, le conseil accepte la démission.

La Société doit publier sans délai un communiqué de presse qui fait état de la décision du conseil. Si le conseil refuse la démission, les motifs de cette décision seront exposés dans le communiqué de presse. Dans le cas contraire, la démission prendra effet dès son acceptation par le conseil et le poste sera pourvu en conformité avec le règlement intérieur de la Société. Cette politique ne s'applique pas à l'égard d'un administrateur qui n'est pas recommandé par le conseil lors d'une élection contestée.

Administrateurs siégeant ensemble à un même conseil et administrateurs siégeant à des conseils d'administration externes

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* prévoit qu'avant d'accepter de siéger à d'autres conseils d'administration, les administrateurs doivent en informer le président du conseil et obtenir son consentement. De plus, la politique stipule que, si plus de deux administrateurs veulent siéger ensemble au conseil d'un autre émetteur assujéti, ils doivent obtenir le consentement du président du conseil. **À la date de la circulaire, aucun administrateur ne siège en même temps qu'un autre administrateur au conseil d'administration d'un autre émetteur assujéti.**

Les candidats aux postes d'administrateur

Dans les pages qui suivent, nous vous présentons les candidats aux postes d'administrateur pour la prochaine année.

Pour l'information relative à la détention des titres de la Société qui se trouve dans le tableau suivant, la « valeur marchande totale » des actions ordinaires et des UAD (telle que définie dans la section « Composantes de la rémunération ») est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 9 mars 2020 (53,63 \$) et le 13 mars 2019 (51,13 \$) par le nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par l'administrateur à ces dates.

Agathe Côté



**B. Sc. écon., M. Sc. écon.,
IAS.A**

Âge : 61 ans

**Lieu de résidence :
Ottawa (Ontario)
Canada**

Administratrice depuis mai 2016
Indépendante

A obtenu 99,93 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2019

Agathe Côté a occupé le poste de sous-gouverneure à la Banque du Canada de 2010 jusqu'à son départ à la retraite en 2016. Avec les autres membres du conseil de direction, madame Côté partageait la responsabilité des décisions touchant la politique monétaire et la stabilité du système financier, ainsi que de la formulation de l'orientation stratégique de la Banque. Madame Côté a débuté à la Banque en 1982 en tant qu'économiste. Après avoir occupé divers postes qui comportaient des responsabilités de plus en plus importantes, elle a été nommée sous-chef du Département des études monétaires et financières en 2000, puis sous-chef du Département des marchés financiers en 2001. Madame Côté a été nommée chef du Département des analyses de l'économie canadienne en 2003 et conseillère du gouverneur en 2008. Elle a été membre d'office suppléant du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada de 2010 à 2013. Elle a également été membre d'office du conseil d'administration du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) et a fait partie du comité consultatif sur les comptes nationaux de Statistique Canada. Madame Côté a fait ses études en économie à l'Université de Montréal, où elle a obtenu un baccalauréat en 1981 et une maîtrise en 1983. Madame Côté est détentrice du titre Institut des administrateurs de sociétés, Administratrice.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11	100 %	s. o.
Comité de placements	4/4	100 %	
Comité d'audit	5/5	100 %	

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion de risques
- Gouvernance d'entreprise

Titres détenus	9 mars 2020	13 mars 2019
Actions ordinaires	-	-
UAD	5 692	3 946
Total – actions ordinaires et UAD	5 692	3 946
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	305 262 \$	201 759 \$(¹)
Participation minimale requise	300 000 \$	300 000 \$

⁽¹⁾ Au 13 mars 2019, madame Côté respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et la participation minimale additionnelle requise à la suite de l'augmentation des honoraires de base survenue le 1^{er} octobre 2018.

Benoit Daignault



B.A.A., CFA

Âge : 56 ans

**Lieu de résidence :
Ottawa (Ontario)
Canada**

Administrateur depuis mai 2019
Indépendant

A obtenu 99,91 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2019

Benoit Daignault est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de EDC entre février 2014 et février 2019. Avant cette nomination, M. Daignault a occupé le poste de premier vice-président, Financement et Investissements, après avoir exercé les fonctions de premier vice-président, Développement des affaires. Avant son arrivée à EDC en 2004, M. Daignault a travaillé pendant plus de dix ans chez General Electric Capital, où il a exercé des fonctions à responsabilités croissantes, tant au Canada qu'aux États-Unis. M. Daignault est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et possède le titre d'analyste financier agréé (CFA). Il a complété le programme Proteus de la London Business School et le Senior Executive Program de l'Université Columbia. Il siège présentement au conseil d'administration du Conference Board du Canada.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	9/9 ⁽¹⁾	100 %	s. o.
Comité de placements	2/2 ⁽¹⁾	100 %	
Comité des ressources humaines et de rémunération	2/2 ⁽¹⁾	100 %	

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions à caractère financier
- Domaines d'affaires
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	9 mars 2020	13 mars 2019
Actions ordinaires	74	74
UAD	792	s. o.
Total – actions ordinaires et UAD	866	74
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	46 444 \$ ⁽²⁾	3 784 \$
Participation minimale requise	300 000 \$	s. o.

⁽¹⁾ Monsieur Daignault est membre du conseil d'administration, du comité de placements et du comité des ressources humaines et de rémunération depuis le 9 mai 2019.

⁽²⁾ Au 9 mars 2020, monsieur Daignault respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

Nicolas Darveau-Garneau



B. Math., MBA

Âge : 51 ans

**Lieu de résidence :
Los Gatos
(Californie) É.-U.**

Administrateur depuis mai 2018
Indépendant

A obtenu 95,64 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2019

Nicolas Darveau-Garneau est Stratège en chef chez Google Search. Il était au préalable directeur des ventes chez Google, en charge d'une division de 1,2 milliard de dollars. Il a débuté chez Google en tant que directeur du bureau de Montréal. Avant Google, monsieur Darveau-Garneau était entrepreneur Internet, consultant et investisseur. Depuis 1995, il a été cofondateur de nombreuses sociétés Internet, notamment Imix.com, BigDeal et Liquor.com, société pour laquelle il est administrateur depuis sa création en 2008. Monsieur Darveau-Garneau est aussi un investisseur providentiel à Silicon Valley en Californie. Il a été analyste d'affaires chez McKinsey & Co. à Montréal et analyste sénior chez Sanford C. Bernstein & Co., LLC à New York. Il est spécialisé dans le marketing et le développement de produits Internet. Il détient un MBA avec distinction de la Harvard Business School et un diplôme de mathématique de l'Université de Waterloo. Depuis 2012, il a été administrateur de plusieurs sociétés sans but lucratif.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices	
Conseil d'administration	10/11	91 %	Groupe TMX Limitée	2018 –
Comité des ressources humaines et de rémunération	4/4	100 %		

Principales expertises	Titres détenus	9 mars 2020	13 mars 2019
— Fonctions de vente, distribution et expérience client	Actions ordinaires	-	-
— Fonctions de gestion du talent	UAD	3 625	1 276
— Domaines d'affaires	Total – actions ordinaires et UAD	3 625	1 276
— Fonctions de gestion des technologies de l'information	Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	194 409 \$(¹)	65 242 \$(¹)
	Participation minimale requise	300 000 \$	300 000 \$

⁽¹⁾ Au 9 mars 2020 et au 13 mars 2019, monsieur Darveau-Garneau respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et la participation minimale additionnelle requise à la suite de l'augmentation des honoraires de base survenue le 1^{er} octobre 2018.

Emma K. Griffin



B.A. (Oxon), M.A. (Oxon)

Âge : 47 ans

**Lieu de résidence :
Henley on Thames,
Oxfordshire,
Royaume-Uni**

Administratrice depuis novembre 2016
Indépendante

A obtenu 99,91 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2019

Emma K. Griffin est, depuis novembre 2017, administratrice de Claridge Inc., une société d'investissement privée. Depuis janvier 2020, elle est également administratrice de Solotech, une organisation qui offre des services en audiovisuel et en technologies du divertissement. En février 2020, elle a rejoint le conseil d'administration de St. James's Place Plc, un gestionnaire de patrimoine FTSE 100. De décembre 2015 à novembre 2018, elle a été administratrice et conseillère stratégique de Golder Associés, une organisation mondiale qui offre des services en matière d'environnement. De janvier 2016 à juin 2019, madame Griffin a également été administratrice de Aimia inc. De janvier 2014 à juin 2015, elle a été directrice générale et cofondatrice de Refined Selection Limited, une société de portefeuille mise sur pied pour investir dans le secteur des services professionnels et du recrutement. De 2002 à 2013, madame Griffin a été associée fondatrice de Oriel Securities, une maison de courtage de base reconnue pour son indépendance et ses conseils avisés, qui a été vendue à Stifel Financial Corp. à l'été 2014. Madame Griffin était également, jusqu'en novembre 2016, présidente du conseil d'administration du Catalyst Club de Cancer Research UK, une organisation novatrice qui vise à recueillir des fonds pour la recherche sur la médecine personnalisée. Elle est détentrice d'une maîtrise de l'Université d'Oxford.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices	
Conseil d'administration	11/11	100 %	St. James's Place PLC	2020 –
Comité de placements (présidente)	4/4	100 %	Aimia Inc.	2016 – 2019
Comité des ressources humaines et de rémunération	4/4	100 %		

Principales expertises	Titres détenus	9 mars 2020	13 mars 2019
		555	-
— Fonctions à caractère financier	Actions ordinaires	555	-
— Gestion de grandes sociétés	UAD	642	340
— Gouvernance d'entreprise	Total – actions ordinaires et UAD	1 197	340
— Fonctions de gestion de risques	Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	64 195 \$ ⁽¹⁾	17 384 \$ ⁽¹⁾
	Participation minimale requise	300 000 \$	300 000 \$

⁽¹⁾ Au 9 mars 2020 et au 13 mars 2019, madame Griffin respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et la participation minimale additionnelle requise à la suite de l'augmentation des honoraires de base survenue le 1^{er} octobre 2018.

Claude Lamoureux



**B.A., B. Comm., FSA, IAS.A,
F.ICD**

Âge : 77 ans

**Lieu de résidence :
Montréal (Québec)
Canada**

Administrateur depuis mai 2010
Indépendant

A obtenu 99,60 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2019

Claude Lamoureux était, jusqu'à sa retraite en 2007, président et chef de la direction du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Actuaire de profession, il avait été nommé à ce poste en 1990. Auparavant, il a été dirigeant de La Métropolitaine au Canada et aux États-Unis pendant 25 ans. Il est administrateur de Home Capital Group Inc. et a été cofondateur et membre du conseil de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance. Il a également été administrateur de nombreuses sociétés dont, notamment, Northumbrian Water Group, Domtar et Xstrata (maintenant Glencore). Monsieur Lamoureux détient un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal et un baccalauréat en sciences commerciales de l'Université Laval. Il est membre de la Society of Actuaries ainsi que Fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11	100 %	Home Capital Group Inc. 2017 –
Comité de placements	3/4	75 %	Technologies Orbite Inc. (anciennement Orbite Aluminae inc.) 2013 –
Comité de gouvernance et d'éthique	4/4	100 %	Aliments Maple Leaf inc. 2008 – 2016

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Gouvernance d'entreprise
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	9 mars 2020	13 mars 2019
Actions ordinaires	11 000	11 000
UAD	19 682	16 651
Total – actions ordinaires et UAD	30 682	27 651
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	1 645 476 \$	1 413 796 \$
Participation minimale requise	300 000 \$	300 000 \$

Ginette Maillé



B.A.A., CPA, CA, IAS. A

Âge : 57 ans

**Lieu de résidence :
Montréal (Québec)
Canada**

Administratrice depuis juillet 2019
Indépendante

Ginette Maillé est au service d'Aéroports de Montréal depuis avril 2017 à titre de vice-présidente, Finances, administration, et chef de la direction financière. Madame Maillé possède plus de 30 ans d'expérience financière, opérationnelle et stratégique au sein d'entreprises en démarrage et de grandes entreprises, privées et cotées en bourse (TSX et NASDAQ), œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Elle a notamment été 14 ans à l'emploi de Pages Jaunes Limitée, où elle a occupé le poste de vice-présidente et chef de la comptabilité pour ensuite être promue au poste de première vice-présidente et chef de la direction financière. Comptable professionnelle agréée, madame Maillé détient un baccalauréat en sciences comptables de Université du Québec à Montréal. Elle a siégé au conseil d'administration du Financial Executives International Canada (Chapitre du Québec) de 2014 à 2017. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la fondation Le Chaînon.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	8/8 ⁽¹⁾	100 %	s. o.
Comité d'audit	2/2 ⁽¹⁾	100 %	

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion de risques
- Gouvernance d'entreprise
- Fonctions de gestion des technologies de l'information

Titres détenus

	9 mars 2020
Actions ordinaires	-
UAD	-
Total – actions ordinaires et UAD	0 \$
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	0 \$ ⁽²⁾
Participation minimale requise	300 000 \$

⁽¹⁾ Madame Maillé est membre du conseil d'administration et du comité d'audit depuis le 9 juillet 2019.

⁽²⁾ Au 9 mars 2020, madame Maillé respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

Jacques Martin



B. Comm., LL. B., MBA, IDP-C

Président du conseil

Âge : 64 ans

**Lieu de résidence :
Larchmont
(New York) É.-U.**

Administrateur depuis janvier 2011
Indépendant

A obtenu 99,65 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2019

Jacques Martin est le président du conseil depuis septembre 2018. Administrateur de sociétés, il est actuellement membre du conseil d'administration de RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada. Il a travaillé pendant 17 ans chez Goldman Sachs à Londres et à New York où, au moment de son départ en 2003, il occupait le poste de directeur général et de chef de la division des actions internationales. De 2004 à 2008, il était vice-président principal, Actions internationales, à New York, pour la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il détient un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Monsieur Martin détient également une maîtrise en administration des affaires (MBA) et un certificat en gouvernance corporative, tous deux de l'INSEAD. Il est membre du Barreau du Québec.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration (président)	11/11	100 %	s. o.
Comité de gouvernance et d'éthique (président)	4/4	100 %	
Comité des ressources humaines et de rémunération	4/4	100 %	

Principales expertises	Titres détenus	9 mars 2020	13 mars 2019
— Domaines d'affaires	Actions ordinaires	7 500	6 500
— Fonctions à caractère financier	UAD	-	-
— Fonctions de gestion du talent	Total – actions ordinaires et UAD	7 500	6 500
— Responsabilité sociétale et développement durable	Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	402 225 \$(¹)	332 345 \$(¹)
	Participation minimale requise	660 000 \$	660 000 \$

(¹) Au 9 mars 2020 et au 13 mars 2019, monsieur Martin respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale additionnelle requise à la suite de sa nomination comme président du conseil survenue le 6 septembre 2018 et de l'augmentation des honoraires de base survenue le 1er octobre 2018.

Monique Mercier



LL. B., M. Phil., Ad. E.

Âge : 63 ans

**Lieu de résidence :
Vancouver
(Colombie-Britannique)
Canada**

Administratrice depuis mai 2019
Indépendante

A obtenu 95,38 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2019

Monique Mercier est administratrice de sociétés. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs fonctions exécutives dans l'industrie des télécommunications et de la technologie. De 2014 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS. Elle était responsable des affaires juridiques et réglementaires, des relations gouverne-mentales, des médias, de l'immobilier et du développement durable. Elle a commencé sa carrière chez Stikeman Elliott en tant qu'avocate en fiscalité en 1984. Elle a ensuite travaillé chez BCE et Bell Canada International avant de passer chez Emergis en 1999, qui a été acquise par TELUS en 2008. Madame Mercier est titulaire d'un diplôme de la faculté de droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université d'Oxford, où elle a reçu la prestigieuse bourse du Commonwealth. En juin 2018, madame Mercier a reçu le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations lors de la remise des Prix des conseillers juridiques du Canada. En 2016, elle a été désignée « femme de l'année » par l'organisme Les Femmes en communications et technologie (FCT). En 2015, elle a fait son entrée dans le Temple de la renommée des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives. En 2002, elle a eu l'honneur de recevoir la Médaille du jubilé d'or de la reine Elizabeth II en tant que femme d'affaires canadienne ayant fait une contribution exemplaire au Canada dans son ensemble. Madame Mercier fait partie du Conseil des fiduciaires de la Fiducie des Leaders juridiques pour la diversité. Elle siège notamment au conseil d'administration de la Banque du Canada, d'Innergex énergies renouvelables inc. et d'Alamos Gold Inc. Elle redonne à la communauté par son implication au niveau des conseils d'administration de la Société canadienne de recherche sur le cancer et de la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices	
Conseil d'administration	8/9 ⁽¹⁾	89 %	Alamos Gold inc.	2019 –
Comité d'audit	2/2 ⁽¹⁾	100 %	Innergex énergie renouvelable inc.	2015 –
Comité de gouvernance et d'éthique	2/2 ⁽¹⁾	100 %	Stornoway Diamond Corporation	2011 – 2015

Principales expertises	Titres détenus	9 mars 2020	13 mars 2019
		2 061	2 000
— Gestion de grandes sociétés	Actions ordinaires		
— Fonctions légales et réglementaires	UAD	1 406	s. o.
— Fonctions de gestion du talent	Total – actions ordinaires et UAD	3 467	2 000
— Gouvernance d'entreprise	Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	185 935 \$ ⁽²⁾	102 260 \$
	Participation minimale requise	300 000 \$	s. o.

⁽¹⁾ Madame Mercier est membre du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de gouvernance et d'éthique depuis le 9 mai 2019.

⁽²⁾ Au 9 mars 2020, madame Mercier respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

Danielle G. Morin



B. Sc., IAS.A

Âge : 64 ans

**Lieu de résidence :
Longueuil (Québec)
Canada**

Administratrice depuis mai 2014
Indépendante

A obtenu 99,65 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2019

Danielle G. Morin possède plus de 35 ans d'expérience dans plusieurs secteurs liés aux services financiers. Elle a travaillé à la Sun Life du Canada, Compagnie d'assurance-vie, de 1977 à 1990, et à La Compagnie Laurentienne-Impériale, de 1990 à 1994, où elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation. Elle a ensuite travaillé au sein du Groupe Desjardins dans les domaines des fonds communs de placement et des rentes collectives avant de se joindre en 1999 à Canagex inc., une filiale de placement du Groupe Desjardins, à titre de vice-présidente, Finances et exploitation. En 2001, elle s'est jointe à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public en tant que première vice-présidente responsable des opérations financières. Madame Morin a occupé le poste de première vice-présidente, Distribution et service à la clientèle à Investissements Standard Life inc. de 2006 à 2013. Madame Morin a également été administratrice d'ASSURIS, d'Investissements Standard Life inc. et de la Fondation de l'Université Laval. Depuis 2017, elle siège au conseil d'administration de l'Université Laval. Elle est diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés et a obtenu son baccalauréat en sciences actuarielles à l'Université Laval. Elle est devenue Fellow de l'Institut canadien des actuaires en 1980.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11	100 %	s. o.
Comité d'audit (présidente)	5/5 ⁽¹⁾	100 %	
Comité de gouvernance et d'éthique	4/4	100 %	

Principales expertises	Titres détenus	9 mars 2020	13 mars 2019
— Domaines d'affaires	Actions ordinaires	5 135	5 135
— Fonctions à caractère financier	UAD	2 363	2 291
— Fonctions de vente, distribution et expérience client	Total – actions ordinaires et UAD	7 498	7 426
— Fonctions de gestion de risques	Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	402 118 \$	379 691 \$
	Participation minimale requise	300 000 \$	300 000 \$

⁽¹⁾ Madame Morin a été nommée présidente du comité d'audit le 9 mai 2019.

Marc Poulin



B. Sc., MBA

Âge : 58 ans

**Lieu de résidence :
Montréal (Québec)
Canada**

Administrateur depuis mai 2018
Indépendant

A obtenu 99,91 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2019

Marc Poulin agit actuellement à titre d'administrateur de sociétés. Monsieur Poulin a été gestionnaire de très haut niveau dans l'industrie de l'alimentation au Canada. Au cours de ses 19 dernières années chez Sobeys Inc., il a occupé successivement les fonctions de vice-président, achat et mise en marché, vice-président exécutif et directeur général adjoint (Québec), président des opérations pour le Québec et, de 2012 à 2016, président et chef de la direction. Il a également agi à titre de président et chef de la direction de Empire Company Limited de 2012 à 2016. Antérieurement, monsieur Poulin a occupé des postes stratégiques de vice-président chez Groupe Vie Desjardins-Laurentienne et chez Culinar. Monsieur Poulin est membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal. Il est également administrateur et membre du comité d'audit de Quincaillerie Richelieu Itée et administrateur et membre du comité de ressources humaines de Groupe Sportscene Inc. Il détient un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval et un MBA de la J.L. Kellogg Graduate School of Management d'Evanston (Illinois).

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices	
Conseil d'administration	10/11	91 %	Groupe Sportscene Inc.	2018 –
Comité d'audit	5/5	100 %	Quincaillerie Richelieu Itée	2013 –
Comité de placements	2/2 ⁽¹⁾	100 %	Empire Company Limited	2012 – 2016
Comité des ressources humaines et de rémunération (président)	2/2 ⁽¹⁾	100 %		

Principales expertises	Titres détenus	9 mars 2020	13 mars 2019
— Gestion de grandes sociétés	Actions ordinaires	4 500	4 500
— Fonctions de vente, distribution et expérience client	UAD	1 652	700
— Fonctions à caractère financier	Total – actions ordinaires et UAD	6 152	5 200
— Fonctions de gestion du talent	Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	329 932 \$	265 876 \$ ⁽²⁾
	Participation minimale requise	300 000 \$	300 000 \$

⁽¹⁾ Monsieur Poulin est membre du comité des ressources humaines et de rémunération depuis le 9 mai 2019 et a cessé d'être membre du comité de placements à cette même date.

⁽²⁾ Au 13 mars 2019, monsieur Poulin respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale additionnelle requise à la suite de l'augmentation des honoraires de base survenue le 1^{er} octobre 2018.

Denis Ricard



B. Sc., FSA, FICA

Âge : 58 ans

**Lieu de résidence :
Pont-Rouge (Québec)
Canada**

Administrateur depuis
septembre 2018
Non indépendant (direction)

A obtenu 99,92 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2019

Denis Ricard est président et chef de la direction de la Société, poste qu'il occupe depuis le 1^{er} septembre 2018. Monsieur Ricard a commencé sa carrière au sein de la Société en 1985 et y a occupé plusieurs postes. En 2003, il obtient le poste de vice-président, Marketing, puis en mars 2004, on lui attribue le poste de vice-président principal et actuaire en chef, poste qu'il occupera jusqu'en avril 2010. Il devient alors vice-président principal, Développement des affaires. En 2015, il est promu au poste de vice-président exécutif, Assurance et rentes individuelles, qu'il occupera jusqu'en novembre 2017, où il devient chef de l'exploitation. Monsieur Ricard est également administrateur de certaines filiales de la Société, notamment de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. Monsieur Ricard a obtenu un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval en 1985 et, en 1988, il a reçu le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Society of Actuaries. Il est aussi membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) et président de son chapitre au Québec.

Depuis de nombreuses années, M. Ricard est très impliqué dans la communauté. Il est membre du cabinet de campagne de la Fondation CERVO, qui soutient notamment les soins en santé mentale et la recherche en neurosciences. Il agit aussi en tant que président d'honneur pour différents événements ou campagnes philanthropiques.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11	100 %	s. o.

Principales expertises	Titres détenus	9 mars 2020	13 mars 2019
— Domaines d'affaires	Actions ordinaires	35 000	30 000
— Gestion de grandes sociétés	UAD	44 935	40 344
— Fonctions à caractère financier	Total – actions ordinaires et UAD	79 935	70 344
— Fonctions de gestion du talent	Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	4 286 914 \$	3 596 689 \$
	Participation minimale requise ⁽¹⁾	2 850 000 \$	2 460 000 \$

⁽¹⁾ Monsieur Ricard doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois son salaire annuel de base, conformément à la *Politique sur l'actionnariat des dirigeants*.

Louis Têtu



B. Ing.

Âge : 55 ans

**Lieu de résidence :
Québec (Québec)
Canada**

Administrateur depuis mai 2016
Indépendant

A obtenu 99,65 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2019

Louis Têtu est président, chef de la direction et membre du conseil d'administration de Coveo Solutions inc., une société de logiciels d'expérience client par intelligence artificielle. Il a cofondé Taleo Corporation, une société qui a été acquise par Oracle en 2012, et il y a occupé le poste de président du conseil et chef de la direction de la création de l'entreprise en 1999 jusqu'à 2007. Avant de travailler chez Taleo Corporation, monsieur Têtu a été président de Baan Supply Chain Solutions, une société internationale de logiciels de gestion intégrée d'entreprises. Monsieur Têtu détient un diplôme en ingénierie mécanique de l'Université Laval. Il a notamment été honoré en 1997 par l'Université Laval pour sa remarquable contribution sociale et ses réalisations en affaires. Il a été lauréat du prix de l'entrepreneur de l'année en 2006, décerné par la firme Ernst & Young, dans la catégorie des entreprises de technologie et de communication. Monsieur Têtu siège au conseil d'administration de Alimentation Couche-Tard inc. depuis 2019, et est également président du conseil d'administration de Solutions Petal inc., un développeur de plates-formes sociales pour le secteur médical. Il a aussi siégé au conseil d'administration de l'Entraide Assurance-vie, une société mutuelle d'assurance, de 1998 jusqu'à 2009, moment où cette société a été acquise par L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, et au conseil d'administration d'Aéroport de Québec inc. de 2013 à 2019.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices	
Conseil d'administration	9/11	82 %	Alimentation Couche-Tard inc.	2019 –
Comité de gouvernance et d'éthique	3/4	75 %		

Principales expertises	Titres détenus	9 mars 2020	13 mars 2019
— Fonctions de gestion des technologies de l'information	Actions ordinaires	-	-
— Fonctions de gestion du talent	UAD	7 474	5 127
— Fonctions de vente, distribution et expérience client	Total – actions ordinaires et UAD	7 474	5 127
— Gestion de grandes sociétés	Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	400 831 \$	262 144 \$ ⁽¹⁾
	Participation minimale requise	300 000 \$	300 000 \$

⁽¹⁾ Au 13 mars 2019, monsieur Têtu respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale additionnelle requise à la suite de l'augmentation des honoraires de base survenue le 1^{er} octobre 2018.

Compétences et expertises des membres du conseil d'administration

Les candidats aux postes d'administrateur présentent une large gamme de compétences et d'expertises qui répondent à nos besoins. Annuellement, le comité de gouvernance et d'éthique s'assure que ces candidats possèdent dans leur ensemble une expérience et un savoir-faire étendus de manière à ce que le conseil soit capable de remplir son mandat de façon efficace.

La grille ci-dessous montre les diverses compétences et expertises des administrateurs qui sont essentielles à nos activités.

Profil de compétences du conseil	Agathe Côté	Benoit Daignault	Nicolas Darveau-Garneau	Emma K. Griffin	Claude Lamoureux	Ginette Maillé	Jacques Martin	Monique Mercier	Danielle G. Morin	Marc Poulin	Denis Ricard	Louis Tétu
1. Domaines d'affaires – Connaissance d'un ou plusieurs des marchés au sein desquels la Société évolue, incluant les services financiers, la vente et la distribution de produits financiers, la gestion de patrimoine, l'immobilier et les marchés financiers internationaux.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>		<input type="radio"/>		<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	
2. Compétences-clés – Expérience d'affaires dans un ou plusieurs des domaines suivants :												
— Gestion de grandes sociétés : compétence dans la gestion de grandes sociétés (publiques ou hautement réglementées), la planification stratégique, le développement et la transformation organisationnelle (expérience de PDG ou similaire);	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
— Gouvernance d'entreprise : compétence en ce qui a trait aux pratiques de gouvernance des grandes sociétés.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>

Profil de compétences du conseil

3. Expertises fonctionnelles –

Expertise dans une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- Fonctions à caractère financier : expertise en matière de finance, comptabilité, actuariat, placements ou investissements;
- Fonctions de gestion du talent : expertise en matière de développement organisationnel, rémunération, développement du leadership, gestion du talent et planification de la relève;
- Fonctions de vente, distribution et expérience client : expertise de la vente, de la distribution et de la relation entreprise/client;
- Fonctions de gestion des technologies de l'information : expertise en matière de stratégie numérique, services en ligne, gestion de l'information et sécurité de l'information numérique;
- Fonctions légales et réglementaires : expertise en matière de régimes juridiques complexes et des relations gouvernementales dans des industries hautement réglementées;
- Fonctions de gestion de risques : expertise dans l'identification, l'évaluation ainsi que l'atténuation et la surveillance des risques et contrôles y afférant;
- Responsabilité sociétale et développement durable : expérience des pratiques en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, de développement durable et des incidences sur les diverses parties prenantes.

	Agathe Côté	Benoit Daignault	Nicolas Darveau-Garneau	Emma K. Griffin	Claude Lamoureux	Ginette Maillé	Jacques Martin	Monique Mercier	Danielle G. Morin	Marc Poulin	Denis Ricard	Louis Tétu
	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
		○	○		○		○	○		○	○	○
			○	○					○	○	○	○
			○			○						○
	○						○	○				
	○			○	○	○	○		○	○	○	
				○		○	○	○				

Rémunération des administrateurs

À l'exception du président et chef de la direction, qui ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur pour sa participation aux réunions du conseil d'administration ou aux réunions des comités du conseil, les administrateurs reçoivent la rémunération indiquée dans le tableau de la page suivante.

La rémunération des administrateurs est versée à ces derniers en espèces ou en UAD, à leur gré. S'ils désirent recevoir le tout ou une partie de leur rémunération en UAD, les administrateurs doivent en aviser la Société avant le 31 mai d'une année donnée, à défaut de quoi, la rémunération sera payée en espèces. Ce choix s'applique à la période de 12 mois commençant le 1^{er} juin de l'année donnée et se terminant le 31 mai de l'année suivante. Une UAD est une écriture comptable correspondant à la valeur des actions ordinaires portée au crédit d'un compte au nom de l'administrateur et payable en espèces à une date déterminée après le départ de l'administrateur du conseil.

Le tableau à la page 32 présente la rémunération totale versée aux administrateurs pour les services qu'ils ont fournis à IA Société financière et à IA Assurance en 2019. La rémunération est répartie également entre les deux sociétés.

Selon la politique en vigueur, la rémunération des administrateurs est analysée et révisée périodiquement par le comité de gouvernance et d'éthique. Ce dernier examine le bien-fondé et la forme de rémunération des administrateurs et fait des recommandations à cet égard au conseil d'administration pour s'assurer que ladite rémunération corresponde de façon réaliste aux responsabilités des administrateurs, soit concurrentielle et équitable, sans compromettre l'indépendance des administrateurs.

Une révision en profondeur a été effectuée en 2018. La firme de consultants Hugessen a été retenue et a assisté le comité dans son analyse. Une partie de cette analyse a consisté à revoir la rémunération des membres non exécutifs du conseil d'administration du groupe de pairs suivant (étant des compagnies de taille comparable à la Société) :

Banque canadienne de l'Ouest Banque Laurentienne du Canada Banque Nationale du Canada	CI Financial Corp. E-L Financial Corporation Limited Genworth MI Canada inc.	Groupe TMX limitée Intact Corporation financière Société financière IGM inc.
---	--	--

À la suite de l'analyse et de la révision effectuées, une nouvelle structure de rémunération a été adoptée par le conseil d'administration et mise en place à partir du 1^{er} octobre 2018.

La rémunération annuelle est maintenant fixe et correspond aux fonctions exercées par les administrateurs au sein des divers comités.

Notre structure de rémunération :

- est concurrentielle;
- est simple et facile à administrer;
- est égalitaire entre les comités; et
- assure la mobilité entre les comités.

Voici les différents éléments de la rémunération des membres du conseil et de ses comités pour l'année 2019 :

	Rémunération (\$)
Honoraires annuels fixes du président du conseil	220 000
Honoraires annuels fixes des administrateurs ⁽¹⁾	100 000
Honoraires annuels additionnels des présidents des comités⁽²⁾	
Comité d'audit	25 000
Comité de placements	25 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	25 000
Comité de gouvernance et d'éthique	25 000
Honoraires annuels additionnels des membres des comités⁽²⁾	
Comité d'audit	15 000
Comité de placements	15 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	15 000
Comité de gouvernance et d'éthique	15 000
Jeton de présence aux réunions du conseil ou d'un comité si plus de 2 réunions additionnelles (non prévues au calendrier approuvé par les administrateurs) par année ⁽³⁾	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone
Jeton de présence pour prestation particulière hors réunions sur approbation du président du conseil	1 500
Allocation de déplacement ⁽⁴⁾	1 500

⁽¹⁾ Autres que le président du conseil.

⁽²⁾ Le président du conseil ne reçoit pas ces honoraires.

⁽³⁾ Si une réunion s'étale sur une période de deux jours, un jeton de présence est payé pour chacune des journées.

⁽⁴⁾ S'applique à un administrateur qui est domicilié en dehors des provinces du Québec et de l'Ontario pour assister à une ou à des réunions du conseil et/ou des comités du conseil au Québec.

Les administrateurs ont aussi droit au remboursement des frais engagés pour assister aux réunions du conseil ou aux réunions des comités. Les administrateurs autres que le président et chef de la direction ne touchent pas de prestations de retraite et ne sont pas admissibles aux options d'achat d'actions.

Denis Ricard, président et chef de la direction de la Société, ne reçoit aucune rémunération pour sa fonction d'administrateur de la Société.

La Société et iA Assurance ont établi une police d'assurance collective qui garantit à chaque administrateur indépendant en fonction une assurance vie de 20 000 \$ sans frais et à chaque administrateur indépendant qui quitte ces conseils d'administration, après dix ans de service, une assurance vie de 10 000 \$, également sans frais.

La rémunération totale versée aux administrateurs relativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2019 est la suivante :

	Honoraires ⁽¹⁾ touchés en espèces	Honoraires ⁽¹⁾ touchés sous forme d'UAD	Pourcentage pris sous forme d'UAD	Total
	\$	\$	%	\$
Jocelyne Bourgon ⁽²⁾	0	4 637	100	4 637
Robert Coallier	50 054	0	0	50 054
Agathe Côté	47 417	88 083	65	135 500
Benoit Daignault	41 483	44 888	52	86 371
Nicolas Darveau-Garneau	0	123 500	100	123 500
Emma K. Griffin	140 400	15 600	10	156 000
Michael Hanley	25 027	25 027	50	50 054
Claude Lamoureux	0	134 000	100	134 000
Ginette Maillé	58 027	0	0	58 027
Jacques Martin	240 500	0	0	240 500
Monique Mercier	8 038	80 333	91	88 371
Danielle G. Morin	140 452	0	0	140 452
Marc Poulin	90 892	48 559	35	139 451
Denis Ricard	0	0	0	0
Mary C. Ritchie	45 616	0	0	45 616
Louis Têtu	0	116 500	100	116 500
Total	887 906	681 127		1 569 033

(1) Comprend les jetons de présence, s'il y a lieu, et les allocations de déplacement, mais n'inclut pas le remboursement des dépenses.

(2) Madame Jocelyne Bourgon a cessé d'être administratrice le 15 janvier 2019.

Politique concernant l'actionnariat des administrateurs

Notre *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs* vise à encourager les administrateurs qui ne font pas partie de la direction à détenir des actions ordinaires ou des UAD pour un montant équivalant à trois fois les honoraires annuels de base reçus à titre d'administrateur. Les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à partir de la date de leur entrée en fonction pour se conformer à cette politique.

Lorsque leurs honoraires annuels de base sont augmentés, les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à partir de la date de l'augmentation pour se conformer à nouveau à la politique. Aux fins de la circulaire, les actions ordinaires et les UAD sont évaluées selon le prix de clôture des actions ordinaires en date de la circulaire.

Conformément à cette politique, il est interdit aux administrateurs de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture se rapportant aux actions de la Société ou de iA Assurance qu'ils possèdent de même qu'à la rémunération fondée sur les titres de la Société qui leur ont été attribués.

Détention minimum d'actions ordinaires
de la Société ou d'UAD
par les administrateurs indépendants

= **3 x** les honoraires
annuels de base

Réunions du conseil d'administration et de ses comités

Le tableau ci-dessous indique le nombre de réunions qu'a tenues le conseil et ses comités en 2019 de même que la participation globale des administrateurs à ces réunions.

	Réunions	Présences
Conseil d'administration	11	93 %
Comité d'audit	5	96 %
Comité des ressources humaines et de rémunération	4	90 %
Comité de gouvernance et d'éthique	4	90 %
Comité de placements	4	94 %
Nombre de réunions	28	93 %

Composition des comités

Le tableau ci-dessous indique la composition des différents comités en date du 9 mars 2020.

	Comité d'audit	Comité des ressources humaines et de rémunération	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de placements
Agathe Côté	○			○
Benoit Daignault		○		○
Nicolas Darveau-Garneau		○		
Emma K. Griffin		○		○ (présidente)
Claude Lamoureux			○	○
Ginette Maillé	○			
Jacques Martin ⁽¹⁾		○	○ (président)	
Monique Mercier	○		○	
Danielle G. Morin	○ (présidente)		○	
Marc Poulin	○	○ (président)		
Denis Ricard				
Louis Têtu			○	

(1) En tant que président du conseil d'administration, monsieur Martin est membre d'office de tous les comités.

Présences aux réunions des administrateurs

Le tableau ci-dessous présente un relevé des présences des administrateurs⁽¹⁾ aux réunions du conseil d'administration et de ses comités.

Nom de l'administrateur	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des ressources humaines et de rémunération		Comité de gouvernance et d'éthique		Comité de placements		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Robert Coallier ⁽²⁾	2/3	67	-	-	1/2	50	1/2	50	-	-	57
Agathe Côté	11/11	100	5/5	100	-	-	-	-	4/4	100	100
Benoit Daignault ⁽³⁾	9/9	100	-	-	2/2	100	-	-	2/2	100	100
Nicolas Darveau-Garneau	10/11	91	-	-	4/4	100	-	-	-	-	93
Emma K. Griffin	11/11	100	-	-	4/4	100	-	-	4/4	100	100
Michael Hanley ⁽²⁾	1/3	33	2/3	67	1/2	50	-	-	-	-	50
Claude Lamoureux	11/11	100	-	-	-	-	4/4	100	3/4	75	95
Ginette Maillé ⁽⁴⁾	8/8	100	2/2	100	-	-	-	-	-	-	100
Jacques Martin ⁽⁵⁾	11/11	100			4/4	100	4/4	100			100
Monique Mercier ⁽³⁾	8/9	89	2/2	100	-	-	2/2	100	-	-	92
Danielle G. Morin	11/11	100	5/5	100	-	-	4/4	100	-	-	100
Marc Poulin ⁽⁶⁾	10/11	91	5/5	100	2/2	100	-	-	2/2	100	95
Denis Ricard	11/11	100	-	-	-	-	-	-	-	-	100
Mary C. Ritchie ⁽²⁾	2/3	67	3/3	100	-	-	-	-	-	-	83
Louis Têtu	9/11	82	-	-	-	-	3/4	75	-	-	80
Présences aux réunions	125/134	93	24/25	96	18/20	90	18/20	90	15/16	94	93

(1) Madame Jocelyne Bourgon a cessé d'être administratrice le 15 janvier 2019, soit avant la tenue des réunions pour l'année 2019.

(2) Monsieur Robert Coallier, monsieur Michael Hanley et madame Mary C. Ritchie ont cessé d'être administrateurs le 9 mai 2019.

(3) Monsieur Benoit Daignault et madame Monique Mercier sont devenus administrateurs le 9 mai 2019.

(4) Madame Ginette Maillé est devenue administratrice le 9 juillet 2019.

(5) Monsieur Martin est membre d'office de tous les comités. Il a assisté à toutes les réunions.

(6) Monsieur Marc Poulin est membre du comité des ressources humaines et de rémunération depuis le 9 mai 2019 et a cessé d'être membre du comité de placements à cette même date.

Renseignements supplémentaires

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société, aucun candidat à un poste d'administrateur de la Société :

- a) n'est, à la date de la circulaire, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris la Société, qui a fait l'objet :
 - (i) pendant que le candidat était administrateur, chef de la direction ou chef des finances ou
 - (ii) après que le candidat eut cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctionsd'une des ordonnances suivantes qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs : une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse à la société en question le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières;
- b) n'est, à la date de la circulaire, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société, y compris la Société, qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif; ou
- c) n'a, au cours des dix années précédant la date de la circulaire, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif;

à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

- (i) Monsieur Claude Lamoureux est administrateur et président du conseil de la société Orbité Technologies inc., laquelle a, le 3 avril 2017, déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada). Depuis le 28 avril 2017, à la suite d'une ordonnance de la cour, la poursuite des procédures s'effectue en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada).
- (ii) Madame Ginette Maillé était chef de la direction financière lorsque Yellow Media Inc. a restructuré son capital. Un plan d'arrangement a été approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux termes duquel les anciens titres de Yellow Media Inc. et tous les droits s'y rattachant ont été annulés et échangés contre, selon le cas, une somme en espèces et des actions ordinaires et des bons de souscription de la compagnie, ainsi que de nouveaux billets garantis de premier rang et de nouvelles débentures échangeables subordonnées de Yellow Media Inc. L'arrangement a pris effet le 20 décembre 2012.

En outre, à notre connaissance, aucun administrateur n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières ou n'a conclu de règlement amiable avec une autorité de réglementation en valeurs mobilières ou n'a été l'objet de toute autre amende ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur raisonnable ayant à décider s'il convient de voter pour un candidat à un poste d'administrateur.

Gouvernance

Nous considérons qu'il est essentiel de suivre au quotidien les meilleures pratiques de gouvernance afin de favoriser la croissance de la Société, d'accroître la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires et de conserver la confiance des clients et des investisseurs. Ces meilleures pratiques de gouvernance favorisent également la poursuite de nos valeurs fondamentales.

Notre mission

Assurer le bien-être financier de nos clients en leur offrant des protections personnelles et des solutions d'investissement qui les aideront à atteindre leurs objectifs de vie.

Nos cinq valeurs

- Travail d'équipe
- Climat de haute performance
- Amélioration continue
- Respect des individus et des distributeurs
- Mentalité de service

Travail d'équipe

Le travail d'équipe est la pierre angulaire du succès du groupe. Nous mettons tout en œuvre afin que chaque employé puisse exercer une influence positive sur son équipe.

Climat de haute performance

Nous nous faisons un devoir de respecter les plus hautes normes de qualité tout en faisant preuve d'efficacité. Nous voyons à nous responsabiliser dans l'accomplissement de notre travail et dans le développement de nos façons de faire.

Amélioration continue

Un esprit résolument axé vers l'amélioration continue nous amène à remettre en question nos méthodes de travail et à identifier des occasions d'amélioration continue des processus.

Constamment à l'avant-garde, nous avons adopté, en 2010, les principes phares du *Lean management*. En nous appropriant cette philosophie du travail, nous avons l'ambition de devenir la compagnie répondant le mieux aux attentes de ses clients, le tout en partenariat avec nos distributeurs, ainsi que l'employeur recherché pour offrir une carrière stimulante.

Respect des individus et des distributeurs

Dans nos actions et nos décisions, nous tenons compte des opinions, des besoins et des attentes des différents intervenants. Nous traitons nos partenaires et nos clients avec considération, diplomatie et humilité.

Mentalité de service

Notre mentalité de service est sans contredit orientée vers nos clients et nos partenaires. Nous visons à être proactifs et à l'écoute de leurs besoins et attentes.

Nos pratiques en matière de gouvernance

Politiques et Code de conduite professionnelle

Nous avons recours aux meilleures pratiques de gouvernance afin de préserver l'indépendance du conseil et sa capacité à surveiller efficacement les activités de la Société. Ces pratiques sont basées sur une solide culture d'intégrité et d'éthique, ainsi que sur une méthode saine et prudente de gestion des risques.

Notre *Code de conduite professionnelle* et certaines de nos politiques qui soutiennent nos pratiques de gouvernance et qui touchent spécifiquement les administrateurs et les dirigeants sont décrits ci-dessous.

Chacun des administrateurs et des dirigeants a reçu un exemplaire de ces politiques et du *Code de conduite professionnelle*. Annuellement, chaque administrateur et chaque dirigeant signe une attestation où il reconnaît avoir respecté le *Code de conduite professionnelle*.

Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration

La *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* définit les critères qui permettent d'évaluer l'indépendance des administrateurs de la Société. Elle établit la proportion d'administrateurs indépendants requis au sein du conseil d'administration et de ses comités, de même que les critères particuliers d'indépendance requis pour siéger à certains comités. Elle énonce également les mesures mises en place pour assurer et contrôler l'indépendance du conseil et de ses administrateurs.

En effet, en vertu de notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, le conseil doit être indépendant de la Société. De fait, [tous les administrateurs sont indépendants de la Société, à l'exception de monsieur Denis Ricard](#) qui est le seul administrateur qui a une relation directe avec la Société puisqu'il en est le président et chef de la direction.

La politique a pour objectifs de (i) clarifier les situations qui font en sorte qu'un administrateur ne puisse être qualifié d'indépendant, (ii) assurer que le conseil et ses comités disposent de l'indépendance requise pour assumer leur fonction de prise de décisions et de surveillance efficacement, et (iii) établir un processus de contrôle continu qui permet d'évaluer et d'assurer l'indépendance des administrateurs.

Aux fins de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, un administrateur est considéré comme indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société ou l'une de ses filiales. Une relation est qualifiée d'importante lorsque le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un administrateur. Dans la détermination de cette qualification, le conseil doit tenir compte de tous les faits et circonstances qu'il juge pertinents.

De plus, cette politique prévoit diverses mesures permettant d'assurer que le conseil dispose de l'indépendance requise pour assumer efficacement ses fonctions de prise de décisions et de surveillance, notamment :

- la nécessité pour le président du conseil d'administration d'être un administrateur indépendant;
- l'obligation que la majorité des administrateurs du conseil d'administration de la Société soient indépendants;
- la limitation à deux du nombre d'administrateurs pouvant siéger ensemble au conseil d'un autre émetteur assujetti, à moins d'obtenir le consentement du président du conseil;
- le fait qu'un administrateur ne devrait pas servir pour une période de plus de 15 ans;
- un processus d'évaluation annuelle aux termes duquel le comité de gouvernance et d'éthique, lequel est composé entièrement d'administrateurs indépendants, étudie toutes les relations qui pourraient constituer une relation importante ainsi que tout élément qui pourrait contrevenir aux obligations prévues à la politique.

Politique de communication de l'information

Les communications de la Société doivent être opportunes, conformes aux faits, exactes et équilibrées. Elles doivent également être largement diffusées, conformément aux exigences juridiques et réglementaires pertinentes. Notre politique s'applique à tous nos employés, nos administrateurs et à tous ceux qui sont autorisés à parler au nom de la Société. Le comité de divulgation a la responsabilité de s'assurer que toutes les obligations réglementaires en matière d'information sur les valeurs mobilières sont satisfaites et de surveiller les pratiques de la Société ayant trait à la communication de l'information.

Politique concernant les transactions sur les titres

L'une des pierres angulaires des marchés financiers canadiens consiste à donner à tous ceux qui investissent dans les titres de sociétés cotées en bourse un accès égal à l'information susceptible d'avoir une influence sur leurs décisions d'investissement.

Pour que le public ait confiance dans l'intégrité des marchés, l'information importante relative à l'entreprise et aux affaires des émetteurs assujettis, comme la Société et iA Assurance, doit être communiquée en temps opportun, simultanément à tous les participants du marché.

Notre politique établit, entre autres, certaines règles relatives aux transactions et opérations sur les titres de la Société et de iA Assurance par les initiés et les employés de la Société, de iA Assurance et des filiales du groupe.

Politique sur la gestion des risques liés à la fraude et autres pratiques associées à la criminalité financière

Notre politique traite, entre autres, des questions liées à la comptabilité, aux contrôles de vérification interne ou d'audit. Elle s'applique à tous nos employés, dirigeants et administrateurs.

Cette politique et le *Code de conduite professionnelle* encouragent les employés à signaler toute pratique contraire à l'éthique ou douteuse adoptée par la Société ou par ses employés. La dernière révision de cette politique a été effectuée en avril 2018.

Code de conduite professionnelle

Ce code rigoureux s'applique aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs de la Société et de ses filiales et a comme principal objectif de renforcer les normes de comportement élevées qui sont attendues et exigées de ces derniers et l'importance de toujours agir de manière éthique, intègre et honnête.

Chaque nouvel employé et administrateur est tenu de lire et de s'engager à respecter le *Code de conduite professionnelle* avant d'entrer en fonction. Chaque administrateur, dirigeant et employé est tenu de confirmer annuellement par écrit qu'il a relu le *Code* et qu'il s'y est conformé pendant l'année.

Notre *Code de conduite professionnelle* est révisé et mis à jour de façon périodique. La dernière révision a été effectuée à l'automne 2019. Le *Code de conduite professionnelle* est disponible sur notre site au ia.ca et sur le site de SEDAR au sedar.com.

La direction présente annuellement au comité de gouvernance et d'éthique un rapport sur le respect du *Code de conduite professionnelle*. Aucune déclaration de changement important concernant la conduite des administrateurs ou des membres de la haute direction n'a été requise ou déposée en 2019.

Nous avons également un code de conduite à l'intention de nos fournisseurs. Ce code établit nos principes et nos attentes quant à la façon dont les fournisseurs des biens et services et leurs représentants et employés doivent faire affaire et traiter avec nous. Les fournisseurs qui désirent établir une relation d'affaires avec nous doivent s'assurer de toujours agir de manière éthique, intègre et honnête dans le cadre de cette relation.

Ligne d'intégrité

Dans un souci de souscrire aux meilleures pratiques en matière d'éthique et de gouvernance, une ligne de signalement appelée la « Ligne d'intégrité » a été mise en place.

La Ligne d'intégrité est un outil de signalement qui permet aux employés de la Société et de ses filiales de soumettre, de manière confidentielle, toute irrégularité liée à la comptabilité, aux contrôles comptables, aux lois ou au Code de conduite professionnelle. Les signalements sont communiqués par l'intermédiaire d'un tiers indépendant et peuvent se faire de façon anonyme et confidentielle. Tout signalement est acheminé au vice-président, Audit interne et à la vice-présidente, Services juridiques.

Mandats et descriptions de postes

Dans le but de bien délimiter les rôles et responsabilités de tous, et ce, dans un souci de bonne gouvernance, le conseil a établi des mandats ou des descriptions de postes écrits pour :

- Le conseil d'administration;
- Chacun des comités du conseil;
- Le président et chef de la direction;
- Le président du conseil; et
- Le président de chacun des comités.

Les mandats du conseil, des comités et du président du conseil sont disponibles sur notre site au ia.ca. Une copie du mandat du conseil d'administration est également jointe en annexe.

En vertu de son mandat, le président et chef de la direction, monsieur Denis Ricard, est responsable de la gestion quotidienne de la Société dans les limites des pouvoirs que lui confère le conseil d'administration et conformément aux lois et aux règlements applicables, en vue d'accomplir les objectifs stratégiques et d'affaires de la Société.

Plus particulièrement, le chef de la direction :

- Formule et soumet au conseil d'administration le plan stratégique de la Société;
- Établit la structure organisationnelle de la Société de concert avec le conseil d'administration;
- Assure une diversification appropriée des risques et surveille le profil de risque global de la Société;
- Délégué les responsabilités aux divers hauts dirigeants et veille à leur perfectionnement professionnel et à leur motivation, tout en assurant la collaboration au sein de la direction.

Le président du conseil, monsieur Jacques Martin, est un administrateur indépendant. Dans le cadre de son rôle et de ses responsabilités, il :

- S'assure que le conseil d'administration supervise de façon indépendante les affaires de la Société;
- Dirige les travaux du conseil;
- Veille à son efficacité;
- Préside toutes les réunions du conseil, y compris les réunions à huis clos, de même que les assemblées annuelles des actionnaires.

Le président supervise, en collaboration avec le comité de gouvernance et d'éthique, les processus de recrutement, d'orientation des nouveaux administrateurs et de formation continue, d'évaluation et de rémunération des administrateurs. Il veille également à ce qu'aucun administrateur ne participe à une discussion sur un sujet à l'égard duquel il a un intérêt important ni n'exerce son droit de vote à cet égard. Le mandat du président du conseil a été révisé à l'automne.

Pour leur part, les présidents des comités du conseil sont responsables de la direction et du fonctionnement efficace de leur comité respectif. Ils doivent s'assurer que leur comité s'acquitte des responsabilités décrites dans le mandat du comité et exécute les autres responsabilités que le conseil peut lui assigner. Le mandat des présidents des comités a été révisé à l'automne.

Les présidents des comités sont des administrateurs indépendants nommés par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, en collaboration avec le président du conseil.

Les postes de président du conseil et de président et chef de la direction sont séparés et le président du conseil est un administrateur indépendant.

Réunions à huis clos

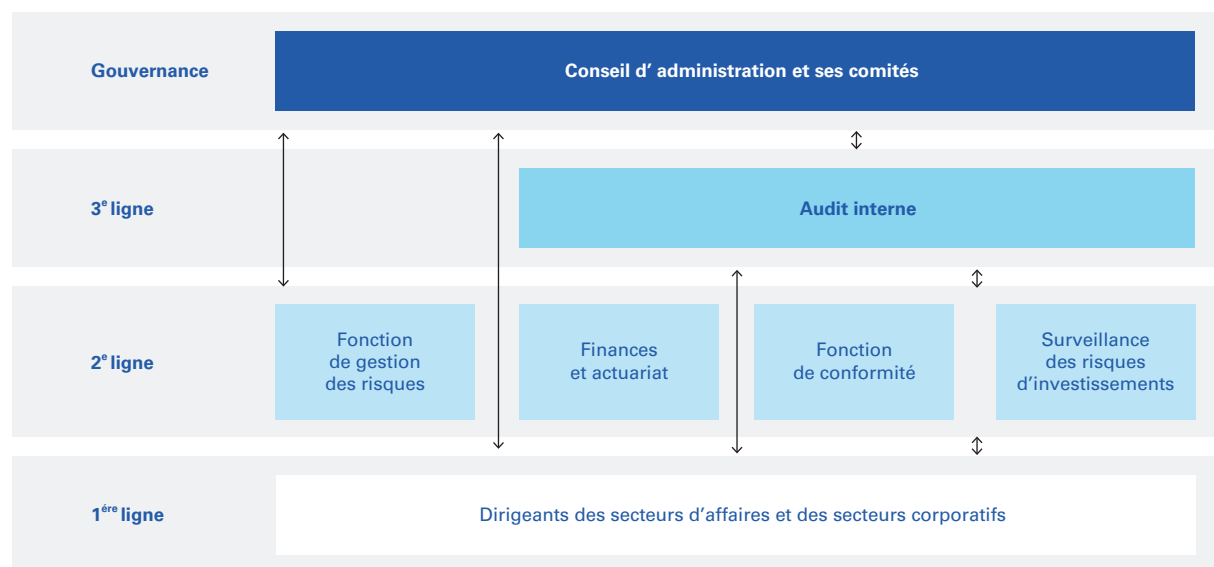
Il est important pour la bonne gouvernance que les administrateurs indépendants puissent discuter librement de sujets qui concernent la Société, le tout dans le but de s'acquitter de leur rôle de supervision en toute indépendance.

Pour ce faire, notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* prévoit qu'après chaque réunion, le conseil tient une séance à huis clos à laquelle seuls les administrateurs indépendants peuvent assister. Aucun membre de la direction n'est alors présent.

Les administrateurs indépendants tiennent systématiquement des réunions à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil. Les administrateurs indépendants se sont réunis à huis clos à l'issue des onze réunions du conseil d'administration tenues durant l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019. Les comités du conseil se réunissent également en l'absence de la direction à la fin de chaque réunion.

Gestion des risques

Le cadre de gestion intégrée des risques de la Société fournit au conseil l'assurance que tous les éléments requis sont en place au sein de l'entreprise pour assurer une gestion efficace des risques. Le conseil, assisté de ses différents comités, assure la surveillance globale du cadre et de son efficacité. Il approuve et supervise les politiques qui régissent le cadre et l'appétit pour le risque, qui sont mises en place afin de détecter, de gérer et de signaler les principaux risques associés aux activités de la Société. Le conseil approuve l'énoncé d'appétit et le niveau de tolérance au risque que la Société est disposée à accepter afin d'atteindre ses objectifs d'affaires et de croissance.



Pour s'acquitter de ses responsabilités, le conseil s'appuie sur le modèle de gouvernance éprouvé des « trois lignes de défense » qui est implanté au sein de l'organisation. En première ligne se retrouvent le président et chef de la direction de même que les dirigeants des secteurs d'activité et des secteurs corporatifs. Ils sont responsables de sélectionner et d'exécuter les stratégies d'affaires en respectant l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la Société tout en s'assurant d'atteindre un équilibre entre le rendement et le risque encouru. Ils sont également responsables d'assurer la mise en application des politiques et des procédures, d'identifier, de communiquer et de gérer les risques qui menacent l'atteinte des objectifs établis dans leurs champs de responsabilités respectifs.

En deuxième ligne de défense se situent la fonction de gestion des risques et la fonction de conformité. Y sont également inclus les secteurs des Finances et de l'Actuariat ainsi que la surveillance des risques d'investissements. Ces fonctions sont responsables de coordonner l'application et le respect du cadre de gestion intégrée des risques au sein de la Société et de veiller à ce que les politiques et procédures appropriées soient établies et mises en œuvre efficacement par la première ligne de défense. Les deux premières lignes de défense ont également la responsabilité de tenir le conseil d'administration régulièrement informé au sujet des principaux risques auxquels la Société est exposée et des mesures qui sont prises pour gérer ces risques.

En troisième ligne de défense, l'Audit interne évalue l'efficacité du cadre de gestion intégrée des risques, recommande des améliorations aux intervenants impliqués dans le processus et fait état de la situation au comité d'audit du conseil d'administration.

De manière générale, le conseil revoit périodiquement des comptes rendus sur les risques importants et émergents ainsi que sur l'évolution des activités susceptibles de modifier le profil de risques de la Société. Plus particulièrement, le conseil examine les rapports de la première ligne de défense à l'égard des principaux risques ainsi que des mesures qui ont été prises pour les mitiger. Il surveille également la mise en œuvre des améliorations au cadre de gestion intégrée des risques. À cette fin, il examine les rapports que présente la deuxième ligne de défense. Ces rapports traitent notamment de la surveillance du profil de risques de la Société, en lien avec son appétit pour le risque, ainsi que de l'efficacité des contrôles et des autres mesures d'atténuation mises en place en première ligne. Par ailleurs, le conseil doit superviser la réalisation du programme de gestion de la conformité, lequel permet d'assurer le respect des exigences légales liées à la Société et à ses activités. Enfin, le conseil s'appuie sur l'Audit interne, qui lui fournit une assurance objective quant à l'efficacité des processus d'affaires et à la gestion des risques exercée par les deux premières lignes.

Une description plus complète du cadre de gestion des risques se trouve dans le *Rapport annuel 2019*, qui est publié sur notre site au ia.ca.

Développement durable

La Société devient signataire des PRI des Nations Unies

En avril 2019, la Société est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies par l'entremise de sa filiale Industrielle Alliance, Gestion de placements inc. (« **iAGP** »).

Ce faisant, les gestionnaires de portefeuilles de iAGP se sont engagés à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement.

Précisons que iAGP est responsable de la gestion des fonds généraux de iA Assurance et des actifs des filiales du groupe. À ce titre, iAGP gère des portefeuilles de fonds distincts et de fonds communs de placement pour l'ensemble du groupe.

La Société devient carboneutre

Le 13 décembre 2019, la Société a annoncé son engagement à compenser ses émissions de gaz à effet de serre (GES) résiduelles par l'achat de crédits carbone.

La certification « Entreprise carboneutre » atteste que l'ensemble des émissions de GES qui n'ont pu être éliminées par les mesures de réduction que la Société a instaurées ont été calculées et compensées.

Depuis des années, la Société est engagée à soutenir la lutte contre les changements climatiques en réduisant de manière proactive son empreinte carbone. L'entreprise participe au Carbon Disclosure Project (CDP) sur les émissions de gaz à effet de serre depuis 2007.

La Société mène aussi de nombreux projets et initiatives visant à réduire à la source ses émissions de GES.

La compensation annoncée en 2019 débutera en 2020. Dans son Bilan de développement durable de 2020, la Société rendra publiques les données relatives à ses émissions de GES et la description plus détaillée des projets.

Position de la Société par rapport aux changements climatiques

Un engagement proactif et soutenu

Depuis des années, nous sommes engagés à soutenir la lutte contre les changements climatiques en réduisant de manière proactive notre empreinte carbone.

- Nous participons au Carbon Disclosure Project (CDP) sur les émissions de gaz à effet de serre depuis 2007.
- En 2019, la Société est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies par l'intermédiaire de sa filiale iA Gestion de placements. Cette dernière est à déployer un outil d'évaluation du risque ESG pour appuyer la sélection des titres, renforçant ainsi l'analyse des risques liés aux changements climatiques dans la gestion de portefeuilles. Notre premier rapport sur nos activités en matière d'investissement responsable sera publié au premier trimestre de 2021 et portera sur les activités réalisées en 2020.
- Depuis une vingtaine d'années, nous mettons de l'avant plusieurs initiatives visant à réduire le plus possible à la source nos émissions de GES.
- En décembre 2019, nous avons annoncé notre engagement à compenser nos émissions de gaz à effet de serre (GES) résiduelles par l'achat de crédits carbone et à devenir ainsi une entreprise carboneutre dès 2020. Dans notre Bilan de développement durable de 2020, nous rendrons publiques les données relatives à nos émissions de GES en 2019 et à notre compensation en crédits carbone.

Les risques liés aux changements climatiques sont considérés lors de l'exercice annuel d'évaluation des risques stratégiques et émergents de la société. Ces analyses, intégrées dans notre processus de planification stratégique corporative et sectorielle, nous permettent d'identifier et de prévenir les impacts que les changements climatiques pourraient avoir sur la conduite de nos affaires à long terme.

Assurance de dommages

Les risques et opportunités associés aux changements climatiques sont également évalués, notamment dans le cas précis de l'assurance de dommages.

Dans ce secteur, la planification stratégique, les exercices d'examen de la santé financière, de gestion intégrée des risques, de simulation de crise, ainsi que l'achat de couverture de réassurance sont effectués en gardant en tête les risques et opportunités découlant des changements climatiques.

Le développement de produits s'inscrit, pour sa part, dans l'optique d'une adaptation aux nouvelles tendances générées par les changements climatiques.

Assurance de personnes

Il existe actuellement peu d'études qui documentent l'impact sur les taux de mortalité qui serait engendré par les changements climatiques. Les quelques analyses disponibles sur le sujet font état de hausse et de baisse potentielles du taux de mortalité en fonction des zones géographiques concernées. Les hausses potentielles du taux de mortalité surviendraient dans les zones géographiques dans lesquelles iA Groupe financier a très peu ou pas d'activités.

Contrairement aux sociétés qui œuvrent de manière importante dans le secteur de l'assurance de dommages et à celles qui sont présentes en assurance de personnes dans des pays plus exposés, les risques liés aux changements climatiques sont évalués comme peu importants pour iA Groupe financier.

Vigilance en continu

Dans ce contexte, nous considérons que la résilience de la Société n'est pas menacée par les risques engendrés par les changements climatiques.

Par notre processus de planification stratégique, nous demeurons à l'affût des impacts que les changements climatiques pourraient avoir sur la conduite de nos affaires à long terme et disposons des mécanismes qui nous permettent de les identifier et de réagir adéquatement et promptement.

Politique de développement durable

La *Politique de développement durable* de la Société met de l'avant les sept principes directeurs suivants :

- Assurer le bien-être financier de nos clients;
- Effectuer une gestion intégrée des risques;
- Suivre des normes élevées de gouvernance;
- Contribuer activement à la communauté;
- Gérer l'impact environnemental;
- Offrir un milieu de travail stimulant; et
- S'approvisionner de façon responsable.

Bilan de développement durable

Pour l'ensemble de nos initiatives et réalisations, veuillez consulter notre *Bilan de développement durable* sur le site ia.ca (dans la section « À propos », sous l'onglet Développement durable).

Engagement avec les actionnaires

Le conseil d'administration et la direction favorisent grandement l'interaction avec les actionnaires et croient qu'il est important d'avoir un engagement direct, régulier et constructif avec eux afin de permettre et d'encourager un dialogue ouvert et l'échange d'idées.

Conseil d'administration

- Depuis l'assemblée annuelle de 2010, le conseil demande volontairement aux porteurs d'actions ordinaires de participer à un scrutin consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants. Les résultats de ce scrutin pour les trois dernières années figurent ci-après.
- Les administrateurs se rendent disponibles afin de rencontrer sur demande des investisseurs.

Le conseil d'administration reconnaît que l'engagement avec les actionnaires est une pratique en constante évolution, et il reverra périodiquement ses actions dans ce domaine afin de s'assurer qu'elles sont efficaces et qu'elles conviennent aux parties prenantes.

Les actionnaires qui désirent communiquer avec les administrateurs ou les rencontrer sont invités à nous faire parvenir leur demande par écrit à l'adresse suivante : secretariat_corporatif@ia.ca.

Il est aussi possible de communiquer avec les administrateurs en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil
iA Société financière inc.
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Haute direction

La haute direction de la Société communique avec ses actionnaires et autres parties prenantes de diverses façons, notamment par l'entremise de ce qui suit :

- Le **Rapport annuel** et les rapports trimestriels;
- L'assemblée annuelle;
- La diffusion de communiqués de presse portant sur les résultats trimestriels et sur tout autre sujet d'intérêt;
- La **Circulaire annuelle d'information pour la sollicitation de procurations**;
- La **Notice Annuelle**;
- Les appels conférence trimestriels avec les analystes financiers, lesquels sont accessibles à tous les actionnaires;
- La Journée des investisseurs, tenue tous les deux ans;
- Le bilan annuel de développement durable;
- La participation à des conférences de l'industrie et à d'autres événements;
- Les webdiffusions en direct et en différé des appels conférence trimestriels afin de présenter les résultats financiers et de l'assemblée annuelle des actionnaires;
- Des rencontres en personne ou par téléphone sur demande;
- Le site ia.ca, notamment la section **Relations avec les investisseurs**.

Les actionnaires qui désirent communiquer avec les hauts dirigeants ou les rencontrer sont invités à nous faire parvenir leur demande par écrit à l'adresse suivante : investisseurs@ia.ca.

En 2019, la haute direction a rencontré des investisseurs lors des événements suivants :

Date	Évènement	Lieu	Nbre invest. rencontrés
13 mars	Montreal Debt Investor Roadshow	Montréal	18
25 mars	Toronto Debt Investor Roadshow	Toronto	20
25 mars	Hockey night with investors at Scotiabank Arena	Toronto	11
28 mars	NBF 17th Annual Financial Services Conference	Montréal	15
29 mai	NBF 9th Annual Quebec Conference	Toronto	9
5 septembre	Scotiabank Financials Summit 2019	Toronto	27
26 septembre	CIBC 18th Annual Eastern Institutional Investor Conference	Montréal	7
11 novembre	Toronto Roadshow	Toronto	19
20 novembre	2019 Fixed Income Financial Services Conference	Toronto	4
27 novembre	Western Canada Roadshow	Vancouver	4
28 novembre	Western Canada Roadshow	Calgary	5
29 novembre	Western Canada Roadshow	Winnipeg	2
2 décembre	Montreal Roadshow	Montréal	14

Relations avec les investisseurs

Notre service des Relations avec les investisseurs se fait un plaisir et un devoir de fournir aux actionnaires une foule d'informations, notamment les résultats financiers, les informations relatives aux dividendes et aux cotes de crédit, ainsi que les conférences et les présentations.

Ce service publie aussi une Infolettre destinée aux investisseurs par laquelle il communique les dernières informations financières.

Ces informations se trouvent sur le site ia.ca, dans la section « À propos », sous l'onglet Relations avec les investisseurs.

Résultats du scrutin consultatif sur la rémunération de la haute direction

Appui à la politique de rémunération de la haute direction (%)		
Assemblée annuelle 2019	→	89,66 %
Assemblée annuelle 2018	→	90,27 %
Assemblée annuelle 2017	→	92,58 %

Diversité en emploi

Notre position en matière de diversité et d'inclusion

iA Groupe financier s'engage à offrir une expérience employé positive partout dans l'entreprise ainsi qu'un milieu de travail qui prône la diversité et l'inclusion, sans égard à l'origine ethnique, la nationalité, la langue, les croyances religieuses, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le statut civil, la situation familiale ou un handicap physique ou mental.

La diversité et l'inclusion sont des valeurs fondamentales qui, de façon évolutive, influencent toutes les décisions prises chez iA Groupe financier. De la composition des équipes jusqu'aux décisions de placements, nous croyons que de mettre l'accent sur ces priorités est non seulement une bonne action, c'est essentiel au succès à long terme de notre organisation.

Chez iA Groupe financier, nous construisons continuellement une équipe aussi diversifiée que les gens et les communautés que nous servons. En offrant un environnement inclusif qui favorise le travail d'équipe, le respect des individus et la qualité du service, nous souhaitons nous assurer que nos employés reçoivent du soutien et qu'ils peuvent être fidèles à eux-mêmes et réaliser leur plein potentiel.

Le 14 février 2019, le conseil d'administration a adopté une politique sur la diversité qui accorde une attention particulière à la représentation paritaire des genres au conseil. Nous croyons que cette initiative favorise la diversité des idées et des opinions, réduit les risques de la pensée de groupe et donne lieu à un plus grand éventail de connaissances, d'expérience et de compétences.

Nous sommes d'ailleurs près d'atteindre la parité des genres en ce qui concerne les cadres intermédiaires dans notre organisation. Cela nous permet aussi d'aspirer à moyen terme à une parité au niveau de la représentation féminine chez les vice-présidents. Nous sommes d'avis que les efforts que nous continuerons de déployer nous permettront éventuellement d'afficher une progression de la diversité des genres à la haute direction.

Au premier trimestre de 2019, iA Groupe financier est devenu signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies par l'intermédiaire de sa filiale iA Gestion de placements. Conformément aux PRI, nous prendrons en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos pratiques d'investissement et dans nos politiques et pratiques d'actionnaires. Nous contribuons à la promotion et nous assurons l'implantation des PRI dans l'industrie des placements par le biais d'un réseau international de signataires de 50 pays. Nous faisons état de nos activités et de notre progrès.

iA Clarington, notre filiale de fonds communs de placement, offre une gamme de fonds communs de placement et de solutions de portefeuilles socialement responsables. En combinant les analyses financières et ESG, nous évaluons le rendement de l'entreprise dans les domaines suivants : gouvernance d'entreprise, engagements environnementaux, relations avec les employés, diversité, relations communautaires, droits humains et produits durables.

Pour plus de renseignements sur notre engagement pour la diversité et l'inclusion, consultez notre Bilan de développement durable sur ia.ca.

Représentation des hommes et des femmes au niveau des cadres intermédiaires, des vice-présidents et de la haute direction

Nous déployons beaucoup d'efforts afin de favoriser une culture d'entreprise axée sur l'inclusion et d'assurer une participation et une progression toujours plus importantes des femmes dans la direction de la Société.

De fait, la représentation féminine aux différents niveaux de direction n'a cessé de croître ces dernières années, grâce à une démarche structurée qui tient compte des besoins spécifiques de l'organisation.

Force est de constater que notre approche porte graduellement ses fruits. Au 31 décembre 2019, les femmes représentaient 44 % des cadres intermédiaires, 31 % des vice-présidents et 18 % de la haute direction, comparativement à respectivement 41 %, 16 % et 0 % au 31 décembre 2014.

Nous sommes tout près d'atteindre la parité au niveau de la représentation féminine chez les cadres intermédiaires.

Pour parvenir éventuellement à une parité au niveau de la représentation féminine chez les vice-présidents, nous favoriserons les mesures suivantes :

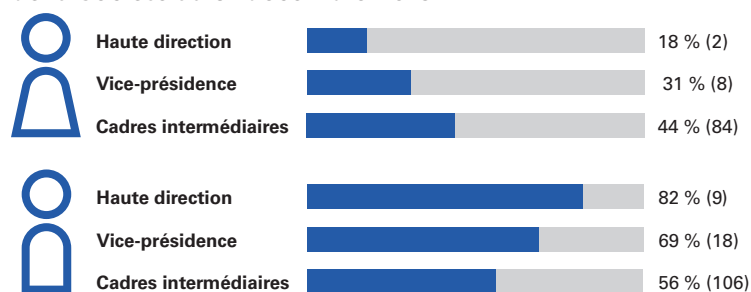
- Intégrer le concept de mixité dans notre processus d'examen et d'analyse des candidates à la relève;
- Mettre de l'avant des programmes de formation et de perfectionnement à l'interne, destinés aux femmes ayant un rendement élevé;

- Promouvoir la diversité au moyen de différents outils, comme le mentorat, les aménagements de travail flexible et les groupes de discussion;
- Améliorer nos outils d'évaluation et de sélection des candidates potentielles;
- Concentrer nos efforts sur les postes d'entrée de cadres intermédiaires pour bâtir une relève de candidates de qualité supérieure;
- Poursuivre nos efforts de sensibilisation en capitalisant sur des initiatives déjà en place (tels le cercle de gestion pour vice-présidents et le parcours de développement axé sur la conscience dans le leadership) qui devraient agir comme des leviers et favoriser la complémentarité des genres.

En ce qui concerne la représentation féminine à la haute direction, nous sommes d'avis que les efforts que nous continuerons de déployer, tels que décrits précédemment, nous permettront éventuellement d'afficher une progression de la diversité des genres.

Il nous apparaît important de miser aussi sur la diversité des expertises et des connaissances, indépendamment des genres.

Répartition hommes/femmes au sein des différents niveaux hiérarchiques de la Société au 31 décembre 2019.



Note : Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de personnes.

À propos du conseil d'administration

Mission du conseil

Le conseil a pour mission de superviser de façon indépendante la planification stratégique et les affaires internes de la Société.

Deux fonctions fondamentales du conseil

Le rôle du conseil repose sur deux fonctions fondamentales : la prise de décisions et la surveillance. Le conseil peut s'acquitter de ses responsabilités définies dans son mandat directement ou par l'intermédiaire d'un comité.

1

La fonction de prise de décisions

L'élaboration, de concert avec la haute direction, de la culture d'entreprise, des objectifs stratégiques et de l'appétit pour le risque ainsi que l'adoption des politiques fondamentales et l'approbation des principales décisions d'affaires.

2

La fonction de surveillance

La supervision des décisions prises, de la gestion effectuée par la direction, de la gestion des risques, de la pertinence des systèmes et des contrôles internes et de la mise en œuvre de politiques et de correctifs.

Politique d'orientation et de formation des administrateurs

Notre *Politique d'orientation et de formation des administrateurs* a pour objectif de prévoir l'orientation des nouveaux administrateurs afin de les informer des activités de la Société, de ses stratégies d'affaires et d'autres sujets pertinents.

À cet effet, nous leur proposons un programme d'intégration et d'orientation. Ce programme vise à intégrer la connaissance de l'entreprise, le cadre dans lequel elle exerce ses activités et les rôles et responsabilités d'administrateurs de sociétés publiques et donne accès à l'information dont les administrateurs ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. En vertu de ce programme, les nouveaux administrateurs assistent à des séances d'information en compagnie du président du conseil, des présidents des comités du conseil, du président et chef de la direction, du vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef, de la secrétaire de la Société ainsi que d'autres membres-clés de la haute direction afin de compléter le survol des secteurs d'activité.

Afin de tenir les membres du conseil au courant des activités de la Société, des séances d'information ont lieu régulièrement pendant les réunions du conseil et des comités et, à l'occasion, lors de réunions spéciales. Ces séances portent, entre autres, sur la stratégie commerciale, l'évolution des activités commerciales, la gestion des risques et d'autres sujets pertinents pour le conseil ou le comité concerné.

Nous encourageons les administrateurs à participer à des programmes de formation continue. Le conseil est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, un organisme qui offre des séances et des activités de formation continue destinées aux administrateurs. La Société rembourse les dépenses raisonnables des administrateurs lorsque ceux-ci assistent à des activités de formation continue, à condition que le président du conseil les ait approuvées à l'avance.

Formation continue

En 2019, les administrateurs ont participé à des sessions d'information concernant les sujets mentionnés ci-dessous.

Formation continue des administrateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019

Date	Sujet	Participants
Janvier 2019	Orientation client	Conseil d'administration
Février 2019	Politiques monétaires : Perspectives et impacts sur les marchés	Comité de placements
Avril 2019	Formation IFRS	Comité d'audit
Février 2019	Formation sur l'investissement responsable	Comité de placements
Mai 2019	Nouvelle <i>Loi sur les assureurs</i>	Comité de gouvernance et d'éthique
Mai 2019	Revue des tendances dans l'industrie automobile	Conseil d'administration
Juillet 2019	Le futur numérique	Conseil d'administration
Août 2019	Sécurité de l'information	Conseil d'administration
Août 2019	IFRS 17 et LICAT Vision stratégique et opportunités d'affaires	Conseil d'administration
Août 2019	Taux d'intérêt Pourquoi sont-ils si bas?	Conseil d'administration
Novembre 2019	Développements récents en gouvernance	Comité de gouvernance et d'éthique
Novembre 2019	Survol des pratiques de durabilité	Conseil d'administration
Décembre 2019	Les tendances de la santé financière des familles canadiennes au cours de la prochaine décennie	Conseil d'administration

Évaluation du conseil

Le comité de gouvernance et d'éthique a mis en place un processus d'évaluation de la performance du conseil, des comités, du président du conseil, des présidents de chaque comité ainsi que de chaque administrateur. Le comité de gouvernance et d'éthique veille à ce qu'une telle évaluation soit effectuée périodiquement afin de favoriser l'amélioration continue de la performance du conseil et de ses comités.

La performance du conseil est le résultat d'un effort collectif qui implique plusieurs facteurs, dont :

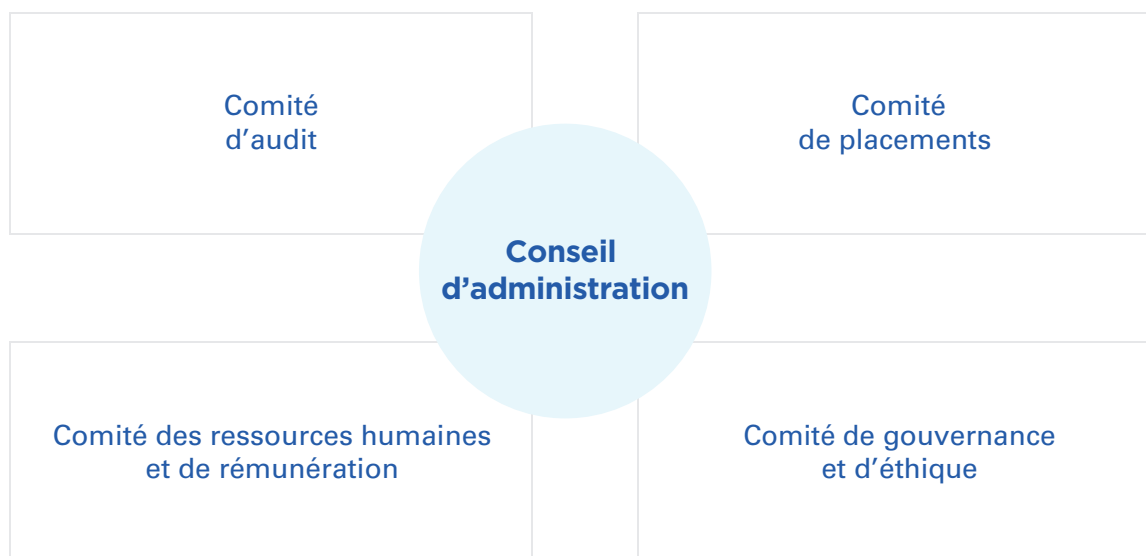
- la qualité de l'information et le soutien fourni par la direction en temps opportun;
- la diversité des perspectives et la qualité des interventions des administrateurs pour permettre au conseil de jouer pleinement son rôle de supervision et de conseil stratégique;
- le leadership du président du conseil et du président et chef de la direction pour que le conseil consacre son temps aux enjeux les plus importants;
- l'évaluation de la performance du conseil vise à revoir dans quelle mesure ces divers facteurs agissent de concert de manière à contribuer à une performance optimale du conseil et à identifier les mesures qui contribueraient le mieux à l'amélioration continue du conseil et de ses comités.

Processus d'évaluation

- Les administrateurs sont appelés à commenter la performance du conseil, des comités ainsi que des présidents des comités par le biais d'une évaluation qui traite notamment de la composition, du fonctionnement, des rôles et responsabilités du conseil et des comités. Une évaluation distincte de la performance du président du conseil d'administration est aussi effectuée par chaque administrateur;
- Les administrateurs procèdent également à une autoévaluation de leur performance;
- Dans le cadre du processus, le président du conseil rencontre tous les administrateurs indépendants de façon individuelle. Lors de ces rencontres, les activités du conseil et des comités, ainsi que l'apport de l'administrateur rencontré et de chacun des autres administrateurs, sont discutés;
- À l'exception de sa propre évaluation, le président du conseil est responsable de recueillir les résultats des différentes évaluations et d'en faire rapport au comité de gouvernance et d'éthique, ainsi qu'au conseil, et de soumettre au conseil les recommandations quant aux améliorations souhaitées;
- Des membres déterminés du comité de gouvernance et d'éthique sont responsables de recueillir les résultats de l'évaluation du président du conseil, de le rencontrer pour en discuter et de faire rapport au comité de gouvernance et d'éthique.

Rapport des comités

Le conseil est assisté dans l'exercice de ses fonctions par quatre comités permanents :



Le président du conseil est membre d'office de tous les comités du conseil d'administration, peut y voter et sa présence est comptée pour les fins du quorum des réunions des comités. Certains administrateurs sont membres de plus d'un comité, ce qui favorise une compréhension globale du mandat des comités et des enjeux liés aux différents secteurs d'activité de la Société.

Les comités ont la responsabilité d'examiner les aspects prévus à leur mandat et toute autre responsabilité qui leur est confiée par le conseil et d'en faire rapport au conseil d'administration. Chaque président de comité fait état au conseil, après chaque réunion du comité qu'il préside, des délibérations et des recommandations nécessaires à l'approbation du conseil. À l'occasion, le conseil peut aussi créer des comités spéciaux pour combler ses besoins lorsque la situation l'exige.

Les rapports présentés ci-après vous permettront de mieux comprendre les travaux des comités du conseil au cours du dernier exercice et de constater comment les comités se sont acquittés de leur mandat durant cette période.

Conseillers en rémunération

En 2019, le comité des ressources humaines et de rémunération a retenu les services de la firme Hugessen Consulting Inc. pour revoir la conformité de certaines composantes de la rémunération des hauts dirigeants. Ce comité a aussi retenu les services de Towers Watson Canada Inc. pour revoir certaines composantes de la rémunération des hauts dirigeants.

Autres honoraires

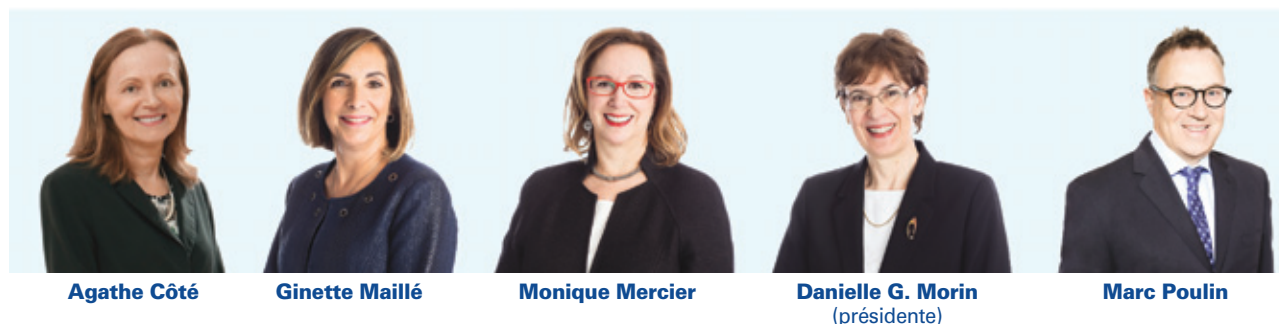
En 2019, la Société a retenu les services de la firme Towers Watson Canada Inc. pour l'analyse de la rémunération de certains postes. Des honoraires de 41 313 \$ ont été versés à Towers Watson Canada Inc. pour ces mandats. En 2018, le montant versé à Towers Watson pour autres honoraires s'élevait à 447 846 \$, pour la révision de la structure salariale des employés ainsi que pour l'analyse de la rémunération de certains postes.

	2019	2018
Hugessen Consulting Inc.		
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction	71 612 \$	79 879 \$
Autres honoraires (honoraires liés à la rémunération des membres du conseil d'administration)	- \$	18 910 \$
Towers Watson Canada Inc.		
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction	131 358 \$	22 638 \$
Autres honoraires (honoraires liés à la rémunération des employés non-membres de la haute direction)	41 313 \$	447 846 \$

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à l'égard des ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société et des renseignements connexes transmis aux actionnaires, à la surveillance du cadre de gestion intégrée des risques et de l'environnement de contrôle interne, à son auditeur interne, à son auditeur externe, ainsi qu'à l'actuaire en chef de la Société. Entre autres, le comité doit veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Le comité d'audit est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité. Chacun de ses membres possède les compétences financières au sens attribué à cette expression dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches à titre de membres du comité en ayant occupé des postes de chef de la direction, de chef des finances, de haut dirigeant ou d'administrateur au sein d'autres sociétés ou en raison de leurs parcours académiques.

Réunions :

- Au cours du dernier exercice, le comité d'audit a tenu cinq réunions.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni en l'absence de la direction.
- À chaque réunion, le comité a rencontré séparément, sans la présence de la direction, le président et chef de la direction, le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef, l'auditeur externe et l'auditeur interne.
- Le comité a rencontré à au moins une reprise en 2019, sans la présence de la direction, la vice-présidente et chef de la gestion des risques et la chef de la conformité.

Réalisations 2019

Au cours de l'année 2019, le comité d'audit a :

Responsabilités liées à l'information financière

- ✓ Vérifié les états financiers intermédiaires et annuels et les rapports de gestion ainsi que les communiqués de presse et, à cet égard, a recommandé leur approbation au conseil
- ✓ Recommandé au conseil la publication de la *Notice annuelle*

Responsabilités liées aux contrôles et procédures de communication, contrôle interne et gestion des risques

- ✓ Surveillé la pertinence des contrôles internes effectués
- ✓ Surveillé que des procédures de vérification adéquates étaient en place relativement à la communication, au public, de l'information financière relative à la Société.
- ✓ Examiné la correspondance importante avec les autorités de surveillance et a fait le suivi des engagements pris à leur endroit
- ✓ Examiné les rapports sur les litiges.
- ✓ Examiné les rapports semestriels sur la gestion des risques réglementaires et opérationnels.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur les couvertures d'assurance.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la *Politique corporative de sécurité de l'information*.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la version révisée de la *Politique de gestion des risques réglementaires*.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la version révisée de la *Politique de gestion des risques opérationnels*.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la lutte contre la criminalité financière.
- ✓ Examiné les rapports périodiques sur le programme de cybersécurité et autres risques technologiques.
- ✓ Recommandé au conseil d'adopter une version révisée de l'Énoncé d'appétit et de tolérance au risque.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

De l'information additionnelle sur le comité d'audit est fournie à la section « Information à fournir sur le comité d'audit » de la *Notice annuelle* déposée auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui se trouve sur le site de SEDAR au sedar.com.

Présenté au nom du comité
Danielle G. Morin, présidente

Responsabilités liées à l'Audit interne

- ✓ Examiné les rapports de l'Audit interne.
- ✓ Examiné le rapport de l'Audit interne sur les signalements liés à la fraude.
- ✓ Vérifié les activités de l'Audit interne.
- ✓ Évalué la performance de l'auditeur interne.
- ✓ Approuvé la *Charte de l'Audit interne*.
- ✓ Approuvé le plan d'audit.
- ✓ Approuvé la nomination de l'auditeur interne.

Responsabilités liées à l'auditeur externe

- ✓ Recommandé la nomination de l'auditeur externe.
- ✓ Approuvé le plan d'audit externe.
- ✓ Examiné le rendement et la qualité des vérifications externes et a discuté des résultats de cette évaluation avec l'auditeur externe.
- ✓ Vérifié l'indépendance de l'auditeur externe.
- ✓ Revu et a approuvé les services rendus par l'auditeur externe et ses honoraires.
- ✓ Examiné les rapports de l'auditeur externe.
- ✓ Révisé et recommandé au conseil d'approuver la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe*.
- ✓ Approuvé les mandats de l'auditeur externe pour les services non liés à l'audit.

Autres responsabilités

- ✓ Surveillé qu'il y avait coordination entre l'Audit interne, l'audit externe et la gestion des risques.

Comité de placements

Le comité de placements a pour mandat principal d'approuver les politiques de placements et de participer activement à l'examen, à l'approbation et à la supervision des activités de placements de la Société. Le comité supervise la gestion des risques inhérente à la gestion de placements et approuve les stratégies d'investissement.

Le comité de placements est présentement formé des quatre personnes suivantes :



Agathe Côté

Benoît Daignault

Emma K. Griffin
(présidente)

Claude Lamoureux

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité de placements possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions :

- Au cours du dernier exercice, le comité de placements a tenu sept réunions.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni en l'absence de la direction.
- À chaque réunion, à l'exception de l'une d'entre elles, le comité a rencontré le vice-président exécutif et chef des placements, sans la présence de la direction.

Réalisations 2019

Au cours de l'année 2019, le comité de placements a :

Supervision des placements

- ✓ Examiné différents rapports sur les stratégies d'investissement, dont le rapport *Approche d'investissement responsable pour iA Groupe financier*.
- ✓ Examiné différents rapports de la direction sur l'évaluation et la nature des placements.
- ✓ Examiné différents rapports sur la qualité des portefeuilles et des placements à risque ou sous surveillance.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation de la nouvelle *Politique de placements*.
- ✓ Approuvé ou recommandé les placements pour lesquels l'approbation du comité de placements ou du conseil était requise selon la *Politique de placements*.

Conformité des placements

- ✓ Examiné les rapports sur la conformité des placements avec la Politique de placements.

Gestion des risques des placements

- ✓ Examiné différents rapports de la direction sur la gestion des risques de placements.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

À chaque exercice financier, le comité prévoit des sessions de formation dans le cadre de ses réunions.

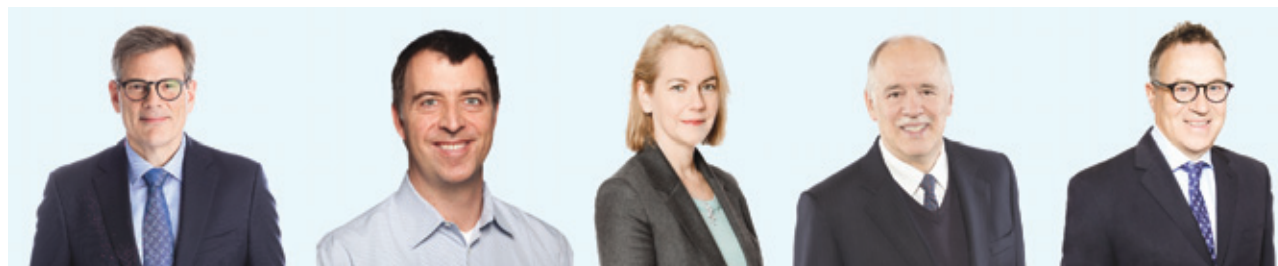
Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Présenté au nom du comité
Emma K. Griffin, présidente

Comité des ressources humaines et de rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat de veiller aux nominations, à la rémunération, à l'évaluation et au renouvellement de la direction de la Société et au cadre politique en matière de ressources humaines en fonction des orientations stratégiques de la Société.

Le comité des ressources humaines et de rémunération est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Benoit Daignault

Nicolas Darveau-Garneau

Emma K. Griffin

Jacques Martin

Marc Poulin
(président)

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité des ressources humaines et de rémunération possèdent tous de l'expérience dans le domaine de la rémunération des dirigeants, soit à titre d'ancien chef de la direction d'une société inscrite en bourse, soit à titre de haut dirigeant et qu'ils possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions :

- Au cours du dernier exercice, le comité des ressources humaines et de rémunération a tenu quatre réunions.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni en l'absence de la direction.

Réalisations 2019

Au cours de l'année 2019, le comité des ressources humaines et de rémunération a :

Nomination des membres de la haute direction

- ✓ Recommandé au conseil les critères de compétences requis pour des postes à la haute direction.

Rémunération des employés, des cadres et des cadres supérieurs

- ✓ Approuvé les objectifs pour 2019 du régime de bonification annuelle des employés, cadres intermédiaires et cadres supérieurs.
- ✓ Recommandé au conseil le versement du boni annuel pour les employés, les cadres intermédiaires et les cadres supérieurs.
- ✓ Approuvé le paiement des UAR au terme du cycle triennal 2016-2018.
- ✓ Approuvé les octrois d'UAR au terme du cycle triennal 2019-2021.
- ✓ Approuvé les salaires de base pour les cadres supérieurs pour 2019.
- ✓ Approuvé les octrois d'options.
- ✓ Examiné la conformité, la situation financière et l'évolution des régimes de retraite de la Société.
- ✓ Approuvé la divulgation concernant la rémunération dans la présente circulaire.
- ✓ Approuvé la politique salariale pour le personnel non-cadre et les cadres intermédiaires pour 2020.
- ✓ Analysé la tendance des critères ESG (environnement, social et gouvernance) dans la rémunération de la haute direction.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Présenté au nom du comité
Marc Poulin, président

Évaluation du président et chef de la direction

- ✓ Évalué la performance du président et chef de la direction.
- ✓ Approuvé le salaire et le boni attribués au président et chef de la direction.

Plan de relève

- ✓ Révisé le plan de relève ainsi que le plan de développement de ressources pour les postes de direction.

Gestion des risques en matière de rémunération

- ✓ Mandaté la firme Hugessen Consulting Inc. afin de revoir la conformité de certaines composantes de la rémunération des hauts dirigeants en fonction des pratiques en vigueur. Il est ressorti de cette analyse qu'aucun des éléments de nos programmes de rémunération revus par Hugessen ne comportait un niveau de risque élevé.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mandat de veiller à ce que la Société soit pourvue d'une gouvernance liée à ses orientations stratégiques, fondée sur une approche systémique et une culture d'entreprise éthique et responsable qui est cohérente avec les valeurs et les intérêts à long terme de la Société.

Le comité de gouvernance et d'éthique est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Claude Lamoureux

Jacques Martin
(président)

Monique Mercier

Danielle G. Morin

Louis Têtu

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité de gouvernance et d'éthique possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions :

- Au cours du dernier exercice, le comité de gouvernance et d'éthique a tenu quatre réunions.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni en l'absence de la direction.

Réalisations 2019

Responsabilités liées à la gouvernance

Au cours de l'année 2019, le comité de gouvernance et d'éthique a :

Cadre et politiques en matière de gouvernance

- ✓ Approuvé la divulgation concernant la gouvernance dans la présente circulaire.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la révision de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la révision de la *Politique de développement durable*.
- ✓ Examiné le Bilan de développement durable avant sa publication.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la révision du mandat du conseil d'administration.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la révision de la description de poste du président du conseil et la description de poste de président d'un comité.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la *Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration*.

Composition et renouvellement du conseil

- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la composition des différents comités du conseil d'administration et d'en nommer les présidents.
- ✓ Examiné la composition et le renouvellement du conseil et le profil recherché en termes d'expertise, de connaissances et de diversité.
- ✓ Recommandé la candidature des nouveaux administrateurs.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la nouvelle *Grille de compétences et d'expertises des administrateurs*.

Formation des administrateurs

- ✓ Examiné le processus de formation continue des administrateurs.

Évaluation de l'efficacité du conseil, de ses comités et de leurs membres

Dans un souci d'efficience, l'évaluation du conseil, de ses comités et des administrateurs, est effectuée aux deux ans afin de permettre une mise en œuvre plus efficace des améliorations identifiées l'année précédente.

Réalisations 2019

Responsabilités liées à l'éthique

Au cours de l'année 2019, le comité de gouvernance et d'éthique a :

Normes de conduites des administrateurs et des dirigeants

- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la révision du *Code de conduite professionnelle*.
- ✓ Examiné le rapport annuel relatif aux conflits d'intérêts et au respect *du Code de conduite professionnelle*.
- ✓ Examiné les rapports semestriels sur la Ligne d'intégrité.

Protection des renseignements personnels

- ✓ Examiné le rapport annuel sur la protection des renseignements personnels.

Opérations avec des personnes intéressées

- ✓ Examiné le rapport annuel sur les transactions avec des personnes intéressées.
- ✓ Recommandé au conseil d'administration les transactions entre parties intéressées.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Présenté au nom du comité
Jacques Martin, président

Rémunération de la haute direction

Notre approche en matière de rémunération de la haute direction est résolument axée sur la performance et les impératifs concurrentiels. Il est important pour nous de maintenir une rémunération qui soit à la fois attrayante, pondérée et réfléchie.

Message aux actionnaires

Chers actionnaires,

Nous sommes d'avis que la rémunération des hauts dirigeants de la Société doit être à la fois concurrentielle, pondérée et réfléchie. Notre démarche en matière de rémunération, rigoureuse et continue, tient également compte du dialogue ouvert que nous avons depuis des années avec vous, nos actionnaires.

Au cours de l'année 2019, nous avons travaillé avec une firme de consultation spécialisée afin de vérifier si les diverses composantes de la rémunération de la haute direction soutenaient efficacement les objectifs stratégiques de la Société et étaient concurrentielles par rapport à ce qui est offert ailleurs dans notre domaine. En 2019, nous nous sommes concentrés sur les éléments de rémunération à court terme. En 2020, nous allons continuer nos travaux portant principalement sur le programme de rémunération à moyen et long termes.

Nous tenons à vous rappeler qu'une partie importante de la rémunération de la haute direction est variable ou « fondée sur la performance », afin justement d'assurer un lien direct avec les intérêts des actionnaires.

Le comité des ressources humaines et de rémunération s'est penché en 2019 sur diverses composantes de la rémunération des hauts dirigeants.

Il a été convenu que ni le comité des ressources humaines et de rémunération ni le conseil d'administration n'auront un pouvoir discrétionnaire leur permettant d'ajuster à la hausse la rémunération des dirigeants pour tenir compte de situations particulières.

De plus, le régime de boni annuel continuera de comporter un élément déclencheur lié à la profitabilité qui empêche le versement d'un boni si le revenu net n'atteint pas un seuil minimum. Par ailleurs, 25 % du boni du régime d'intéressement à moyen terme sera en fonction du rendement total pour les actionnaires de la Société sur une période de trois ans par rapport à celui du groupe de comparaison.

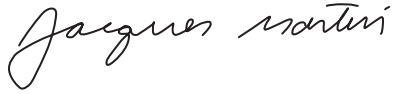
Nous avons aussi établi que le nombre d'options d'achat d'actions octroyées annuellement sera indépendant du prix du marché de l'action ordinaire de IA Société financière.

Des actionnaires, dont le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), nous ont demandé de réfléchir à l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la rémunération des hauts dirigeants. Nous avons donc effectué une analyse détaillée des pratiques en cette matière dans notre marché de référence.

Cette étude nous a amenés à conclure que nous arriverons en 2020 notre stratégie d'entreprise en matière de critères ESG à notre stratégie de rémunération de la haute direction à moyen ou long terme. Il s'agit d'une démarche longue et complexe et nous voulons la mener à bon port et de la meilleure manière possible. Une composante ESG entrera ainsi en vigueur dans la rémunération variable des hauts dirigeants en 2021.

En matière de rémunération de la haute direction, comme dans toutes choses, nous continuerons d'être à l'écoute de nos actionnaires dans une démarche transparente et évolutive en vue de soutenir la vision et les priorités stratégiques de la Société.

Le président du conseil

Handwritten signature of Jacques Martin in cursive script.

Jacques Martin

Le président du comité des ressources
humaines et de rémunération

Handwritten signature of Marc Poulin in cursive script.

Marc Poulin

Analyse de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat de recommander au conseil la stratégie en matière de rémunération et de réviser annuellement les politiques de rémunération des employés, de la haute direction et du président et chef de la direction. Le comité a donc structuré le programme et les politiques de rémunération de la haute direction en vue de soutenir la vision et les priorités stratégiques de la Société.

Nous estimons que la réussite de iA Société financière dans l'atteinte de ses objectifs dépend de l'engagement et de la performance de notre équipe et que la rémunération des cadres est un outil qui joue un rôle important dans notre succès et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires.

L'analyse qui suit vous fournit une description et une explication sommaire du programme de rémunération de la haute direction et de chacune de ses composantes.

Pour l'année 2019, les dirigeants désignés sont :

Denis Ricard

Président et chef de la direction

Jacques Potvin

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

Michael L. Stickney

Vice-président exécutif et chef de la croissance

Carl Mustos

Vice-président exécutif, Gestion de patrimoine

Alain Bergeron

Vice-président exécutif et chef des placements

Nomand Pépin

Vice-président exécutif et adjoint du président (retraité)

Processus décisionnel

Notre processus décisionnel fait appel à la direction, au comité des ressources humaines et de rémunération ainsi qu'aux recommandations de conseillers en rémunération externes et doit être approuvé par le conseil d'administration.

Les conditions salariales et les bonis des membres de la haute direction sont établis en fonction d'une comparaison avec ce qui est octroyé dans le domaine des services financiers au Canada. Les objectifs de chaque dirigeant désigné sont établis au début de l'année. Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs de celui-ci et après consultation des membres du conseil. Sous la supervision du conseil, le président et chef de la direction évalue le rendement des autres dirigeants désignés.

Groupes de comparaison

Annuellement, le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération. L'évaluation s'effectue à l'aide d'un groupe de comparaison qui sert de marché de référence. Le groupe de comparaison est composé de sociétés du secteur financier, excluant les cinq grandes banques canadiennes, choisies en tenant compte notamment des revenus, des bénéfices nets et de la capitalisation boursière.

Les sociétés suivantes composent notre groupe de comparaison :

Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
Banque canadienne de l'Ouest
CI Financial Corp.
E-L Financial Corporation Limited

Element Fleet Management Corp.
Fairfax Financial Holdings Limited
Genworth MI Canada Inc.
Financière Sun Life inc.
Great-West Lifeco Inc.

Groupe TMX limitée
Home Capital Group Inc.
Intact Corporation financière
Société financière IGM inc.
Société Financière Manuvie

Par ailleurs, pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme nous utilisons un groupe de comparaison composé de sociétés choisies en tenant compte des secteurs d'activité (assurance ou gestion de patrimoine) et de la capitalisation boursière (les compagnies doivent être cotées en bourse). Le groupe comporte aussi un certain nombre de compagnies d'assurance américaines pour refléter notre présence grandissante dans ce pays.

Les sociétés suivantes composent le groupe de comparaison :

Banque Laurentienne du Canada Banque Nationale du Canada Banque canadienne de l'Ouest CI Financial Corp. Element Fleet Management Corp. Fairfax Financial Holdings Limited	Financière Sun Life inc. Genworth MI Canada Inc. Great-West Lifeco Inc. Groupe TMX limitée Home Capital Group Inc. Intact Corporation financière	Lincoln National Corporation Principal Financial Group Inc. Société financière IGM inc. Société Financière Manuvie Globe Life Inc. Unum Group
---	---	--

Politique sur la récupération de la rémunération variable

Si les états financiers de la Société doivent être redressés en raison de la négligence grossière, de l'inconduite délibérée ou d'une fraude d'un haut dirigeant, le conseil d'administration ou le comité de gouvernance et d'éthique peut, à son entière discrétion, exiger de ce haut dirigeant le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable qui lui a été versée, octroyée ou acquise au cours des douze derniers mois (boni annuel, UAD, UAR et options d'achat d'actions).

De plus, le conseil d'administration ou le comité de gouvernance et d'éthique peut exiger le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable versée au, octroyée au ou acquise par le président et chef de la direction ou le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef au cours des douze derniers mois, à la suite d'une conduite volontairement trompeuse ou d'une négligence grossière de celui-ci ayant entraîné, ou étant raisonnablement susceptible d'entraîner, des conséquences économiques négatives pour la Société ou une atteinte à la réputation de celle-ci peu importe si ses états financiers doivent ou non être redressés.

Composantes de la rémunération

Le tableau suivant présente les cinq composantes du programme de rémunération de la haute direction pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 :

Composantes de la rémunération		Type	Période de rémunération	Base de détermination	Objectif
Rémunération directe					
Fixe	Salaire de base	En espèces	1 an	En comparaison avec le marché de référence, le rendement individuel et l'équité interne. Correspond au niveau de responsabilité, aux habiletés et à l'expérience.	Rétention et équité
Variable	Régime d'intéressement annuel – boni annuel	En espèces	1 an	En comparaison du marché de référence. Attribution effective reposant à la fois sur le rendement de la Société, les rendements sectoriel et individuel.	Rétention et différenciation
		Unités d'actions différées (« UAD »)	Jusqu'à la retraite des hauts dirigeants ou jusqu'à la cessation d'emploi	Possibilité pour les hauts dirigeants de reporter, en partie ou en totalité, leur boni annuel sous forme d'UAD rachetables en espèces uniquement à la cessation d'emploi, à la prise de la retraite ou au décès. Versement tenant compte du réinvestissement des dividendes fictifs pendant l'existence des UAD et de la juste valeur marchande des actions ordinaires au moment du rachat.	Reconnaître la contribution et l'implication des hauts dirigeants dans l'atteinte des résultats de la Société
Variable	Régime d'intéressement à moyen terme	Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	3 ans	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de la Société. Valeur d'octroi finale reposant sur le prix de l'action ordinaire à la date d'acquisition et le niveau de rendement atteint par la Société.	Aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de rendement financier ambitieux
Variable	Régime d'intéressement à long terme	Options d'achat d'actions	10 ans, avec un droit d'exercice des options de 25 % par année pendant 4 ans débutant 1 an après la date d'octroi	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de la Société. Valeur d'octroi finale reposant sur l'écart entre le prix de l'action ordinaire à la date de l'octroi et à la date de la levée.	Rétention à long terme et différenciation Favorise l'alignement de la rémunération des hauts dirigeants de la Société sur la croissance de la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires.
Rémunération indirecte					
Régime de retraite et d'avantages sociaux		Régime collectif d'assurance vie et maladie et régime de retraite	Continue	En comparaison avec le marché de référence.	Fidélisation

Les composantes de la rémunération varient en fonction de l'échelon du dirigeant. Une partie importante de la rémunération globale est à risque afin d'assurer le lien avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière et des autres principaux intervenants. Les paiements versés en vertu des régimes de rémunération variable dépendent de la capacité du dirigeant à influencer sur les résultats à court et à long termes et de son niveau hiérarchique.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition de la rémunération totale directe pour les quatre éléments suivants : le salaire de base, le boni annuel, le régime d'intéressement à moyen terme et le régime d'intéressement à long terme. Les régimes de retraite et les avantages sociaux en sont exclus.

Echelon	Salaire de base	Boni annuel cible	Unites d'actions liées au rendement	Options d'achat d'actions	Portion totale de la remuneration qui varie
Président et chef de la direction	35 %	25 %	15 %	25 %	65 %
Vice-président exécutif	35 % - 50 %	20 % - 25 %	15 % - 20 %	10 % - 30 %	50 % - 65 %
Vice-président principal et échelons équivalents	55 % - 65 %	25 % - 30 %	15 %	0 % - 10 %	35 % - 45 %
Vice-président	60 % - 70 %	15 % - 30 %	10 % - 20 %	0 %	30 % - 40 %

Salaire de base

Le salaire de base sert à rétribuer les employés pour le rôle qu'ils jouent au sein de la Société. Les salaires de base et les échelles de salaire, y compris les minimums, les valeurs médianes et les maximums, sont étalonnés par rapport à des rôles comparables dans des sociétés du groupe de comparaison et, à l'interne, par rapport à des rôles similaires. Les salaires de base pour tous les employés sont révisés annuellement et rajustés, s'il y a lieu, en fonction du rendement personnel, des compétences, des responsabilités et des données sur la concurrence.



Le comité des ressources humaines et de rémunération examine et recommande au conseil d'administration :

- les hausses du salaire de base du président et chef de la direction;
- à la suite des recommandations faites par le président et chef de la direction, les hausses salariales des membres de la haute direction et la hausse salariale globale de tous les autres membres du personnel.

Régime d'intéressement annuel - boni annuel

Le régime de boni annuel récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs stratégiques et opérationnels à court terme. Il encourage l'obtention de résultats supérieurs en se basant sur le rendement par rapport à des objectifs annuels déterminés à l'avance auxquels la Société, les secteurs et les individus doivent satisfaire.

Les objectifs du régime sont les suivants :

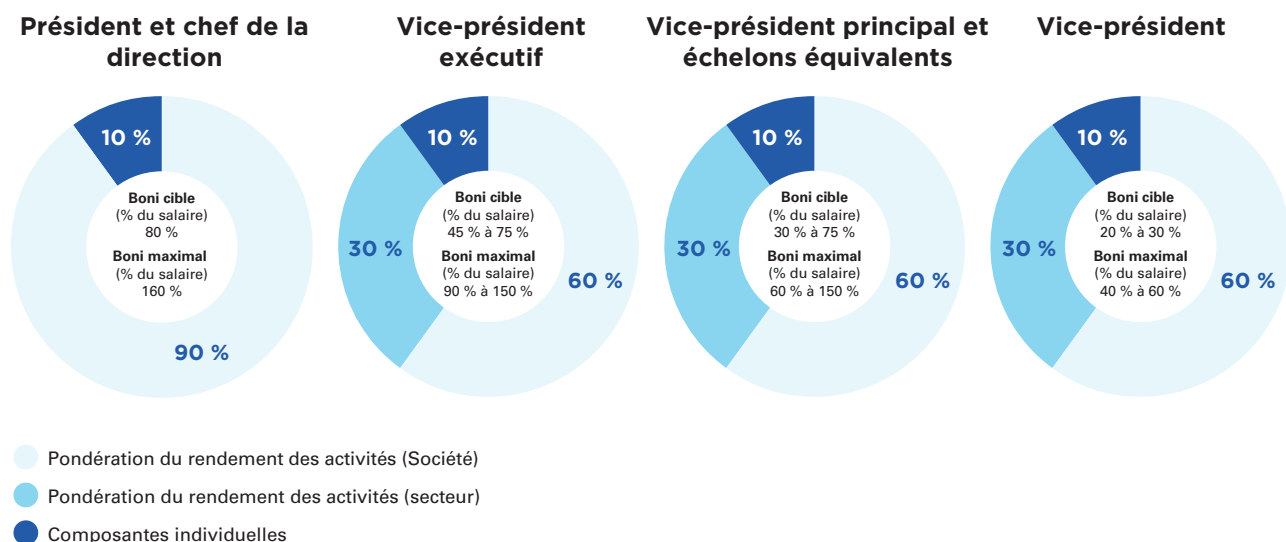
- Promouvoir notre mission auprès des dirigeants;
- Favoriser l'atteinte d'une performance supérieure globale quant aux objectifs de la Société;
- Inciter à une productivité plus élevée;
- Reconnaître la contribution et l'implication des dirigeants dans l'atteinte de nos résultats; et
- Offrir une rémunération qui nous positionne de façon concurrentielle au sein de notre marché de référence.

Le régime de boni annuel comporte cinq mesures de rendement :

Mesure	Motif du choix de la mesure
Rendement des capitaux propres	Alignement sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires
Nouvelles affaires	Soutenir nos objectifs en matière de croissance
Contrôle des coûts	Favoriser la saine gestion des frais généraux
Objectifs sectoriels	Aligner les objectifs de chaque secteur sur notre plan directeur
Composante individuelle	Favoriser le leadership stratégique chez les hauts dirigeants

Les bonis fixés varient selon un pourcentage du salaire de base et sont alignés sur des cibles incitatives médianes de sociétés qui appartiennent au groupe de comparaison. Les bonis fixés pour tous les niveaux sont revus chaque année afin que ces derniers demeurent concurrentiels en tout temps. Le boni minimal aux termes du régime est de zéro, ce qui est le cas lorsque le rendement de la Société, des secteurs ou des individus est inférieur au seuil de rendement minimum. Le boni maximal offert lorsque les objectifs de rendement individuels sont dépassés est fondé sur notre plan d'affaires pour l'exercice financier. Ces objectifs sont ambitieux, mais peuvent être atteints.

La pondération représentative du boni annuel pour l'année 2019 par catégories de dirigeants était la suivante :



Le boni cible est fondé sur quatre objectifs :

<p>1 La réalisation des objectifs de rentabilité</p>	<p>2 Le développement des affaires</p>
<p>3 Le contrôle des coûts</p>	<p>4 Des critères particuliers à chaque dirigeant désigné, tels que les objectifs sectoriels et les mesures individuelles</p>

Les critères particuliers pour le président et chef de la direction sont évalués par les membres du comité des ressources humaines et de rémunération. Sous la supervision du conseil, les critères particuliers pour les autres dirigeants désignés sont évalués par le président et chef de la direction. La pondération du boni annuel de 2019 pour chaque dirigeant désigné était la suivante :

Dirigeant désigné	Boni cible	Pondération du rendement des activités		
		Société	Secteur	Composantes individuelles
	% du salaire	%	%	%
Denis Ricard	80	90	-	10
Jacques Potvin	55	30	60	10
Michael L. Stickney	58,33	50	40	10
Carl Mustos	65	50	40	10
Alain Bergeron	-	-	-	-
Normand Pépin	56,25	100	-	-

Les objectifs pour le boni cible sont audacieux, mais peuvent être atteints et sont conformes à la stratégie générale. Ils font l'objet de contrôles à l'aide de divers scénarios de rendement, afin de s'assurer que les versements potentiels sont alignés sur la stratégie.

Le boni cible est versé lorsque les résultats financiers sont alignés sur le plan d'affaires et que l'évaluation qualitative satisfait pleinement aux attentes. Le rendement de chacun des objectifs peut varier entre 50 % et 200 % du boni cible en fonction de seuils minimal et maximal préétablis.

Le versement du boni est conditionnel à l'atteinte d'un profit déclencheur:



Le boni est réduit si le profit est inférieur à 80 % du budget de l'année;



Aucun boni n'est versé si le profit est inférieur à 70 %.

La détermination des objectifs aux fins du régime de boni tient compte de la planification stratégique approuvée par le conseil, ainsi que des objectifs communiqués aux marchés financiers. Les objectifs pour l'année 2019 étaient les suivants :

	Minimum	Cible	Maximum
Rendement des capitaux propres	9 %	11,7 %	12,5 %
Nouvelles affaires ⁽¹⁾	Variable selon le secteur d'activités et en fonction des résultats de 2018	Budget	Budget + entre 5 et 30% variable selon le secteur d'activité
Contrôle des coûts ⁽¹⁾	103 % du budget	Budget	94 % du budget

⁽¹⁾ Les montants des objectifs individuels de chacun des membres de la haute direction en ce qui a trait aux nouvelles affaires et au contrôle des coûts constituent des renseignements confidentiels dont la communication serait grandement préjudiciable aux intérêts de la Société. La communication de ces montants et des résultats quantitatifs fournirait des données hautement confidentielles aux concurrents de la Société ainsi que des renseignements stratégiques-clés qui ne sont pas connus du public et qui risqueraient d'orienter les marchés d'une manière inappropriée. Par conséquent, ces montants ne sont pas divulgués de manière absolue, mais en pourcentage.

Unités d'actions différées (UAD)

Les dirigeants peuvent choisir de convertir une partie ou la totalité de leur boni annuel sous forme d'UAD. Pour ce faire, les dirigeants doivent en aviser la Société avant le 31 mai de l'année civile pour laquelle le boni annuel est obtenu, à défaut de quoi le boni leur sera payé en espèces. Lorsque les bonis sont déterminés, le montant choisi est converti en UAD au prix de clôture moyen d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de Bourse précédant la date de conversion. Les UAD accumulent des dividendes fictifs et sont payables en espèces uniquement au moment de la cessation d'emploi, de la prise de retraite ou au décès.

Régime d'intéressement à moyen terme (UAR)

Les hauts dirigeants sont admissibles à un régime d'intéressement à moyen terme basé sur des unités d'actions liées au rendement. Les attributions d'UAR sont à la discrétion du comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier ait pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction (sauf s'il s'agit de ses propres UAR).

Les objectifs de ce régime sont les suivants :

- Renforcer la philosophie de rémunération en fonction du rendement de la Société en récompensant ceux qui exécutent la stratégie d'affaires avec succès et qui atteignent les objectifs-clés;
- Aligner les intérêts de la haute direction sur ceux des porteurs d'actions ordinaires;
- Mesurer le rendement à moyen terme pour compléter le rendement annuel, tel que mesuré dans le régime d'intéressement à court terme, et le rendement à long terme, tel que mesuré par le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière; et
- Offrir une rémunération concurrentielle pour attirer et retenir des personnes de talent au sein de la haute direction.

Pour l'information sur l'atteinte de ces objectifs, veuillez vous reporter à la section « Paiement des attributions d'UAR de 2017 ».

L'acquisition de chaque attribution d'UAR s'effectue en fonction d'un cycle de rendement basé sur trois exercices financiers, commençant le 1^{er} janvier de l'année de l'octroi et se terminant le 31 décembre de la troisième année.

L'acquisition est ainsi assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur d'attribution de chaque UAR correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de notre action (inscrite sous le symbole « IAG » à la Bourse de Toronto) pour les 20 premiers jours de négociation de la période de référence.

L'acquisition des UAR est basée sur un facteur de rendement à double facette, soit 25 % en fonction du rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires par rapport à celui du groupe cible (« RTA ») et 75 % en fonction du rendement du bénéfice net de la Société au cours des trois années. La cible du bénéfice net total est établie annuellement en prévision de chaque attribution d'UAR.

Le tableau suivant présente, pour les trois derniers exercices, les UAR octroyées, la cible à atteindre pour déterminer la valeur réelle des UAR qui seront acquises à l'issue de la période de référence et le calendrier d'acquisition.

Cible triennale visée (période de référence)	Nombre d'UAR octroyées	Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2019 ⁽¹⁾	Niveau de rendement	Échelle de rendement du bénéfice net	Rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires Rang percentile du RTA relatif	Coefficient de rendement
2019-2021	48 537	43 868	Égal ou supérieur au maximum	2 250 M\$	1 à 35	150 %
				2 175 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 100 M\$	46 à 55	100 %
				1 875 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 650 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %
2018-2020	36 787	27 565	Égal ou supérieur au maximum	2 050 M\$	1 à 35	150 %
				1 975 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	1 900 M\$	46 à 55	100 %
				1 550 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 400 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %
2017-2019	19 261	10 021	Égal ou supérieur au maximum	1 850 M\$	1 à 35	150 %
				1 775 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	1 700 M\$	46 à 55	100 %
				1 450 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 300 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %

⁽¹⁾ Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires est converti en UAR additionnelles. Cette colonne indique donc le nombre d'UAR octroyées initialement plus le nombre d'UAR additionnelles attribuées à titre de dividendes.

La valeur de versement de chaque UAR acquise à l'issue de la période de rendement correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action ordinaire de la Société pour les 20 derniers jours de négociation de cette période multipliée par le facteur de rendement. Cette valeur de versement est payable en espèces seulement.

Régime d'intéressement à long terme (options d'achat d'actions)

Nous avons établi un régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière destiné aux membres de la direction et aux employés à temps plein ou à d'autres prestataires de services de la Société et de ses filiales qui sont désignés de temps à autre par le conseil d'administration ou par tout comité du conseil qui possède une compétence en la matière.

- Depuis l'adoption du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en février 2001, 11 350 000 options d'achat d'actions ont été réservées à des fins d'octroi, soit 10,61 % des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2019.
- Excluant les options qui ont été annulées, un total de 9 432 983 options ont été octroyées par le comité des ressources humaines et de rémunération aux termes du Régime, et 1 965 483 étaient en cours au 31 décembre 2019, soit respectivement 8,82 % et 1,84 % des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2019.
- Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, nous avons octroyé 348 000 options, ce qui représente environ 0,33 % du total des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.
- Au 31 décembre 2019 après considération des octrois effectués en 2019, il restait un total de 1 917 017 options d'achat d'actions qui pouvaient être émises aux termes du régime, ce qui représentait 1,79 % des actions ordinaires en circulation.

Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière permet au comité des ressources humaines et de rémunération d'accorder des options d'achat d'actions aux hauts dirigeants de la Société à titre de rémunération à long terme.

Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière a pour objectifs de :

- Mettre à la disposition de la Société un mécanisme d'actionnariat pour attirer, retenir et motiver les hauts dirigeants dont les compétences, le rendement et la loyauté envers la Société et certaines de ses filiales sont essentiels à la réussite, à l'image et à la réputation ou aux activités de ces dernières;
- Encourager le développement et permettre une implantation réussie de la stratégie de croissance continue de la Société;
- Associer une partie de la rémunération des hauts dirigeants à la création de valeur économique pour les porteurs d'actions ordinaires; et
- Appuyer la structure de rémunération qui vise à rémunérer la performance des hauts dirigeants.

Les octrois sont approuvés par le comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier eut pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction.

Au moment de l'octroi, le comité des ressources humaines et de rémunération détermine le nombre d'actions ordinaires qui font l'objet de l'octroi, le prix de levée, la date d'expiration des options et la date à partir de laquelle celles-ci peuvent être levées.

Le nombre d'options est fixé en fonction de l'incidence attendue de la participation du haut dirigeant visé sur le rendement et le développement stratégique de la Société ainsi qu'en fonction d'une analyse comparative du marché de référence. Lorsque de nouvelles options d'achat d'actions sont octroyées, les attributions antérieures ne sont pas prises en considération puisque les attributions sont utilisées afin d'inciter une performance supérieure pour l'année en cours et afin d'aligner les intérêts à long terme des hauts dirigeants sur ceux des porteurs d'actions ordinaires.

De façon générale, pour les hauts dirigeants, il est prévu que le comité accorde des options tous les ans au mois de février. Le nombre d'options octroyées annuellement à chacun des hauts dirigeants est déterminé en fonction de sa rémunération, de son potentiel, de son niveau hiérarchique et de sa participation à nos résultats. Aucune option ne peut être octroyée pour une durée de plus de dix ans, et le prix de levée de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de négociation précédant la date d'octroi des options.

De plus, le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière stipule que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être réservé à des fins d'émission à une personne au titre de la levée d'options d'achat d'actions octroyées aux termes du Régime ou aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut dépasser 1,4 % du nombre d'actions en circulation au moment de l'octroi.

Également, le Régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être émis à des initiés, à tout moment, au titre de la levée d'options d'achat d'actions aux termes du Régime et aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut, à moins d'obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires, dépasser 10 % du nombre d'actions en circulation.

Il est également prévu que le nombre d'actions émises aux termes du Régime et de toute autre entente de rémunération au cours d'une période d'un an ne peut dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation dans le cas d'initiés ou 1,4 % du nombre d'actions en circulation dans le cas des actions émises à tout initié et aux personnes qui lui sont liées.



Sauf indication contraire du comité des ressources humaines et de rémunération au moment de l'octroi, les options peuvent être levées en totalité ou en partie en tout temps, à la condition que :

- aucune option ne soit levée avant le premier anniversaire de l'octroi; et
- un maximum de 25 %, de 50 %, de 75 % et de 100 % du nombre total d'actions ordinaires au titre de l'option puisse être acquis au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième anniversaire, respectivement, de l'octroi.

À la levée des options, la Société peut choisir d'émettre des actions ordinaires ou d'effectuer un paiement en espèces, sous réserve d'un montant maximum en espèces fixé par le comité.

Nous ne fournissons pas d'aide financière afin de permettre la levée d'options octroyées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière. Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière prévoit que les options ne sont pas cessibles.

Dans certaines circonstances, la date d'expiration des options est devancée de sorte que les options acquises à la date d'un événement précis ne pourront pas être levées après cette date d'expiration anticipée. À moins que le comité n'en décide autrement, les options qui n'étaient pas acquises à la date de l'événement en question cessent d'exister et ne pourront jamais être levées.



Ces événements et ces dates d'expiration anticipées sont :

- Dans le cas d'un participant qui démissionne ou qui est congédié de façon justifiée, l'expiration anticipée survient à la date de la démission ou du congédiement;
- Dans le cas d'un décès, l'expiration anticipée survient six mois suivant le décès; et
- Dans le cas d'une cessation d'emploi pour toute autre raison, l'expiration anticipée survient trois ans suivant la cessation d'emploi. Le comité peut, dans ces circonstances, modifier le nombre d'options acquises à la date de l'événement.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs d'actions ordinaires, s'il y a lieu et à son gré, modifier le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière et les modalités des options qui doivent être octroyées par la suite et, sans limiter la généralité de ce qui précède, apporter des modifications afin de se conformer aux lois et aux règlements applicables, à la condition que ces modifications ne changent pas les options en circulation ni ne portent préjudice aux droits de leurs porteurs.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sans avoir à obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires mais, sous réserve d'une approbation réglementaire, s'il y a lieu et à sa seule discrétion, apporter certaines modifications au Régime ou aux options d'achat d'actions aux termes du Régime qui ne sont pas prévues au Régime, y compris, sans s'y limiter, les modifications de nature « interne » ou administrative, les modifications qui clarifient toute disposition du Régime et les modifications nécessaires au respect des lois, des règles, des règlements ou des politiques applicables en matière de valeurs mobilières, un changement aux dispositions visant l'acquisition d'une option d'achat d'actions, un changement aux dispositions visant la cessation d'une option d'achat d'actions qui ne donne pas lieu à une prolongation au-delà de sa date d'expiration initiale et la suspension ou la résiliation du Régime.

Depuis 2018, nous avons réduit de façon importante le nombre de participants au Régime d'options d'achat d'actions, ce qui a pour résultat d'amoinrir l'effet de dilution de ce régime. Alors que nous avions l'habitude d'attribuer environ 500 000 options d'achat d'actions par année, ce nombre a été réduit à environ 300 000 depuis 2018. La majorité des participants qui ne reçoivent plus d'options d'achat d'actions sont maintenant admissibles au régime d'intéressement à moyen terme.



Nombre d'options attribués réduit.

Le tableau suivant indique le nombre d'options en circulation pouvant être exercées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions de IA Société financière en date du 31 décembre 2019.

Options en circulation au cours du dernier exercice financier

Type de régime	Nombre d'actions devant être émises lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation	Nombre d'actions restantes à émettre en vertu des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des actions indiquées dans la première colonne)
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	1 965 483	47,34 \$	1 917 017
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	S. O.	S. O.	S. O.

Taux d'épuisement

Le tableau ci-dessous présente le taux d'épuisement au cours des trois derniers exercices. Le taux d'épuisement correspond au nombre total d'options attribuées au cours de chaque exercice exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'exercice applicable.

	2019	2018	2017
Nombre d'options attribuées	348 000	311 333	491 000
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'exercice applicable	106 852 579	109 033 157	106 453 057
Taux d'épuisement	0,33 %	0,29 %	0,46 %

Régime d'avantages sociaux et de retraite

Les hauts dirigeants participent au régime d'avantages sociaux au même titre que les autres employés.

Celui-ci inclut une assurance vie, une assurance maladie et dentaire, une assurance invalidité à court terme et à long terme, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et une assistance voyage d'urgence.

Nous payons la majeure partie des coûts associés à ces avantages sociaux, mais les employés (y compris les hauts dirigeants) doivent aussi cotiser à ce régime. Le régime d'avantages sociaux est comparable aux régimes offerts par les sociétés qui font partie du groupe de comparaison. Les hauts dirigeants bénéficient aussi d'avantages indirects dans le cadre de leur rémunération, dont la valeur varie selon l'échelon hiérarchique occupé et est comparable aux avantages offerts par les sociétés du groupe de comparaison.

Les hauts dirigeants participent également à un régime de retraite à prestations déterminées agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite complémentaires. D'autres sections de la circulaire fournissent davantage de détails sur ces régimes.

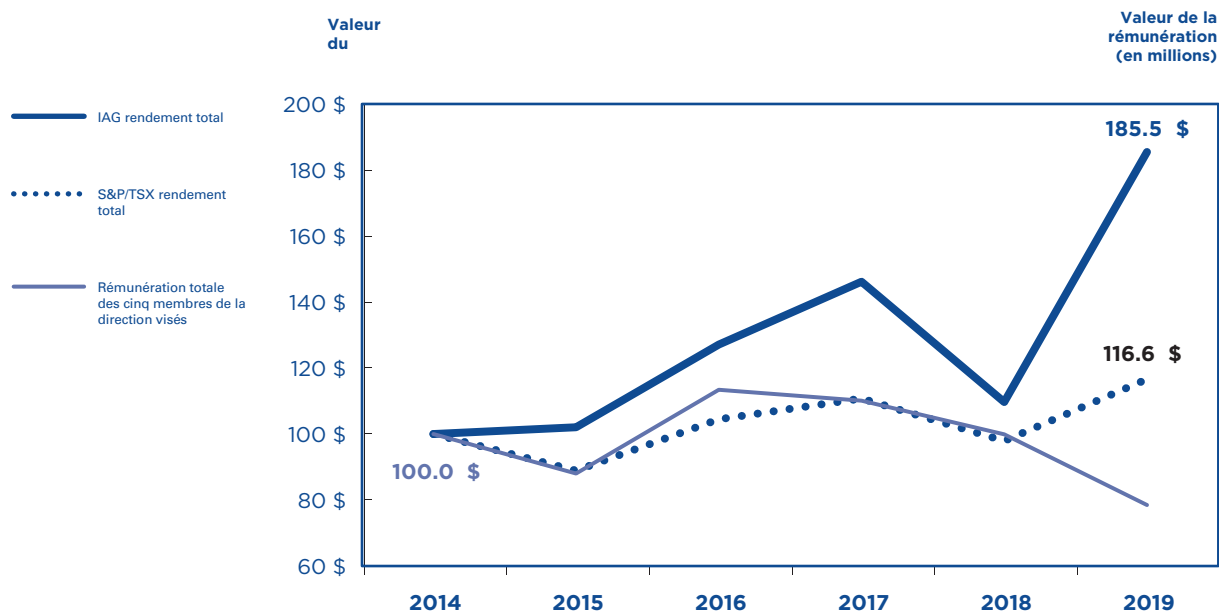
Corrélation entre la rémunération de la haute direction et les rendements pour les actionnaires

Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto, sous le symbole IAG. Les premières actions IAG ont été émises par iA Assurance le 3 février 2000 à un prix de 7,875 \$ en tenant compte du fractionnement à raison de deux pour une effectué en 2005. Depuis le 1^{er} janvier 2019, moment de la prise d'effet de l'arrangement en vertu duquel les actions ordinaires de iA Assurance ont été échangées contre des actions ordinaires nouvellement émises de iA Société financière, les actions IAG sont inscrites au nom de iA Société financière.

Le graphique présenté ci-après permet de comparer le rendement total cumulatif des actions ordinaires par rapport au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX au cours des cinq derniers exercices se terminant le 31 décembre 2019. Le graphique suppose que la valeur initiale du placement dans les actions ordinaires et de l'indice composé S&P/TSX était de 100,00 \$ le 31 décembre 2014 et que les dividendes ont été réinvestis.

Le graphique présente également la rémunération totale versée annuellement aux dirigeants désignés au cours de la période indiquée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'identité et la rémunération des dirigeants désignés, veuillez vous reporter à la section « Tableau sommaire de la rémunération ».

Rendement total cumulatif du titre de IAG au cours des cinq derniers exercices comparé à celui de l'indice composé S&P/TSX



Comme il est décrit dans le rapport sur l'analyse de la rémunération qui figure dans la circulaire, une partie importante de la rémunération directe totale touchée par les dirigeants au cours de toute année est composée d'une rémunération variable prévue aux termes des régimes de boni annuel et d'intéressement à moyen et à long terme. Ces régimes visent à aligner l'intérêt des dirigeants désignés sur l'intérêt de nos porteurs d'actions ordinaires.

Le tableau suivant montre, sous forme de pourcentage du revenu net après impôts, les montants de rémunération en espèces et en actions ordinaires gagnés par les dirigeants désignés en 2017, 2018 et 2019.

2019	2018	2017
1,11 %	1,58 %	1,70 %

Actionnariat des dirigeants

Nous avons adopté une politique qui oblige certains dirigeants-clés à détenir des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur correspondant à un multiple de leur salaire de base établi comme suit :

		Multiple du salaire annuel de base
Président et chef de la direction	→	3 x
Vice-président exécutif et poste équivalent	→	2 x
Vice-président principal et poste équivalent	→	1 x

Chaque nouveau dirigeant dispose de cinq années à compter de son embauche ou de la date de sa nomination, selon la dernière de ces occurrences, pour satisfaire à cette exigence. En date de la circulaire, les dirigeants désignés se conforment à la politique. En vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants*, il est interdit à ces derniers de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture en lien avec les actions de la Société ou de iA Assurance qu'ils possèdent de même qu'en lien avec les attributions reçues au titre de la rémunération fondée sur les titres de la Société. Le président et chef de la direction s'est engagé à ne pas vendre de titres détenus en vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants* pendant une période d'un an suivant la fin de son lien d'emploi avec la Société.

Le tableau suivant fait état, en date du 9 mars 2020, du nombre et de la valeur des actions ordinaires et des UAD détenues par les dirigeants désignés. La valeur des actions ordinaires et des UAD est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 9 mars 2020 (53,63 \$) par le nombre d'actions ordinaires et de UAD détenues par le dirigeant désigné à cette date.

	Actions ordinaires		UAD		Valeur totale des titres	Exigence en matière d'actionnariat
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	
DENIS RICARD	35 000	1 877 050	44 935	2 409 864	4 286 914	satisfaite
JACQUES POTVIN	7 163	384 152	8 256	442 769	826 921	satisfaite
MICHAEL L. STICKNEY	19 500	1 045 785	1 205	64 624	1 110 409	satisfaite
CARL MUSTOS	4 400	235 972	-	-	235 972	satisfaite
ALAIN BERGERON	-	0	-	0	0	satisfaite

Détails de la rémunération individuelle

DENIS RICARD



**Président et
chef de la direction**

Président et chef de la direction depuis le 1^{er} septembre 2018, Denis Ricard assume la responsabilité globale de la planification stratégique et du positionnement de la Société, ainsi que de la croissance et de la création de la valeur pour nos actionnaires et autres parties prenantes.

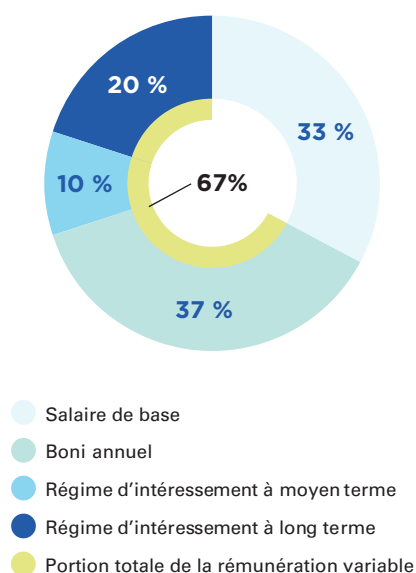
Monsieur Ricard voit à l'exécution de la stratégie et des politiques de la Société et veille à son évaluation et à son évolution constante. Il a aussi la responsabilité d'identifier et de saisir les opportunités d'affaires qui se présentent dans le cours des activités de la Société.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2019	2018	2017
Salaire de base	842 960 \$	671 375 \$	474 349 \$
Boni annuel	947 858 \$	762 911 \$	401 849 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	252 893 \$	178 341 \$	137 370 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	492 600 \$	670 663 \$	431 550 \$
Rémunération directe totale	2 536 311 \$	2 283 290 \$	1 445 118 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 8,21 \$ en février 2019, 13,24 \$ en février 2018, 10,58 \$ en juillet 2018 et 12,33 \$ en février 2017.

Rémunération directe totale



Historique de la rémunération du président et chef de la direction

L'un des principes directeurs sous-jacents aux objectifs de rémunération vise l'alignement de la rémunération sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires. La rémunération liée au régime d'intéressement à moyen terme et au régime d'intéressement à long terme constitue l'une des façons d'y parvenir.

Le tableau ci-après indique la rémunération directe totale attribuée à notre président et chef de la direction au cours des cinq derniers exercices (monsieur Denis Ricard en 2018 et 2019 et monsieur Yvon Charest de 2015 à 2017) ainsi que sa valeur réelle actuelle comparativement à la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires.

	Rémunération directe totale		Valeur d'un montant de 100 \$	
	Valeur au moment de l'attribution ⁽¹⁾	Valeur réelle au 31 décembre 2019 ⁽²⁾	Valeur pour le président et chef de la direction ⁽³⁾	Valeur (\$) pour les porteurs d'actions ordinaires ⁽⁴⁾
2015	2 150 853 \$	3 915 119 \$	182,03 \$	182,36 \$
2016	2 586 734 \$	4 094 598 \$	158,29 \$	182,86 \$
2017	2 443 322 \$	2 487 175 \$	101,79 \$	145,14 \$
2018	2 283 290 \$	2 379 848 \$	104,23 \$	126,78 \$
2019	2 536 311 \$	3 321 958 \$	130,98 \$	168,35 \$

(1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée à la fin de l'exercice pour le rendement de l'exercice.

(2) La valeur réelle au 31 décembre 2019 comprend ce qui suit :

- Le salaire et les bonis annuels en espèces reçus durant l'année d'attribution;
- La valeur réelle tirée des UAR et des options exercées qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, au moment de leur acquisition;
- La valeur au 31 décembre 2019 des UAR qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, mais qui n'ont pas été acquises; ou
- La valeur dans le cours, au 31 décembre 2019, des options d'achat d'actions octroyées durant l'année d'attribution qui ne sont pas acquises ou qui ont été acquises, mais non exercées.

(3) Représente pour monsieur Charest ou monsieur Ricard la valeur réelle de chaque tranche de 100 \$ de rémunération directe totale attribuée au cours de l'exercice indiqué.

(4) Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ dans les actions fait le premier jour de négociation de l'exercice indiqué, en supposant le réinvestissement des dividendes.

Processus d'évaluation du président et chef de la direction

Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs de performance et stratégiques qui ont été déterminés pour celui-ci au début de l'année. Au début de l'année suivante, les objectifs de performance sont comparés aux résultats financiers obtenus par la Société et les objectifs stratégiques sont évalués dans le cadre d'un processus pouvant inclure une autoévaluation, une évaluation par les membres de la haute direction et une évaluation par les administrateurs. Dans le cadre de ce processus, le président du conseil compile les résultats et finalise l'évaluation avec le comité des ressources humaines et de rémunération.

Calcul du boni annuel 2019

	Poids (%)	Boni en pourcentage de la cible	Boni (\$)
Rendement des capitaux propres	35	200	472 058
Nouvelles affaires	30	83,1	168 120
Contrôle des coûts	10	50	33 718
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	25	162,5	273 962
Total	100	140,6	947 858
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		140,6	947 858

JACQUES POTVIN



**Vice-président exécutif,
chef des finances et
actuaire en chef**

Jacques Potvin occupe le poste de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef depuis février 2018 et est membre du comité exécutif de la Société. Monsieur Potvin est responsable notamment d'assurer la saine gestion financière de la Société et la pérennité financière à long terme de celle-ci. Il a aussi sous sa responsabilité les activités de financement corporatif.

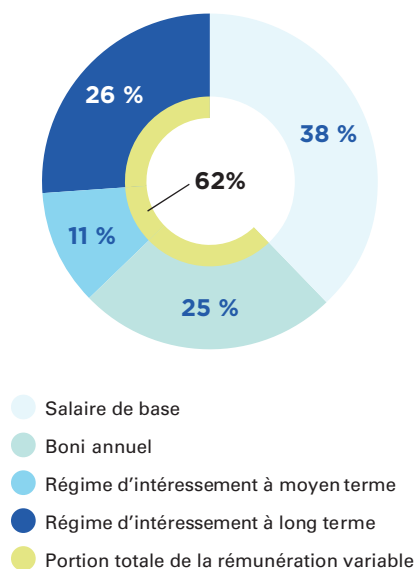
Monsieur Potvin dirige les services de l'Actuariat, de la Gestion des risques, de la Comptabilité et Fiscalité, des Relations avec les investisseurs, les Services juridiques et le Service des ressources matérielles.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2019	2018	2017
Salaire de base	418 910 \$	350 990 \$	236 243 \$
Boni annuel	270 873 \$	253 665 \$	128 712 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	125 672 \$	92 260 \$	s. o.
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	287 350 \$	264 800 \$	73 980 \$
Rémunération directe totale	1 102 805 \$	961 715 \$	438 935 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 8,21 \$ en février 2019, 13,24 \$ en février 2018 et 12,33 \$ en février 2017.

Rémunération directe totale



Calcul du boni annuel 2019

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%		\$
Rendement des capitaux propres	10	200	46 080
Nouvelles affaires	10	83,1	19 146
Contrôle des coûts	10	50	11 520
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	70	120,0	193 536
Total	100	117,3	270 283
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		117,3	270 283

MICHAEL L. STICKNEY



Vice-président exécutif et chef de la croissance

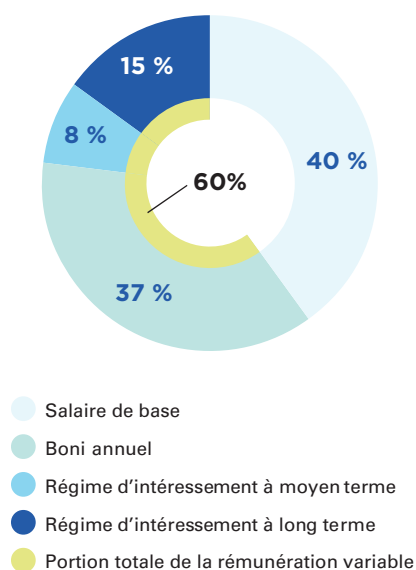
Michael Stickney est vice-président exécutif et chef de la croissance depuis le 1^{er} septembre 2019. Il est également membre du comité exécutif de la Société. Monsieur Stickney encadre les initiatives de croissance de tous les secteurs d'activité de la Société, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il est responsable des activités américaines, qui ont connu une forte croissance, tant de façon organique que par le biais d'acquisitions, sous sa direction. Il contribue à l'atteinte des objectifs du groupe en soutenant la mise en oeuvre des stratégies de croissance de tous les secteurs d'activité. Michael Stickney dirige les services d'Assurance et rentes individuelles, de la Gestion du patrimoine, d'Assurance et épargne collectives, les Solutions pour les marchés spéciaux, les Services aux concessionnaires et les Affaires américaines.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2019	2018	2017
Salaire de base	519 057 \$	463 483 \$	453 509 \$
Boni annuel	478 807 \$	279 887 \$	208 494 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	110 497 \$	107 465 \$	104 982 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	188 830 \$	304 520 \$	283 590 \$
Rémunération directe totale	1 297 191 \$	1 155 355 \$	1 050 575 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 8,21 \$ en février 2019, 13,24 \$ en février 2018 et 12,33 \$ en février 2017.

Rémunération directe totale



Calcul du boni annuel 2019

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%		\$
Rendement des capitaux propres	25	200	167 699
Nouvelles affaires	15	83,1	41 807
Contrôle des coûts	10	50	16 770
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	50	150,6	252 531
Total	100	142,8	478 807
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		142,8	478 807

CARL MUSTOS



Vice-président exécutif
Gestion de patrimoine

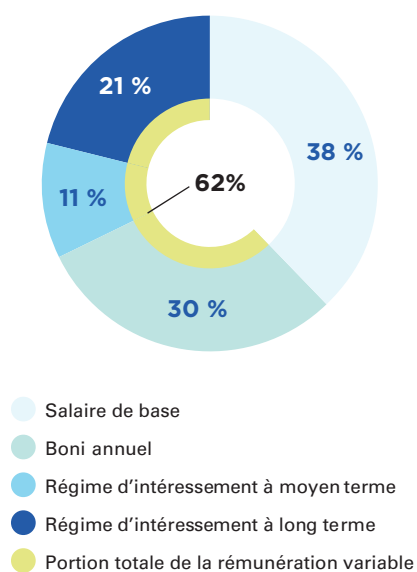
Carl Mustos est vice-président exécutif, Gestion de patrimoine et est membre du comité exécutif de la Société. Il supervise les stratégies de croissance et les activités de toutes les filiales de gestion de patrimoine du groupe iA, y compris celles des firmes de courtage réglementées par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et par l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Monsieur Mustos supervise également toute la division des fonds communs de placement du groupe.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2019	2018	2017
Salaire de base	514 000 \$	488 510 \$	450 000 \$
Boni annuel	406 609 \$	324 165 \$	366 795 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	154 200 \$	138 360 \$	135 002 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	287 350 \$	463 400 \$	431 550 \$
Rémunération directe totale	1 362 159 \$	1 414 435 \$	1 383 347 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 8,21 \$ en février 2019, 13,24 \$ en février 2018 et 12,33 \$ en février 2017.

Rémunération directe totale



Calcul du boni annuel 2019

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%		\$
Rendement des capitaux propres	30	200	200 460
Nouvelles affaires	10	83,1	27 764
Contrôle des coûts	10	50	16 705
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	50	96,8	161 680
Total	100	121,7	406 609
Seuil de rentabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		121,7	406 609

ALAIN BERGERON



Alain Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements depuis le 3 septembre 2019. À ce titre, il est responsable de la gestion du portefeuille de placements de la Société. Il a notamment la responsabilité de la gestion et de la supervision des actifs du fonds général et des fonds de placement. Monsieur Bergeron est membre du comité exécutif de la Société.

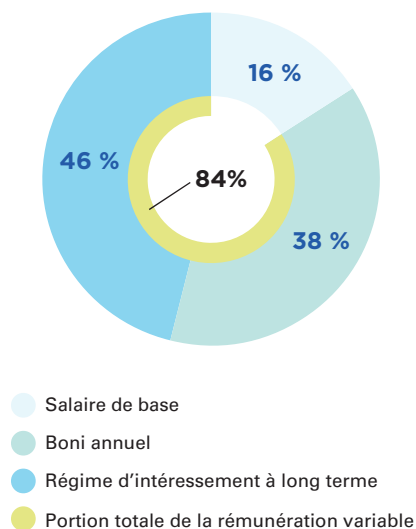
Vice-président exécutif et chef des placements

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2019	2018	2017
Salaire de base	180 822 \$	s. o.	s. o.
Boni annuel	412 500 \$	s. o.	s. o.
Régime d'intéressement à moyen terme	s. o.	s. o.	s. o.
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	502 800 \$	s. o.	s. o.
Rémunération directe totale	1 096 122 \$	s. o.	s. o.

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 8,21 \$ en février 2019, 13,24 \$ en février 2018 et 12,33 \$ en février 2017.

Rémunération directe totale



Calcul du boni annuel 2019

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%		\$
Rendement des capitaux propres	-	-	-
Nouvelles affaires	-	-	-
Contrôle des coûts	-	-	-
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	-	-	-
Total	-	-	-
Seuil de profitabilité atteint		-	-
Total du boni versé		-	-

NORMAND PÉPIN



**Vice-président
exécutif et adjoint
du président
(retraité)**

Après plus de 46 ans de service, Normand Pépin a pris sa retraite le 1^{er} janvier 2020. Jusqu'au 20 juin 2019, il a occupé la fonction de vice-président exécutif et adjoint du président.

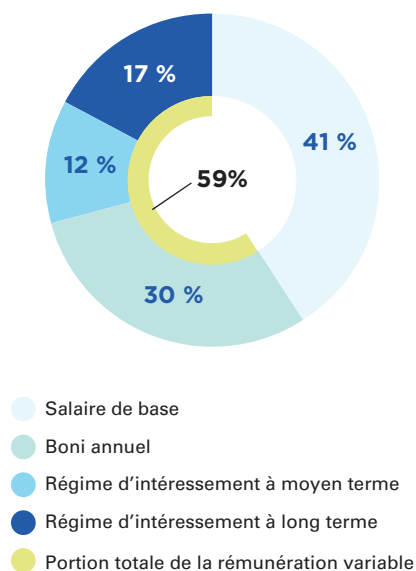
Fort d'une vaste expérience et d'une connaissance approfondie de l'industrie de l'assurance et des services financiers au Canada, Normand Pépin conseillait le président et chef de la direction de la Société sur les questions touchant notamment les orientations stratégiques et le développement des affaires. Depuis plusieurs années, monsieur Pépin s'occupait principalement des acquisitions et était membre du comité exécutif de la Société.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2019	2018	2017
Salaire de base	607 820 \$	591 265 \$	576 844 \$
Boni annuel	455 546 \$	562 467 \$	490 943 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	182 329 \$	177 372 \$	173 061 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	246 300 \$	463 400 \$	493 200 \$
Rémunération directe totale	1 491 995 \$	1 794 504 \$	1 734 048 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 13,24 \$ en février 2018, 12,33 \$ en février 2017 et 7,85 \$ en février 2016.

Rémunération directe totale



Calcul du boni annuel 2019

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%		\$
Rendement des capitaux propres	35	200	319 106
Nouvelles affaires	30	83,1	113 647
Contrôle des coûts	10	50	22 793
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	0	0	0
Total	75	99,9	455 546
Seuil de rentabilité atteint		oui	oui
Total du boni versé		99,9	455 546

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et fonction principale	Exercice	Salaire	Attributions fondées sur des actions ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des options ⁽²⁾	Régime d'intéressement annuel ⁽³⁾ (non fondé sur des titres de capitaux propres)	Valeur du régime de retraite	Autre rémunération ⁽⁴⁾	Rémunération totale
DENIS RICARD	2019	842 960 \$	252 893 \$	492 600 \$	947 858 \$	3 135 171 \$	s. o.	5 671 482 \$
Président et chef de la direction	2018	671 375 \$	178 341 \$	670 663 \$	762 911 \$	1 376 958 \$	s. o.	3 660 248 \$
	2017	474 349 \$	137 370 \$	431 550 \$	401 849 \$	890 015 \$	s. o.	2 335 133 \$
JACQUES POTVIN	2019	418 910 \$	125 672 \$	287 350 \$	270 283 \$	1 849 996 \$	s. o.	2 952 211 \$
Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef	2018	350 990 \$	92 260 \$	264 800 \$	253 665 \$	530 759 \$	s. o.	1 492 474 \$
	2017	236 243 \$	s.o.	73 980 \$	128 712 \$	261 258 \$	s. o.	700 193 \$
MICHAEL L. STICKNEY	2019	519 057 \$ ⁽⁶⁾	110 497 \$	188 830 \$	478 807 \$ ⁽⁷⁾	354 475 \$	s. o.	1 651 666 \$
Vice-président exécutif et chef de la croissance	2018	463 843 \$ ⁽⁶⁾	107 465 \$	304 520 \$	279 887 \$ ⁽⁷⁾	326 124 \$	s. o.	1 481 839 \$
	2017	453 509 \$ ⁽⁶⁾	104 982 \$	283 590 \$	208 494 \$ ⁽⁷⁾	319 196 \$	s. o.	1 369 771 \$
CARL MUSTOS	2019	514 000 \$	154 200 \$	287 350 \$	406 609 \$	355 367 \$	s. o.	1 717 526 \$
Vice-président exécutif, Gestion de patrimoine	2018	488 510 \$	138 360 \$	463 400 \$	324 165 \$	459 940 \$	s. o.	1 874 375 \$
	2017	450 000 \$	135 002 \$	431 550 \$	366 795 \$	210 841 \$	s. o.	1 594 188 \$
ALAIN BERGERON	2019	180 822 \$	- \$	502 800 \$	412 500 \$ ⁽⁹⁾	81 279 \$	250 000 \$ ⁽⁵⁾	1 427 401 \$
Vice-président exécutif et chef des placements	2018	s.o.	s.o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	2017	s.o.	s.o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
NORMAND PÉPIN	2019	607 820 \$	182 329 \$	246 300 \$	455 546 \$	0 \$	s. o. ⁽⁸⁾	1 491 995 \$
Vice-président exécutif et adjoint du président (retraité)	2018	591 265 \$	177 372 \$	463 400 \$	562 467 \$	0 \$	s. o. ⁽⁸⁾	1 794 504 \$
	2017	576 844 \$	173 061 \$	493 200 \$	490 943 \$	0 \$	s. o. ⁽⁸⁾	1 734 048 \$

- (1) La valeur de l'action est établie à la date d'attribution. Cette valeur est de 46,98 \$ pour 2019, 60,58 \$ pour 2018 et 55,08 \$ pour 2017. Conformément au régime d'intéressement à moyen terme en vigueur, le cours initial de l'action pour une période de rendement donnée est déterminé par le prix moyen des actions de la Société au cours des 20 premiers jours ouvrables de cette période. La période de rendement s'étend sur les trois exercices financiers : elle commence le 1^{er} janvier de l'année de l'octroi et se termine le 31 décembre de la troisième année.
- (2) La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée à l'aide du modèle de Black-Scholes : 8,21 \$ en février 2019 et 8,38 \$ en septembre 2019 (13,24 \$ en février 2018, 10,58 \$ en juillet 2018 et 12,33 \$ en 2017). Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options. Le modèle utilisé pour la fixation des prix tient compte des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 1,80 % en février 2019 et de 1,44 % en septembre 2019 (2,17 % en février 2018, 2,24 % en juillet 2018 et 1,18 % en 2017); volatilité anticipée de 25,80 % en février 2019 et de 22,92 % en septembre 2019 (29,04 % en février 2018, 28,47 % en juillet 2018 et 29,00 % en 2017); espérance mathématique de la durée de vie de 5,6 ans en février et septembre 2019 (5,7 ans en février 2018, 5,6 ans en juillet 2018 et 5,5 ans en 2017) et dividendes attendus de 3,58 % en février 2019 et de 3,18 % en septembre 2019 (2,68 % en février 2018, 3,22 % en juillet 2018 et 2,48 % en 2017).
- (3) Le boni est établi selon une formule déterminée à l'avance (voir la section « Composantes de la rémunération ») et est versé en espèces ou sous forme d'UAD au cours des trois premiers mois de l'exercice suivant.
- (4) La valeur totale des gratifications et des avantages à l'intention de chaque dirigeant désigné est inférieure à 50 000 \$ et à 10 % de leur salaire annuel total.
- (5) Ce montant correspond au boni à l'embauche payé par la Société à monsieur Bergeron dans le cadre d'une convention d'embauche. Cette convention prévoit aussi qu'un montant de 250 000 \$, à titre de boni de rétention, est payable annuellement, en février, à monsieur Bergeron au cours des cinq prochaines années. Les versements du boni de rétention sont conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.
- (6) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de 2019 (1,3269 % = 391 180 \$ US), de 2018 (1,2957 % = 357 987 \$ US) et de 2017 (1,2986 % = 349 230 \$ US).
- (7) Le boni annuel de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (2019 : 1,3217 % = 362 228 \$ US; 2018 : 1,31969 % = 212 100 \$ US et 2017 : 1,2709 % = 164 052 \$ US).
- (8) Le coût des prestations accumulées par Normand Pépin au cours des années 2017, 2018 et 2019 est de 0 \$, car celui-ci n'accumule plus aucune année de service dans les régimes de retraite agréé et excédentaire. La rente payable à monsieur Pépin en vertu de ces régimes a atteint la limite fixée à 80 % de la moyenne des salaires et des bonis. Il est à noter que, à la suite d'une réunion du conseil d'administration tenue le 4 novembre 2009, il a été décidé que le plafond de la rente payable à monsieur Pépin en vertu des régimes de retraite agréé et excédentaire établi à 70 % de la moyenne des salaires et des bonis serait augmenté à 80 %.
- (9) Boni annuel garanti selon les termes de l'entente d'embauche.

Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier

En date du 31 décembre 2019, des options d'achat d'actions en vue d'acquérir des actions ordinaires ont été attribuées aux dirigeants désignés et n'ont pas été levées, comme le montre le tableau suivant. Toutes les options d'achat d'actions attribuées ont un prix de levée qui correspond au prix moyen pondéré des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de bourse précédant le jour auquel l'option était attribuée. Les options sont acquises sur quatre ans au taux de 25 % par année, et ce, à partir de la première date d'anniversaire de la date d'attribution. Les options peuvent être levées pour une période de dix ans à compter de la date d'attribution.

		Attributions fondées sur des options			
	Exercice financier de l'attribution	Nombre de titres visé par les options attribuées non exercées	Prix de l'exercice des options attribuées	Date d'expiration des options attribuées	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾
		Nombre	\$		\$
DENIS RICARD	2010	-	32,08	5 février 2020	-
	2011	-	38,48	11 février 2021	-
	2012	13 000	26,03	10 février 2022	588 900
	2013	23 000	35,51	8 février 2023	823 860
	2014	25 000	43,38	7 février 2024	698 750
	2015	25 000	39,96	6 février 2025	784 250
	2016	30 000	40,91	5 février 2026	912 600
	2017	35 000	55,85	10 février 2027	541 800
	2018	40 000	58,43	9 février 2028	516 000
	2018	13 333	52,66	31 juillet 2028	248 927
	2019	60 000	48,82	8 février 2029	1 350 600
	Total	264 333			6 465 687
JACQUES POTVIN	2010	-	32,08	5 février 2020	-
	2011	-	38,48	11 février 2021	-
	2012	3 000	26,03	10 février 2022	135 900
	2013	3 000	35,51	8 février 2023	107 460
	2014	3 000	43,38	7 février 2024	83 850
	2015	4 000	39,96	6 février 2025	125 480
	2016	4 000	40,91	5 février 2026	121 680
	2017	6 000	55,85	10 février 2027	92 880
	2018	20 000	58,43	9 février 2028	258 000
	2019	35 000	48,82	8 février 2029	787 850
		Total	78 000		
MICHAEL L. STICKNEY	2010	-	32,08	5 février 2020	-
	2011	25 000	38,48	11 février 2021	821 250
	2012	25 000	26,03	10 février 2022	1 132 500
	2013	23 000	35,51	8 février 2023	823 860
	2014	23 000	43,38	7 février 2024	642 850
	2015	23 000	39,96	6 février 2025	721 510
	2016	23 000	40,91	5 février 2026	699 660
	2017	23 000	55,85	10 février 2027	356 040
	2018	23 000	58,43	9 février 2028	296 700
	2019	23 000	48,82	8 février 2029	517 730
		Total	211 000		

Attributions fondées sur des options

	Exercice financier de l'attribution	Nombre de titres visé par les options attribuées non exercées	Prix de l'exercice des options attribuées	Date d'expiration des options attribuées	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾
		Nombre	\$		\$
CARL MUSTOS	2010	-	32,08	5 février 2020	-
	2011	10 000	38,48	11 février 2021	328 500
	2012	10 000	26,03	10 février 2022	453 000
	2013	10 000	35,51	8 février 2023	358 200
	2014	10 000	43,38	7 février 2024	279 500
	2015	10 000	39,96	6 février 2025	313 700
	2015	15 000	43,51	29 avril 2025	417 300
	2016	23 000	40,91	5 février 2026	699 660
	2017	35 000	55,85	10 février 2027	541 800
	2018	35 000	58,43	9 février 2028	451 500
	2019	35 000	48,82	8 février 2029	787 850
	Total	193 000			4 631 010
	ALAIN BERGERON	2019	60 000	54,79	3 septembre 2029
Total		60 000			992 400
NORMAND PÉPIN	2010	-	32,08	5 février 2020	-
	2011	-	38,48	11 février 2021	-
	2012	-	26,03	10 février 2022	-
	2013	-	35,51	8 février 2023	-
	2014	-	43,38	7 février 2024	-
	2015	-	39,96	6 février 2025	-
	2016	45 000	40,91	5 février 2026	1 368 900
	2017	40 000	55,85	10 février 2027	619 200
	2018	35 000	58,43	9 février 2028	451 500
	2019	30 000	48,82	8 février 2029	675 300
	Total	150 000			3 114 900

(1) Ce montant est calculé en fonction de l'écart entre le prix de clôture de l'action le 31 décembre 2019 (71,33 \$) et le prix d'exercice des options.

L'acquisition des UAR est assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur d'attribution de chaque UAR correspond au prix moyen de l'action ordinaire pour les 20 premiers jours ouvrables de la période de référence. Les UAR accumulent aussi des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires.

		Attributions fondées sur des actions			
		UAR		UAD ⁽²⁾	
Exercice financier de l'attribution		Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽¹⁾	UAD en cours ⁽³⁾ (les droits afférents à tous ces UAD ont été acquis)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)
		Nombre	\$	Nombre	\$
DENIS RICARD	2018	3 133	216 835	41 615	2 968 380
	2019	5 553	384 323		
	Total	8 686	601 158		
JACQUES POTVIN	2018	1 621	112 189	7 179	512 105
	2019	2 759	190 950		
	Total	4 380	303 140		
MICHAEL L. STICKNEY	2018	1 888	130 668	1 205	85 956
	2019	2 426	167 903		
	Total	4 314	298 572		
CARL MUSTOS	2018	2 431	168 250	-	-
	2019	3 386	234 345		
	Total	5 817	402 595		
ALAIN BERGERON	2018	-	-	-	-
	2019	-	-		
	Total	-	-		
NORMAND PÉPIN	2018	3 116	215 658	89 246	6 365 910
	2019	4 003	277 048		
	Total	7 119	492 706		

(2) La valeur des UAR non acquises est fondée sur un critère de rendement à la cible de 100 % et sur la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action pour la période des 20 derniers jours ouvrables de 2019 (69,21 \$).

(3) Ces dirigeants ont choisi de recevoir un pourcentage de leur boni annuel 2019 sous forme d'UAD. Les droits afférents à toutes ces UAD ont été acquis. Ce montant est calculé en fonction du prix de clôture de l'action le 31 décembre 2019 (71,33 \$).

(4) Total des UAD (attributions et dividendes afférents) en date du 31 décembre 2019.

Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, les valeurs des attributions gagnées ou acquises aux termes des régimes incitatifs au cours de 2019.

	Attributions fondées sur des options – valeur acquise pendant l'exercice ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽³⁾
DENIS RICARD	118 900 \$	254 699 \$	947 858 \$
JACQUES POTVIN	17 270 \$	—	270 283 \$
MICHAEL L. STICKNEY	99 303 \$	194 650 \$	478 807 \$
CARL MUSTOS	105 303 \$	141 601 \$	406 609 \$
ALAIN BERGERON	0 \$	—	412 500 \$
NORMAND PÉPIN	203 588 \$	320 876 \$	455 546 \$

(1) Valeur basée sur le prix de clôture des actions ordinaires le jour où elles ont été acquises.

(2) Le paiement des attributions de 2017, dont la période de rendement était du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, a été effectué le 20 février 2020.

(3) Le dirigeant désigné peut choisir de recevoir une partie ou la totalité de son boni sous forme d'UAD. Les UAD sont versées en argent seulement lors de la cessation d'emploi, de la retraite ou du décès du dirigeant désigné.

Paiement des attributions d'UAR de 2017

Les droits afférents aux UAR attribuées aux dirigeants désignés en 2017 ont été acquis le 31 décembre 2019 (date de fin de la période d'évaluation du rendement de trois ans desdites UAR).

Le tableau ci-après décrit la méthode de calcul employée pour le paiement des UAR :

- La somme que les dirigeants désignés ont reçue est fondée sur le nombre d'unités dont les droits ont été acquis et sur le cours des actions ordinaires de la Société au moment de l'acquisition, comme décrit ci-dessous;
- Le nombre d'unités dont les droits ont été acquis a été établi en fonction du coefficient de rendement, qui a été calculé d'après le rendement de la Société pendant la période de référence de trois ans (se reporter ci-après pour obtenir de plus amples détails à ce sujet);
- Pendant la période de référence, des dividendes fictifs ont été reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires;
- Le prix d'acquisition correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des actions ordinaires pour la période de 20 jours précédant la fin de la période de référence, soit la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019;
- La différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement comprend l'incidence des dividendes fictifs reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires, de la croissance du cours des actions depuis l'octroi et du coefficient de rendement.

	Nombre d'UAR octroyées en 2017	Nombre d'équivalents de dividendes reçus	Nombre total d'UAR	Coefficient de rendement	Prix d'acquisition	Valeur de paiement à l'acquisition	Valeur d'octroi	Différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement
	Nombre	Nombre	Nombre	Multiple	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	2 494	230	2 724	1,348	69,21	254 699	137 370	117 329
JACQUES POTVIN	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
MICHAEL L. STICKNEY	1 906	176	2 082	1,348	69,21	194 650	104 982	89 668
CARL MUSTOS	2 451	226	2 677	0,76 ⁽¹⁾	69,21	141 601	135 002	6 599
ALAIN BERGERON	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
NORMAND PÉPIN	3 142	289	3 431	1,348	69,21	320 876	173 061	147 815

(1) À noter que dans le cas de Carl Mustos le coefficient du RTA ne s'applique pas. La formule est entièrement appliquée sur le coefficient du bénéfice net, soit 0,76.

Calcul du coefficient de rendement

Le rendement est mesuré en fonction du bénéfice net et du rang percentile du RTA.

— 75 % du rendement est mesuré selon le bénéfice net réalisé pour chacune des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Cible 100 %	Maximum 150 %	Réel	Coefficient du bénéfice net de rendement pour la période
	Millions	Millions	Millions	Millions	
2017-2019	1 300	1 700	1 850	1 815,4	1,38

— 25 % du rendement est mesuré selon la moyenne du rang percentile du RTA des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Cible 100 %	Maximum 150 %	Réel	Coefficient du RTA pour la période
2017-2019	66 % à 75 %	46 % à 55 %	1 % à 35 %	37 %	1,25

75 % du coefficient du bénéfice net (1,38 x 75 % = 1,035)	+	25 % du coefficient du RTA relatif (1,25 x 25 % = 0,313)	=	Coefficient de rendement pour la période (1,348)
---	----------	--	----------	---

Options levées

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, le nombre et la valeur nette des options qui ont été levées en 2019.

	Attribution d'options			
	Exercice financier de l'attribution	Nombre d'actions acquises à la levée	Prix de levée	Valeur nette réalisée à la levée ⁽¹⁾
	Année	Nombre	\$	\$
DENIS RICARD	2010	12 000	32,08	239 760
	2011	20 000	38,48	485 420
JACQUES POTVIN	2010	3 000	32,08	55 860
	2011	3 000	38,48	90 810
MICHAEL L. STICKNEY	2010	25 000	32,08	604 021
CARL MUSTOS	2010	10 000	32,08	217 661
ALAIN BERGERON	-	-	-	-
NORMAND PÉPIN	2011	52 000	38,48	767 000
	2013	49 000	35,51	910 902
	2014	49 000	43,38	1 243 130
	2015	49 000	39,96	1 177 960
Total		272 000		5 792 524

(1) Ce montant est calculé en tenant compte de la différence entre le prix de levée et le prix au marché des actions au moment de la levée.

Prestations en vertu des régimes de retraite

Les dirigeants désignés participent au régime de retraite agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite excédentaires. Ces régimes sont des régimes à prestations déterminées.

Aux termes de ces régimes, la rente est calculée sur la base de 2 % de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. Pour les dirigeants embauchés après le 1^{er} janvier 2013, la rente est calculée sur la base de 1,4 % de la moyenne des maximums des gains admissibles(MGA) des cinq meilleures années plus 2 % de l'excédent de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années sur la moyenne des MGA des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. La rente est généralement limitée à 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.

Le calcul de la rente est toutefois assujéti à un pourcentage maximum du salaire établi à l'aide des crédits de rente pour 2006 et pour les années suivantes. Ce pourcentage est limité à 175 %, ou à 200 % pour le chef de la direction, du salaire de base des trois dernières années. Pour les dirigeants ayant un conjoint à la date de retraite, la forme normale de cette rente est une rente réversible dont le montant payable au conjoint est réduit au décès du rentier à 60 % du montant qui lui aurait été versé avant son décès. Pour les dirigeants sans conjoint à la date de retraite, la forme normale est une rente viagère garantie 12 ans.

La rente de retraite annuelle prévue aux termes du régime de retraite agréé est limitée au montant maximum autorisé par les autorités fiscales pour chaque année de service décomptée. La rente de retraite annuelle payable aux termes des régimes de retraite excédentaires est calculée selon la formule décrite précédemment, moins la rente payable aux termes du régime de retraite agréé.

Le tableau suivant présente les régimes à prestations déterminées de chacun des dirigeants désignés. Ces régimes prévoient des versements ou des prestations à la suite de la retraite ou relatifs à celle-ci :

	Prestations annuelles payables			Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations définies	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ⁽⁵⁾	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ⁽⁶⁾	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations définies
	Nombre d'années de service créditées	À la fin de l'exercice	À 65 ans ⁽⁴⁾				
	Nombre	\$	\$	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD⁽¹⁾	34,58	662 262	829 977	9 221 612	3 135 171	1 751 469	14 108 251
JACQUES POTVIN	29,56	230 086	285 973	3 094 707	1 849 996	858 814	5 803 517
MICHAEL L. STICKNEY⁽²⁾	18,00	259 023	259 023	3 736 376	354 475	327 482	4 418 333
CARL MUSTOS	7,67	106 728	250 491	1 433 465	355 367	360 065	2 148 898
ALAIN BERGERON	0,33	3 506	235 272	0	81 279	21 574	102 853
NORMAND PÉPIN⁽³⁾	40,00	998 298	998 298	14 632 361	0	1 371 506	16 003 867

- (1) Le comité des ressources humaines et de rémunération a décidé que la rente payable à monsieur Ricard en vertu des régimes de retraite agréé et excédentaire ne serait pas limitée au plafond de 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.
- (2) Depuis le 1^{er} septembre 2012, M. Stickney accumule uniquement des prestations aux termes du régime de retraite excédentaire puisqu'il n'est plus admissible au régime de retraite agréé et excédentaire.
- (3) Au moment de son départ à la retraite, M. Pépin a opté pour une rente immédiate d'un montant annuel de 1 036 366 \$. La rente a été augmentée conformément aux dispositions des régimes de retraite agréé et excédentaires.
- (4) Prestations annuelles payables à 65 ans ou à la fin de l'exercice si le participant a dépassé 65 ans.
- (5) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs tient compte du coût des prestations accumulées au cours de l'année, des modifications au régime et de l'incidence sur le passif des écarts entre les revenus réels et estimatifs.
- (6) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs tient compte de l'intérêt sur l'obligation accumulée au début de l'année ainsi que de l'incidence sur le passif des changements d'hypothèses.

La Société a acquis la Société d'Assurance-vie Seaboard (« **Seaboard** ») en 1999. La Société a pris à sa charge les obligations de Seaboard à l'égard de l'arrangement de retraite visant monsieur Michael L. Stickney. Monsieur Stickney détenait un compte notionnel non enregistré dans lequel il a accumulé des droits jusqu'au 31 décembre 2001. Depuis cette date, ce compte évolue uniquement en fonction du rendement crédité. Le tableau suivant présente la valeur du régime de monsieur Stickney au début et à la fin de l'exercice financier de la Société terminé le 31 décembre 2019. La valeur accumulée au moment de la retraite sera payable en un maximum de 11 paiements, le premier étant le 1^{er} du mois suivant la fin d'emploi et à chaque 1^{er} décembre suivant le paiement initial par la suite. Les montants des dix paiements annuels à chaque 1^{er} décembre seront calculés en divisant la valeur accumulée à cette date par le nombre de paiements annuels restants. La valeur du compte notionnel sera nulle suite à ces paiements.

	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant rémunérateur	Non rémunérateur	Valeur accumulée à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
MICHAEL L. STICKNEY	361 653	-	42 024	403 677

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Contrat d'emploi du président et chef de la direction

En vertu du contrat d'emploi conclu avec Denis Ricard, si la Société met fin à l'emploi de monsieur Ricard pour une raison autre qu'un motif sérieux, y compris lors d'un changement de contrôle, ce dernier aura alors droit à une indemnité égale à 24 mois de salaire de base et à un montant égal à deux fois la moyenne de ses bonis des trois dernières années. De plus, monsieur Ricard se verra créditer deux années de service additionnelles pour les fins du régime de retraite et ses avantages sociaux seront maintenus pour une période de 24 mois à l'exception des avantages liés à l'invalidité. La totalité des options d'achats d'actions détenues par monsieur Ricard continueront de devenir acquises selon l'échéancier déterminé au moment de l'octroi. Monsieur Ricard aura aussi droit au paiement d'une partie du boni annuel cible en proportion du nombre de mois travaillés durant la période de rendement au cours de laquelle son emploi aura pris fin et à tous ses jours de vacances gagnés, mais non pris. Si monsieur Ricard quitte son emploi auprès de la Société pour toute raison ou si la Société met fin à son emploi pour un motif sérieux, monsieur Ricard sera tenu, pour une période de 24 mois suivant la fin de son emploi, à des obligations de non-concurrence et de non-sollicitation.

Autres contrats d'emploi et autres conditions de cessation d'emploi

À l'exception du président et chef de la direction, la Société n'a conclu aucun contrat d'emploi avec les dirigeants désignés qui prévoit une indemnité en cas d'une cessation d'emploi pour eux. Par contre, le Régime d'unités d'actions liées au rendement et le Régime d'options d'achat d'actions prévoient les effets d'une cessation d'emploi sur les octrois des participants.

	Éléments de rémunération	
	Options	UAR
Démission	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (sans motif valable)	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Départ à la retraite	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi. Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, à sa discrétion, devancer les dates d'acquisition.

Valeur des prestations en cas de cessation d'emploi

Le tableau suivant présente les montants additionnels qui auraient été payables aux dirigeants désignés et la valeur des droits supplémentaires acquis par ces dirigeants désignés, en présumant que l'emploi du dirigeant désigné aurait pris fin le 31 décembre 2019 et considérant, pour la rémunération à base d'actions, le prix de clôture de l'action ordinaire au 31 décembre 2019, soit 71,33 \$.

	Type de paiement	Démission	Cessation d'emploi (sans motif valable)	Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Départ à la retraite	Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle
		\$	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	Salaire	-	1 685 920	-	-	1 685 920
	Boni annuel	-	1 735 515	-	-	1 735 515
	UAR	-	610 589	-	610 589	610 589
	Options	-	2 423 350	-	-	2 423 350
	Prestation de retraite	-	4 027 466	-	-	4 027 466
	Valeur totale	-	10 482 840	-	610 589	10 482 840
JACQUES POTVIN	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	180 355	-	180 355	180 355
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	180 355	-	180 355	180 355
MICHAEL L. STICKNEY	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	378 601	-	378 601	378 601
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	378 601	-	378 601	378 601
CARL MUSTOS	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	301 544	-	301 544	301 544
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	301 544	-	301 544	301 544
ALAIN BERGERON	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	-	-	-	-
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	-	-	-	-

Autres renseignements

Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 12 novembre 2019, le programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités de la Société a été renouvelé et prendra fin au plus tard le 11 novembre 2020, à moins d'un nouveau renouvellement. Ce programme permet à la Société d'acquérir, au cours de la période susmentionnée, un maximum de 5 335 397 actions ordinaires, représentant approximativement 5 % des actions ordinaires émises et en circulation au 1^{er} novembre 2019. Les rachats s'effectuent par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'une autre plateforme de négociation canadienne, conformément aux règles et aux politiques des marchés. Le prix payé par la Société pour toute action ordinaire rachetée correspond au cours du marché au moment de l'acquisition. La Société estime que le rachat de ses actions ordinaires représente une utilisation appropriée de ses fonds et est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires. Du 12 novembre 2018 au 11 novembre 2019, la Société (et iA Assurance avant l'arrangement) ont collectivement racheté et annulé 3 905 011 actions ordinaires en vertu du programme.

Les actionnaires peuvent obtenir, sans frais, une copie de l'avis d'intention relatif au programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités de la Société, approuvé par la Bourse de Toronto, sur demande adressée à la secrétaire de la Société, au 1080, Grande Allée Ouest, C .P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun des hauts dirigeants, des administrateurs ou des candidats à l'élection à titre d'administrateurs de la Société ou toute personne ayant des liens avec ceux-ci ou faisant partie du même groupe n'avait d'intérêt, directement ou indirectement, dans une transaction importante effectuée depuis le début du dernier exercice financier ou dans une transaction projetée qui a eu ou aurait une incidence importante sur la Société ou l'une de ses filiales.

Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

La Société n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux hauts dirigeants pour l'acquisition de ses actions. Par conséquent, à l'exception des prêts de caractère courant, aucun administrateur, membre de la haute direction, ancien membre de la haute direction ou employé n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements financiers sur la Société sont fournis dans nos états financiers consolidés comparatifs et notre rapport de gestion en ce qui a trait à notre dernier exercice terminé. Les plus récents exemplaires de ces documents et ceux de notre *Notice annuelle* et de notre *Rapport annuel* peuvent être consultés sur notre site au ia.ca. Des copies peuvent également être obtenues, sans frais, sur demande adressée à la secrétaire de la Société, au 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3. Des renseignements supplémentaires concernant la Société sont également offerts sur le site de SEDAR au sedar.com, et sur notre site.

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la circulaire ainsi que son envoi.

Québec (Québec), le 9 mars 2020

La vice-présidente, Services juridiques
et secrétaire de la Société



Jennifer Dibblee

ANNEXE A – Mandat du conseil d’administration

MANDAT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION iA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INC.

Le conseil d’administration (le « **Conseil** ») a pour mission de superviser de façon indépendante la planification stratégique et les affaires internes de iA Société financière inc. (la « **Société** »).

Composition et quorum

Le Conseil doit être constitué conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Société, tel qu’il peut être modifié de temps à autre.

Le Conseil est composé d’au moins neuf (9) et au plus vingt et un (21) administrateurs.

Il y a quorum aux réunions du Conseil lorsque plus de la moitié des administrateurs en fonction sont présents. Si le quorum nécessaire au vote sur une résolution n’est pas atteint uniquement parce qu’un administrateur n’a pas le droit d’assister aux délibérations en application de la loi, les autres administrateurs présents sont réputés constituer le quorum aux fins du vote.

Rôle et responsabilités

Le rôle du Conseil repose sur deux fonctions fondamentales : la prise de décisions et la surveillance.

La **fonction de prise de décisions** comporte l’élaboration, de concert avec la haute direction, de la culture d’entreprise, des objectifs stratégiques et de l’appétit aux risques. Elle comporte également l’adoption des politiques fondamentales de la Société et l’approbation des principales décisions d’affaires.

La **fonction de surveillance** comporte la supervision des décisions prises et de la gestion effectuée par la direction, de la pertinence des systèmes et des contrôles internes et de la mise en œuvre de politiques et de correctifs, le cas échéant. Elle vise également à prodiguer des consignes et des conseils éclairés à la haute direction.

Il incombe au Conseil de s’acquitter, directement ou par l’intermédiaire d’un comité, des responsabilités définies dans le présent mandat. Les comités doivent faire rapport de leurs activités et de leurs recommandations au Conseil.

Le Conseil a pour responsabilités :

1. Culture d’entreprise

- Promouvoir une culture d’intégrité au sein de la Société, fondée sur un comportement organisationnel éthique.
- Veiller à ce que le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction soient intègres et créent une culture d’éthique et d’intégrité dans l’ensemble de la Société.
- Veiller à ce que le président et chef de la direction, les membres de la haute direction et les personnes clés de la Société respectent les critères d’intégrité, de probité, de compétences et agissent en cohérence avec les valeurs et les intérêts à long terme de la Société.
- Adopter le *Code de conduite professionnelle de iA Groupe financier* (le « **Code** ») qui définit des normes visant raisonnablement à promouvoir l’intégrité et à prévenir les fautes y compris les conflits d’intérêts et le traitement des renseignements confidentiels.
- Veiller au respect du Code et recevoir des rapports confirmant sa mise en application.

2. Planification stratégique

- Adopter un processus de planification stratégique, incluant la planification de la gestion du capital.
- Superviser l’élaboration de l’orientation, des plans et des priorités stratégiques de la Société.
- Approuver, au moins une fois par an, un plan stratégique qui prend en compte, notamment, les objectifs financiers, les occasions qui s’offrent à la Société, les risques auxquels elle est confrontée et son appétit pour le risque.
- Surveiller la mise en œuvre et l’efficacité des plans stratégiques et d’exploitation qui ont été approuvés.
- Approuver les principales décisions d’affaires.

3. Gestion et supervision des risques

3.1. Cadre de gestion des risques

- Approuver annuellement l'énoncé d'appétit et le niveau de tolérance aux risques de la Société et prendre des mesures raisonnables pour s'assurer qu'ils sont adéquatement respectés.
- Approuver et superviser les politiques mises en place afin de détecter, de gérer et de signaler les principaux risques associés aux activités de la Société.
- Recevoir des rapports périodiques sur les risques importants et émergents ainsi que sur l'évolution des activités susceptibles de modifier le profil de risques de la Société.
- Veiller à ce que le cadre de gestion intégrée des risques soit établi et mis en œuvre par la direction afin de gérer ces risques.

3.2. Conformité

- S'assurer de la mise en place, par la direction, d'un programme de gestion de la conformité qui comporte un suivi du risque de non-conformité tout en assurant le respect des exigences légales liées à la Société et à ses activités.

3.3. Information financière et contrôles internes

- Superviser les systèmes de contrôle interne à l'égard de l'information financière et de sa communication, en surveiller l'intégrité et s'assurer périodiquement de l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement.
- Veiller à ce que la direction prenne les mesures appropriées pour corriger tout problème important relatif aux systèmes de contrôle interne et en assurer le suivi approprié.
- Examiner et approuver, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers et les rapports de gestion annuels et trimestriels, la *Notice annuelle*, la circulaire de sollicitation de procurations et les autres documents publics d'information en s'appuyant sur les analyses détaillées fournies par la direction et le comité d'audit.
- Superviser la conformité aux exigences en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.
- Approuver le paiement des dividendes, de même que l'affectation des capitaux, les dépenses et les transactions dont les montants excèdent les seuils fixés par le Conseil.

4. Gouvernance

4.1. Structure

- Élaborer un ensemble de principes et de lignes directrices en matière de gouvernance.
- Adopter une politique sur l'indépendance des administrateurs et élaborer des structures appropriées qui permettent au Conseil d'agir de manière indépendante par rapport à la direction.
- Mettre en place des comités qui relèvent du Conseil et définir leurs mandats afin d'aider le Conseil à assumer ses fonctions et ses responsabilités.
- Établir les attentes envers les administrateurs, notamment en ce qui a trait à la présence, à la préparation et à la participation exigées.
- Définir les obligations des administrateurs et veiller à ce que chacun s'acquitte de ses obligations en agissant honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la Société, et en exerçant le soin, la diligence et l'habileté qu'on peut attendre d'une personne raisonnable et prudente.

4.2. Élection, évaluation et rémunération du Conseil

- Recommander aux actionnaires des candidats en vue de l'élection aux postes d'administrateurs.
- Approuver la nomination du président du Conseil ainsi que les membres et présidents des comités du Conseil.
- Approuver la rémunération des administrateurs.
- Procéder régulièrement à une autoévaluation individuelle et collective du Conseil, de ses comités et de ses membres et examiner sa composition dans une optique d'efficacité et d'apport, tout en visant l'indépendance du Conseil et de ses membres.
- Examiner de façon régulière le plan de relève du Conseil.

4.3. Formation

- Veiller à ce que les administrateurs bénéficient d'un programme d'orientation et aient accès à de la formation continue leur permettant de parfaire leurs compétences et d'acquérir une connaissance approfondie de la Société, de l'environnement dans lequel elle opère, de sa culture, de ses secteurs d'activités ainsi que de son profil de risque.

5. Supervision de la haute direction et rémunération

- Superviser l'établissement des grands principes de la Société en matière de ressources humaines et de rémunération et approuver la structure organisationnelle.
- Approuver la politique de rémunération des membres de la haute direction et des personnes clés de la Société et s'assurer qu'elle soit alignée avec les intérêts long terme de la Société.
- Superviser la sélection, la nomination et le perfectionnement du président et chef de la direction, de chacun des membres de la haute direction et des autres postes clés au sein de la Société.
- Passer en revue l'établissement des cibles de rendement annuelles et l'évaluation de rendement annuelle du président et chef de la direction, de chacun des membres de la haute direction et des autres postes clés au sein de la Société.
- Examiner de façon régulière le plan de relève du président et chef de la direction, des membres de la haute direction et autres postes clés de la Société.

6. Communications et déclarations publiques

- Approuver la politique de divulgation de l'information qui régit la communication de renseignements touchant la Société et qui prévoit la diffusion de cette information en temps opportun, de manière exacte et équitable, et dans le respect des exigences d'ordre légal et réglementaire.
- Superviser les communications et l'information importantes destinées aux parties intéressées, étant entendu que le président et chef de la direction, le président du Conseil ou tout autre administrateur autorisé par le président et chef de la direction ou par le président du Conseil peut communiquer avec les actionnaires ou les partenaires de la Société au nom de cette dernière.

Mode de fonctionnement

Fréquence : Le Conseil tient au moins quatre réunions régulières par année et peut se réunir lors de réunions extraordinaires au besoin. Le président du Conseil ou le président et chef de la direction de la Société peut convoquer une réunion en tout temps.

Présidence : Le président du Conseil préside toutes les assemblées annuelles et extraordinaires de la Société et toutes les réunions du Conseil. Il est membre d'office de tous les comités du Conseil, peut y voter et sa présence est comptée pour les fins du quorum des réunions des comités.

Secrétaire : Le secrétaire de la Société ou, en son absence, le secrétaire adjoint de la Société ou toute autre personne désignée par les membres du Conseil agit comme secrétaire.

Ordre du jour : Le président du Conseil établit l'ordre du jour de chaque réunion en consultation avec le président et chef de la direction de la Société et le secrétaire. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du Conseil en temps utile avant les réunions.

Huis clos : Le Conseil se réunit à huis clos après chaque assemblée, sans la présence de la direction.

Pouvoir de consultation : Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut consulter sans restriction la direction et a le pouvoir de choisir et d'engager, pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un conseiller juridique, un conseiller en comptabilité ou un autre conseiller indépendant et de mettre fin aux mandats de ce dernier ainsi que d'approuver ses honoraires.

Révision du mandat : Le Conseil passe en revue périodiquement et y apporte les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter.

ANNEXE B – Propositions d'actionnaires

Madame Johanne Elsener, 3657, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1W 1T2 et madame Hélène Dufresne, 200-2505, boul. Laurier, Québec (Québec) G1V 2L2, présentent trois propositions. Ces propositions ainsi que les commentaires de mesdames Johanne Elsener et Hélène Dufresne à l'appui de celles-ci sont reproduites textuellement ci-dessous. La réponse du conseil d'administration, notamment sa recommandation de vote, suit chacune des propositions.

Proposition n°1 – Risque lié aux changements climatiques

Afin de mieux gérer le risque financier lié aux changements climatiques, il est proposé que l'Industrielle Alliance analyse le risque climatique et rapporte les résultats de son analyse dans la section Gestion des risques de son rapport annuel 2020.

En avril 2019, Don Forgeron, président et chef de la direction du Bureau d'assurance du Canada a affirmé : « L'industrie de l'assurance de dommages continue de voir les effets dévastateurs de cette nouvelle ère marquée par un climat changeant et imprévisible. »¹

À cet égard, les désastres naturels alimentés par les changements climatiques ont coûté 138 milliards de dollars aux compagnies d'assurances en 2017. Dans un récent sondage de l'Institut canadien des actuaires publié en mars 2019, les changements climatiques ont été jugés le plus haut risque actuel et émergent par plus de 250 actuaires.²

Par ailleurs, dans un rapport de l'International Association of Insurance Supervisors publié en 2018, il est écrit : « Les risques climatiques représentent des défis importants pour le secteur des assurances. Ces risques sont susceptibles de croître avec le temps. En raison des impacts complexes et globaux des changements climatiques sur l'économie et la société, il est probable que toutes les compagnies d'assurances seront directement ou indirectement touchées par les risques climatiques à long terme. Dans ce contexte, il est impératif que tous les assureurs considèrent leur exposition aux risques climatiques, indépendamment de leur taille, spécialité, domicile ou étendue géographique de leur marché, et cherchent à renforcer la résilience à ces risques là où c'est approprié. »³

Finalement, dans l'édition de février 2019 du bulletin d'information Le Pilier, le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF) souhaite que les sociétés d'assurances élaborent une stratégie de gestion des risques liés aux changements climatiques.⁴

⁽¹⁾ <https://portail-assurance.ca/article/rapport-sur-le-climat-le-bac-encourage-les-gouvernements-a-faire-face-a-la-tempete/>

⁽²⁾ Institut canadien des actuaires, 12th Annual Survey of Emerging Risks, Mars 2019, 11 pages.

⁽³⁾ https://www.insurancejournal.com/research/app/uploads/2018/08/IAIS_and_SIF_Issues_Paper_on_Climate_Change_Risks_to_the_Insurance_Sector_-1.pdf

⁽⁴⁾ <http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/pl201902.pdf>

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : POUR LES MOTIFS ÉNONCÉS CI-DESSOUS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE IA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE VOTER **CONTRE** LA PROPOSITION.

Les risques liés aux changements climatiques sont considérés lors de l'exercice annuel d'évaluation des risques stratégiques et émergents de la Société. Ces analyses, intégrées dans les processus de planification stratégique corporative et sectorielle, permettent à iA Société financière d'identifier et de prévenir les impacts que les changements climatiques pourraient avoir sur la conduite de ses affaires à long terme. La conclusion de ces analyses effectuées est à l'effet que les risques liés aux changements climatiques ne représentent pas un risque matériel pour la Société. Seuls les risques matériels font l'objet d'une divulgation spécifique dans le rapport annuel.

Le Bilan de développement durable de la Société contient des éléments de divulgation additionnels concernant les initiatives de celle-ci en lien avec la lutte aux changements climatiques.

Par son processus de planification stratégique, la Société demeure à l'affût des impacts que les changements climatiques pourraient avoir sur la conduite de ses affaires à long terme et elle dispose des mécanismes qui lui permettent de les identifier et de réagir adéquatement et promptement.

De manière plus générale, depuis des années, la Société est engagée à soutenir la lutte contre les changements climatiques, notamment en réduisant de manière proactive son empreinte carbone.

En 2019, la société est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies par l'entremise de sa filiale, Industrielle Alliance, Gestion de placements inc. La Société est à déployer un outil d'évaluation du risque ESG pour appuyer la sélection des titres, renforçant ainsi l'analyse des risques liés aux changements climatiques dans la gestion de portefeuille.

La Société publiera le premier rapport sur ses activités en matière d'investissement responsable au premier trimestre de 2021, lequel portera sur les activités réalisées en 2020.

Le 13 décembre 2019, la Société a annoncé son engagement à poursuivre ses projets et initiatives visant à réduire à la source ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et à compenser ses émissions de GES résiduelles par l'achat de crédits carbone et à devenir ainsi une entreprise carboneutre dès 2020. Dans le Bilan de développement durable de 2020, la société rendra publiques les données relatives à ses émissions de GES en 2019 et à sa compensation en crédits carbone.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

Proposition n°2 – Objectifs chiffrés de réduction des impacts environnementaux

Afin de s’assurer de réduire substantiellement ses impacts environnementaux, il est proposé que l’Industrielle Alliance se dote d’objectifs chiffrés de réduction des impacts environnementaux avec des cibles clairement identifiées dans sa Politique de développement durable.

L’objectif décrit au chapitre Gérer l’impact environnemental apparaît vague et imprécis ce qui empêche une mobilisation efficace et une évaluation objective du chemin parcouru. Plusieurs gestionnaires utilisent la méthode SMART pour définir des objectifs car celle-ci permet d’établir des objectifs susceptibles d’engendrer des résultats optimaux. Or, un objectif déterminé selon cette méthode doit être spécifique, **mesurable**, atteignable, réaliste et temporellement défini.

Le Groupe Allianz utilise une telle démarche. Ainsi, cette compagnie d’assurances s’est fixé, entre autres, les objectifs suivants :

- Réduction de 30 % de la consommation d’énergie par employé d’ici 2020 (niveau de référence 2010) au sein du Groupe Allianz;
- Réduction de 30 % des émissions de CO2 par employé d’ici 2020 (niveau de référence 2010) au sein du Groupe Allianz;
- Réduction de 40 % du papier d’ici 2020 (niveau de référence 2014) au sein du Groupe Allianz.

Cette méthode lui a valu d’être classé l’assureur N ° 1 du Dow Jones Sustainability Index pour la deuxième année consécutive. Leur score de 85 sur 100 points était bien au-dessus du score moyen du secteur de 47 points. Ils ont également été mieux classés dans le secteur de la stratégie climat, développement du capital humain, sécurité de l’information, stratégie fiscale et inclusion financière.¹

⁽¹⁾ https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/azcom/Allianz_com/sustainability/documents/Allianz_Group_Sustainability_Report_2018-web.pdf

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : POUR LES MOTIFS ÉNONCÉS CI-DESSOUS, LE CONSEIL D’ADMINISTRATION RECOMMANDE AUX PORTEURS D’ACTIONS ORDINAIRES DE IA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE VOTER **CONTRE** LA PROPOSITION.

Le 13 décembre 2019, la iA Société financière a annoncé son engagement à poursuivre ses projets et initiatives visant à réduire à la source ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et à compenser ses émissions de GES résiduelles par l’achat de crédits carbone et à devenir ainsi une entreprise carboneutre dès 2020.

Depuis des années, la Société est engagée à soutenir la lutte contre les changements climatiques en réduisant de manière proactive son empreinte carbone. Elle participe au Carbon Disclosure Project (CDP) sur les émissions de gaz à effet de serre depuis 2007.

La Société préparera une déclaration relative aux gaz à effet de serre émis en 2020. Cette déclaration sera évaluée par une firme externe spécialisée et sera établie en fonction des référentiels suivants (lorsqu’applicables) :

— ISO 14064;

— GHG Protocol;

— Facteurs d’émissions qui :

- proviennent d’une source reconnue,
- sont appropriés pour la source ou le puits de GES en question;
- sont d’usage courant au moment de la quantification;
- tiennent compte de l’incertitude de la quantification et sont calculés d’une manière permettant de générer des résultats exacts et reproductibles;
- sont cohérents pour les besoins de l’évaluation.

L’application des principes d’ISO 14064-1 est essentielle pour garantir que les informations relatives aux GES sont justes et véridiques.

Dans son *Bilan de développement durable* de 2020, la société rendra publiques les données relatives à ses émissions de GES en 2019.

De plus, en avril 2019, la Société, par l'entremise de sa filiale Industrielle Alliance, Gestion de placements inc., est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unie, s'engageant ainsi à intégrer les questions ESG à ses processus décisionnels et d'analyse des investissements.

Le premier rapport sur les activités en matière d'investissement responsable de la société sera publié au premier trimestre de 2021 et portera sur les activités réalisées en 2020.

De plus, à chaque année depuis 2007, la Société dresse un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du *Carbon Disclosure Project*.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

Proposition n°3 – Experts-conseils en développement durable

Afin de s’assurer d’utiliser les indicateurs les plus appropriés, d’obtenir des résultats significatifs et d’identifier les multiples enjeux en développement durable, il est proposé que l’Industrielle Alliance ait recours à des experts-conseils en développement durable pour orienter adéquatement le Comité de développement durable.

Dans son bilan 2018 en développement durable, l’Industrielle Alliance rapporte que, pour ses immeubles, les émissions atmosphériques en tonnes de CO2 ont augmenté de 2 560 à 5320 de 2016 en 2017. L’augmentation importante des émissions découlerait de l’ajout d’immeubles de Montréal, de Toronto, de Calgary, de Vancouver et de Victoria dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre. Or, pour contrer les fluctuations causées par l’achat ou la vente de propriétés qui empêchent d’avoir une évaluation précise de l’efficacité énergétique du parc immobilier, il serait préférable d’utiliser des paramètres de performance comme le nombre de kilowattheure par mètre carré ou le nombre de kilos de CO2 émis par mètre carré de plancher.

Les résultats obtenus en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles et aux transports apparaissent marginaux. Ainsi qu’il y ait eu 14 cyclistes en 2018 parmi les employés de l’Industrielle Alliance à Vancouver apparaît minime. Il n’y a aucune mention de réduction ou de réutilisation des matières résiduelles. De plus, des résultats tangibles concernant plusieurs enjeux environnementaux importants tels que le verdissement des propriétés, l’indice de canopée, l’architecture biophilique, la protection des milieux naturels d’intérêt, le désinvestissement dans les énergies fossiles, la gestion des eaux de pluie et la lutte aux îlots de chaleur sont inexistantes dans les résultats présentés au bilan 2018 en développement durable.

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : POUR LES MOTIFS ÉNONCÉS CI-DESSOUS, LE CONSEIL D’ADMINISTRATION RECOMMANDE AUX PORTEURS D’ACTIONS ORDINAIRES DE IA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE VOTER **CONTRE** LA PROPOSITION.

Dans sa démarche de développement durable, la Société fait appel à des experts conseils pour différents projets, notamment :

- En 2018, la Société a été conseillée par une firme spécialisée dans l’intégration des enjeux ESG aux décisions d’investissement. Cette firme a conseillé la Société dans la démarche l’ayant menée à devenir signataire des PRI des Nations Unies.
- En 2019, la Société a retenu les services d’un fournisseur de données sur les cotes ESG des entreprises inscrites en bourses de partout dans le monde. Ce partenariat s’inscrit dans la démarche PRI de la société.
- En décembre 2019, la Société a retenu les services d’une firme environnementale pour la conseiller dans sa démarche de carboneutralité. Cette firme aide les entreprises et les organisations à comptabiliser, réduire et compenser leur empreinte écologique, notamment leur impact climatique. Cette firme procédera à l’évaluation de la déclaration GES de la société pour l’année 2020 et les suivantes.
- Depuis des années, la Société travaille avec des firmes spécialisées concernant différents autres enjeux spécifiques au développement durable, incluant la gestion des matières résiduelles.

Tel que mentionné ci-dessus, la Société a, lorsque c’est requis et pertinent, recours à des experts-conseils en développement durable pour la conseiller.

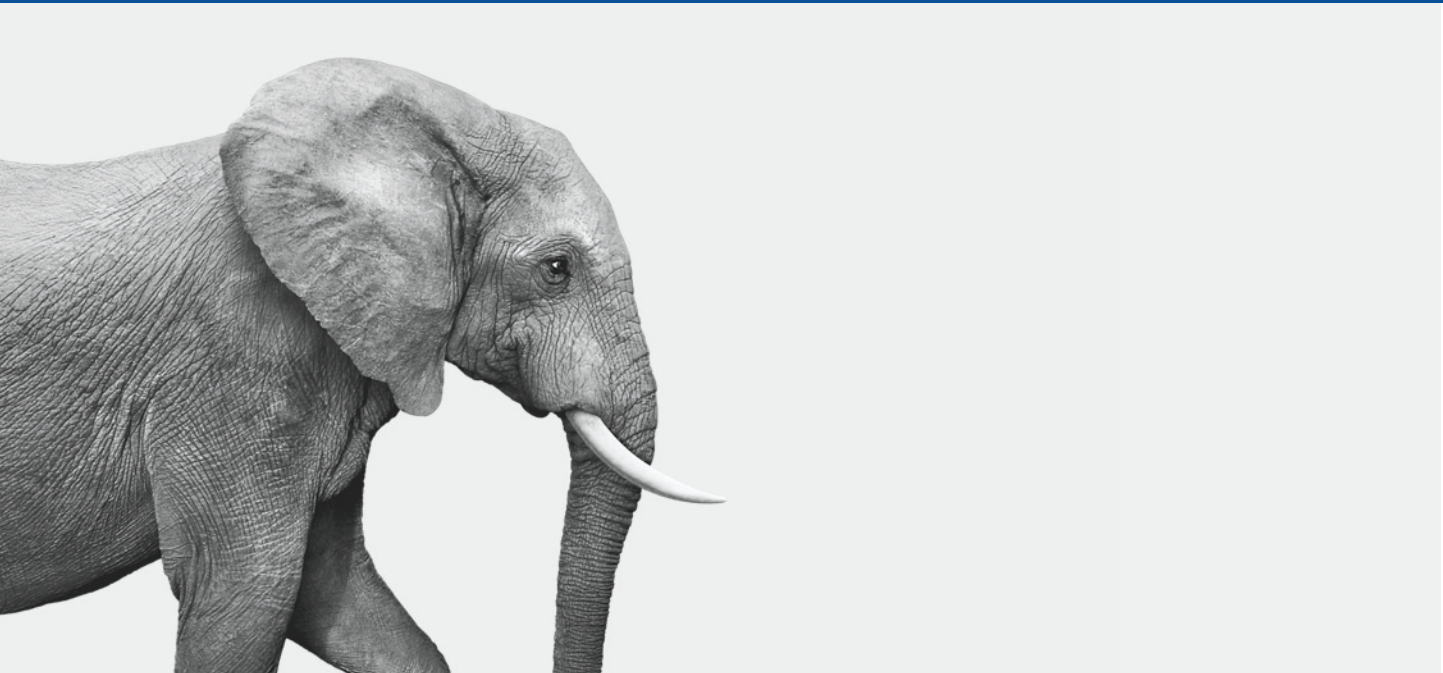
Pour ces motifs, le conseil d’administration recommande aux porteurs d’actions ordinaires de voter **CONTRE** la proposition.

iA Société financière inc.

Siège social

iA Groupe financier
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Téléphone : 418 684-5000
Sans frais : 1 800 463-6236
ia.ca



ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel **iA Société financière inc.** exerce ses activités.

ia.ca